

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1997)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/N. Winquist

Le conflit s'est propagé en Afrique centrale, déferlant sur le Zaïre (maintenant devenu la République démocratique du Congo) et sur la République du Congo. Conséquence tragique : des centaines de milliers de personnes ont fui leur foyer. En 1997, le CICR a aidé 24 000 enfants non accompagnés perdus dans la tourmente à retrouver leur famille.

Afrique occidentale

Délégation CICR :

Libéria

Délégations régionales CICR :

Abidjan, Dakar, Lagos

Afrique centrale

Délégations CICR :

Burundi, République du Congo,
République démocratique du Congo,
Rwanda

Délégation régionale CICR :

Yaoundé

Afrique australie

Délégation CICR :

Angola

Délégations régionales CICR :

Harare, Prétoria

Afrique orientale

Délégations CICR :

Éthiopie, Ouganda, Somalie, Soudan

Délégation régionale CICR :

Nairobi

Personnel :

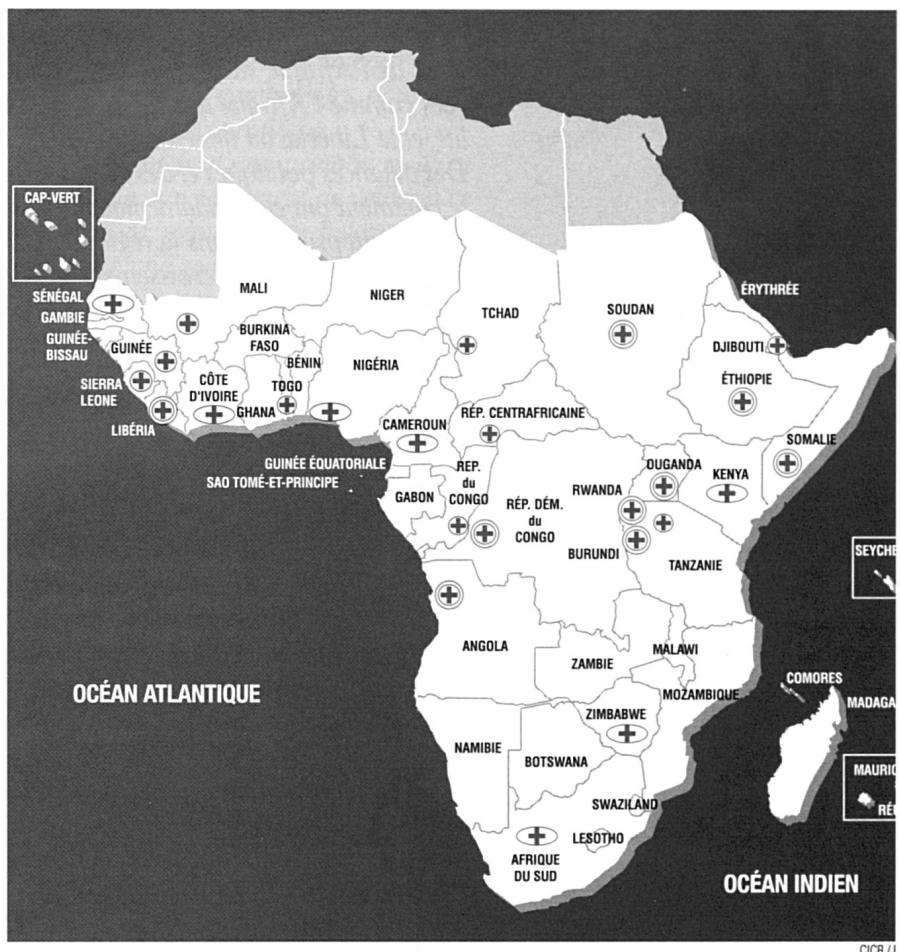
Expatriés CICR ¹ :	304
Sociétés nationales ¹ :	87
Employés locaux ² :	3 026

Dépenses totales :

CHF 234 800 632

Répartition des dépenses :

	CHF
Protection/activités	
de recherches :	68 465 579
Secours matériels :	75 652 482
Activités de santé :	40 149 883
Coopération avec les	
Sociétés nationales :	9 261 831
Promotion/diffusion :	8 057 632
Soutien opérationnel :	19 695 778
Participation aux	
frais généraux :	13 517 447



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1997

AFRIQUE

En 1997, la guerre et l'intolérance ont continué d'affecter de nombreux pays de l'Afrique sub-saharienne. Des exceptions notables ont toutefois été relevées comme l'Afrique australe, qui a connu une nouvelle année de relative stabilité, et le Libéria, où des élections ont marqué la fin d'un conflit vieux de huit ans. Des alliances politiques et des rapports de force qui prévalaient de longue date sur le continent ont été fondamentalement bouleversés dans la foulée des événements qui se sont produits dans la région des Grands Lacs. Ces bouleversements se sont accompagnés d'un accroissement général de l'instabilité, sans que l'on puisse encore en mesurer toutes les conséquences sur la redéfinition de l'équilibre géopolitique en Afrique. En outre, dans certaines régions, comme dans la Corne de l'Afrique, les effets des conflits ont été aggravés par des conditions climatiques dévastatrices.

Deux éléments ressortent dans le tour d'horizon des différents contextes opérationnels présenté ci-dessous. D'une part, la violence — souvent aveugle et déchaînée — a fait de nombreuses victimes, dont beaucoup ne participaient pas aux hostilités. D'autre part, les organisations humanitaires ont dû faire face à des difficultés de tous ordres, y compris politiques, pour pouvoir protéger et assister ceux qui en avaient le plus besoin. Dans certains cas, ces problèmes se sont révélés insurmontables, laissant ainsi des drames humains se jouer à huis clos. De ce point de vue, il faut convenir que les valeurs humanitaires et le droit des victimes de conflits à être protégées et assistées ont été sévèrement battus en brèche en 1997.

Au cours de l'année, le CICR a sans cesse adapté son approche opérationnelle et ses effectifs de manière à s'adapter aux changements survenus dans les différents contextes où il travaillait et de venir en aide le plus efficacement possible aux victimes des conflits. L'accroissement des besoins sur le plan humanitaire a conduit à l'ouverture d'une délégation opérationnelle du CICR à Kampala et d'un bureau à Bangui. En outre, grâce au réseau de ses délégations régionales (dont les tâches comprennent, sans toutefois s'y limiter, la promotion du droit humanitaire et la mobilisation humanitaire), l'institution a pu intervenir rapidement lors de diverses flambées de violence, comme dans la province sénégalaise de Casamance, en République centrafricaine ou encore en Zambie.

La protection des personnes détenues est restée l'une des principales préoccupations du CICR en 1997. Sur le continent africain, ses délégués ont visité plus de 155 000 personnes incarcérées, dans 23 pays et ont transmis plusieurs centaines de milliers de messages Croix-Rouge entre membres de familles dispersées par les événements, ainsi qu'entre des détenus et leur famille. Parallèlement aux démarches effectuées auprès des autorités pour leur rappeler leur responsabilité de veiller à ce que les conditions de détention soient acceptables et que les détenus soient traités avec humanité, le CICR a dû mener d'importants programmes d'assistance dans certaines prisons, au vu des besoins humanitaires considérables

constatés. Par ailleurs, lorsque des cas d'exactions perpétrées à l'encontre de la population civile ont été portés à sa connaissance, le CICR est intervenu, de manière soit ad hoc soit systématique, auprès des autorités compétentes, pour leur rappeler le respect dû aux personnes ne participant pas aux hostilités.

Cette question a également été abordée sous l'angle d'une promotion aussi large que possible des valeurs humanitaires, en vue non seulement de veiller à ce que le droit humanitaire soit mieux connu et respecté, mais aussi de favoriser l'accès aux victimes. Le CICR a ainsi développé toute une gamme d'activités et a utilisé les moyens les plus variés et les mieux adaptés pour toucher toutes les couches de la société (par exemple, bandes dessinées et musique pour les jeunes, pièces de théâtre et spots radio ou TV pour le grand public, services consultatifs en droit humanitaire pour les autorités). Des campagnes mondiales menées par le CICR sur des thèmes spécifiques, telle que la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel, ont également été relayées par ses délégations en Afrique.

En matière d'assistance, le CICR s'est efforcé dans chaque situation opérationnelle de prendre en compte l'ensemble des victimes des conflits, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'assainissement ou des secours matériels. Chaque fois que possible, il a opté pour une approche dont le but ultime est de permettre à ces personnes de retrouver leur autonomie et de rompre leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, et cela en associant au plus près les bénéficiaires à la réalisation de ces programmes. C'est dans ce cadre que se sont inscrits les nombreux efforts entrepris pour réorganiser les moyens de production des victimes de conflits, tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. Dans certaines situations toutefois, en raison de la gravité des combats ou de l'urgence des besoins humanitaires de groupes particulièrement vulnérables, cette approche n'a pas été réalisable et des distributions de secours d'urgence sont restées nécessaires.

Comme les années précédentes, le CICR a pu compter sur le soutien des Sociétés nationales des pays dans lesquels il était actif. Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont souvent été les premiers, voire les seuls, à pouvoir assister les victimes dans des conditions de sécurité difficiles. Hélas, plusieurs d'entre eux ont été tués ou blessés au cours de l'année, notamment en République démocratique du Congo et en République du Congo. Durant toute l'année, le CICR a poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales africaines afin, en particulier, de renforcer leur capacité à intervenir dans des situations d'urgence. En outre, conformément aux accords régissant les compétences respectives des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR a maintenu le dialogue avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Enfin, il a continué de mener à bien certains de ses programmes, sous la forme de projets délégués à des Sociétés nationales participantes.



élections présidentielles

Afrique occidentale LIBÉRIA

Pendant les premiers mois de l'année, la mise en œuvre des dispositions approuvées par les parties au conflit à Abuja (Nigéria), en août 1996 (en particulier la démobilisation et le désarmement des combattants appartenant aux différentes factions), ainsi que le déploiement des contingents de l'ECOMOG* dans tout le pays ont progressivement rétabli la stabilité et la sécurité au Libéria. Le 19 juillet, les élections présidentielles — les premières depuis une vingtaine d'années — se sont tenues à la satisfaction des observateurs étrangers et ont vu la victoire de Charles Taylor, le chef de l'ancien NPFL*. Le président nouvellement élu a pris ses fonctions le 2 août et, immédiatement après, a constitué un gouvernement incluant des membres d'autres groupes politiques. Début septembre, les sanctions imposées au Libéria par la CEDEAO* depuis 1992 ont été levées et, à

la fin du mois, la MONUL* a commencé son désengagement. Vers la fin de 1977, toutefois, plusieurs facteurs — comme le conflit en Sierra Leone³, la présence persistante dans les pays voisins de centaines de milliers de réfugiés libériens, l'état de délabrement général du pays après les années de guerre et les conséquences de la violence largement répandue durant le conflit — constituaient toujours une menace pour la stabilité retrouvée du Libéria.

³ Voir *Sierra Leone*, pp. 47-48.

* ECOMOG : *Economic Community Monitoring Group* (Groupe d'observation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

* NPFL : *National Patriotic Front of Liberia* (Front national patriotique du Libéria).

* CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

* MONUL : Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.



- visité 145 personnes détenues à la prison centrale de Monrovia, dont la plupart avaient été arrêtées par l'ECOMOG et remises aux autorités (ces personnes ont ensuite été libérées) ;
- visité cinq personnes détenues à la prison centrale de Monrovia après leur transfert de la *National Security Agency* (qui était sous l'autorité de la présidence) ;
- visité une personne détenue dans un hôpital, sous la responsabilité de l'ECOMOG ;
- donné à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille ;
- distribué aux détenus visités une assistance matérielle adaptée à leurs besoins ;
- restauré le toit et les installations sanitaires de la prison centrale de Monrovia ;



- suivi régulièrement jusqu'en septembre la situation de quelque 2 000 anciens combattants du RUF et membres de leur famille réfugiés dans l'ouest du pays, leur fournissant des vivres mis à disposition par le PAM*, des outils et une assistance médicale, et distribué des secours à la population locale ;



- transmis 5 610 messages Croix-Rouge entre les membres de familles dispersées, en particulier entre des réfugiés libériens à l'extérieur du pays et leur famille, par le biais d'un réseau de collecte et de distribution des messages comprenant plus de 40 antennes à travers le pays et géré en collaboration avec la Croix-Rouge du Libéria et les Sociétés nationales des pays d'accueil ;
- fourni des médicaments et du matériel médical aux cliniques gérées par la Croix-Rouge du Libéria à Buchanan, Dolo, Gbarnga, Gbatala et Totota (cette dernière ouverte en cours d'année) ;
- assuré le fonctionnement d'une clinique mobile pour les personnes déplacées à Monrovia et dans les environs ;
- réactivé une structure médicale à Bopolu en faveur d'anciens combattants du RUF et de leurs familles réfugiés dans l'ouest du pays ;
- supervisé les travaux de maintenance (chloration) de quelque 500 puits et pompes fournissant de l'eau potable à Monrovia ;
- construit ou réparé des installations sanitaires et des systèmes d'approvisionnement en eau dans des lieux où des personnes déplacées s'étaient

rassemblées et dans des établissements médicaux, à Monrovia et en province ;



- favorisé le renforcement et le développement de la Croix-Rouge du Libéria en l'associant étroitement à son action (principalement dans les domaines de la santé, de la promotion du droit humanitaire et du rétablissement des liens familiaux), en assurant la formation de son personnel et en lui fournissant un soutien matériel, et financier ;
- lancé, en collaboration avec la Société nationale, un programme de promotion des valeurs d'humanité et des activités de la Croix-Rouge auprès des écoliers, à Monrovia et aux alentours ;
- organisé des séances d'information pour des publics divers, en particulier les contingents de l'ECOMOG, les forces armées et la police libériennes ;
- enseigné à plusieurs dizaines de volontaires de toutes les branches de la Société nationale des méthodes pour promouvoir, dans leurs propres communautés, un message de solidarité axé sur le respect de l'être humain.

* PAM : Programme alimentaire mondial.

retour des autres organisations humanitaires

À la fin 1996, le CICR est retourné au Libéria sur une base permanente, après une période de huit mois durant laquelle, pour des raisons de sécurité, la délégation s'était repliée à Freetown d'où des missions régulières avaient été organisées à Monrovia⁴. Sitôt le président Taylor élu et le gouvernement constitué, la délégation a pris contact avec les nouvelles autorités afin de s'assurer qu'elles acceptaient que le CICR déploie des activités sur leur territoire. Un accord permettant au CICR de visiter les personnes privées de liberté a notamment été conclu avec le ministère de la Justice.

Avec le retour progressif de la paix et l'ouverture du pays à de nombreuses organisations humanitaires actives dans des domaines très variés (santé, agriculture, assainissement, etc.), le CICR a mis l'accent sur les activités de protection des détenus et de la population civile. À cet égard, la délégation a en particulier continué de suivre et d'assister un groupe de quelque 2 000 personnes, anciens combattants du RUF* et leurs familles, qui avaient fui l'est de la Sierra Leone et s'étaient rendues à l'aile mandingue de l'ULIMO*, au Libéria⁵. En septembre, avec la normalisation de la situation au Libéria, ces personnes avaient retrouvé un certain degré d'autosuffisance alimentaire et une partie d'entre elles avaient l'intention de retourner chez elles. La délégation du CICR a donc cessé de leur fournir une assistance. Par ailleurs, outre des visites de personnes détenues par les autorités du pays, la délégation est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'ECOMOG pour obtenir l'accès aux personnes qu'il détenait et discuter de plusieurs cas de violation des règles humanitaires. De plus, en collaboration avec la Croix-Rouge du Libéria, le CICR a développé et étendu à tout le pays un réseau de collecte et de distribution de messages Croix-Rouge, permettant ainsi le maintien de liens entre les membres de familles dispersées par les événements.

Tout en se consacrant à ces priorités, la délégation a poursuivi les programmes médicaux et sanitaires entamés les années précédentes, ainsi que les activités de promotion du droit international humanitaire. Le CICR a mené la plupart de ces activités en collaboration avec la Croix-Rouge du Libéria, contribuant ainsi, avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au renforcement et au développement de cette Société nationale.

⁴ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 40-42.

⁵ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 42.

* RUF : *Revolutionary United Front* (Front uni révolutionnaire).

* ULIMO : *United Liberation Movement for Democracy in Liberia*.

ABIDJAN

Délégation régionale
(Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana,
Guinée, Sierra Leone, Togo)

En Sierra Leone, les espoirs de paix entrevus l'année précédente ne se sont pas concrétisés en 1997. En effet, l'accord conclu entre le gouvernement et le RUF* en novembre 1996⁶ n'a pas été mis en œuvre. Au contraire, les accrochages se sont multipliés en début d'année entre l'armée et les milices traditionnelles, ainsi qu'entre ces dernières et le RUF. Le 25 mai, le président démocratiquement élu a été renversé par un groupe de militaires, l'AFRC*, bientôt rejoint par le RUF — rebaptisé *People's Army*. Ce coup d'État a été largement condamné par la communauté internationale, en particulier par la CEDEAO, qui a exigé la restitution sans conditions du pouvoir au président élu.

Dans les jours qui ont suivi le 25 mai, les troupes nigérianes stationnées en Sierra Leone, rejoints ensuite par des contingents de l'ECOMOG, ont tenté par la force de restaurer l'autorité du président élu, et des combats ont éclaté à Freetown même. Ces hostilités, ainsi que le climat de grande confusion et les pillages généralisés, ont fait des morts et des blessés parmi la population civile et entraîné la fuite d'une grande partie des habitants de la capitale vers la province et la Guinée. Des combats ont également fait rage en province, particulièrement à Kenema, entre l'alliance militaire nouvellement au pouvoir et les milices traditionnelles. Dans ce contexte d'insécurité, la plupart des organisations d'aide et de développement ont quitté le pays.

Fin août, au rang des différentes mesures décidées pour rétablir le gouvernement constitutionnel, la CEDEAO, suivie par le Conseil de sécurité des Nations Unies⁷, a



CICR/A 1297

coup d'État à Freetown

⁶ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 43-45.

⁷ Résolution 1132 du 8 octobre 1997.

* RUF : *Revolutionary United Front* (Front uni révolutionnaire).

* AFRC : *Armed Forces Revolutionary Council* (Forces armées révolutionnaires).

rôle d'intermédiaire neutre du CICR

imposé des sanctions à la Sierra Leone. Le CICR était intervenu au préalable auprès de la CEDEAO pour rappeler que l'assistance humanitaire ne pouvait pas être soumise à embargo. À la fin de l'année, les modalités selon lesquelles le CICR pouvait continuer de faire entrer en Sierra Leone les biens nécessaires à son action neutre et impartiale étaient toujours en discussion entre l'institution et les organes de surveillance mis en place par la CEDEAO et par le Conseil de sécurité.

Le dialogue instauré entre la CEDEAO et la junte au pouvoir, accompagné d'une pression militaire diffuse, a débouché sur la signature, le 23 octobre, d'un accord aux termes duquel la junte s'engageait à restituer le pouvoir au président élu, à l'issue d'une période de transition qui devait durer jusqu'en avril 1998. À la fin de l'année, la mise en œuvre de cet accord n'avait pas progressé de manière significative. La plupart des organisations d'aide étaient toujours absentes du pays et l'embargo, dont on ne pouvait encore en mesurer les conséquences sur la situation humanitaire, restait en vigueur.

Quelques jours après le coup d'État, le CICR s'est adressé formellement à la CEDEAO, à l'ECOMOG et à la junte au pouvoir à Freetown afin de leur rappeler leur obligation de respecter les dispositions pertinentes du droit international humanitaire et la mission de la Croix-Rouge. À Freetown, au plus fort de la confusion, le CICR a joué un rôle d'intermédiaire neutre, en particulier en facilitant l'évacuation vers la Guinée d'une centaine d'étrangers bloqués dans la ville, ainsi qu'en négociant avec les parties en présence l'évacuation de plusieurs centaines de personnes qui se trouvaient dans un hôtel pris sous le feu des combats. En outre, les personnes capturées de part et d'autre ont rapidement pu être visitées.

EN 1997, LE CICR A :



- visité en Sierra Leone, avant le coup d'État, 134 personnes détenues sous la responsabilité du gouvernement dans sept lieux de détention à Freetown et en province ;
- visité en Sierra Leone, après le coup d'État, 134 personnes détenues sous la responsabilité de la junte au pou-

- voir, et 15 autres détenues sous la responsabilité de l'ECOMOG ;
- visité en Côte d'Ivoire, à la prison de Gagnoa, 29 personnes détenues en relation avec une action de boycott des élections présidentielles de 1996 ;
- réalisé une action de nettoyage et de désinfection des prisons de Gagnoa et d'Abidjan ;

- donné aux détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille ;
- distribué des vivres et d'autres secours aux personnes détenues, en fonction de leurs besoins ;



- transmis 11 125 messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées par les événements en Sierra Leone, ainsi qu'entre des réfugiés installés dans la région (principalement des Sierra-Léoniens et des Libériens en Côte d'Ivoire et en Guinée) et leur famille, en collaboration avec les Sociétés nationales des pays d'accueil ;



- distribué en Sierra Leone 260 tonnes de vivres (mises à disposition par le PAM), 1 200 tonnes de semences de riz, 41 000 paquets de semences de légumes et 72 000 houes à environ 200 000 personnes victimes du conflit dans l'est du pays ;

- fourni près de 1 000 tonnes de nourriture, des couvertures, des ustensiles de cuisine, des bougies et des vêtements à quelque 45 000 personnes déplacées qui se réinstallaient en Sierra Leone ;

- distribué régulièrement après le coup d'État de la nourriture à 4 000 personnes vulnérables à Freetown ;



- mis à disposition pendant deux mois une équipe chirurgicale complète et fourni des médicaments et du matériel médical, afin d'aider à la prise en charge et au traitement adéquat des personnes blessées lors des événements qui ont suivi le coup d'État à Freetown ;

- installé cinq centres médico-sociaux à Freetown pour donner des soins de

santé primaires à la population de la ville ;

- mis en place dans ses locaux à Zimmi (Sierra Leone) une structure médicale pour soigner les personnes blessées lors des combats épisodiques ; évacué d'autres blessés vers des hôpitaux et soutenu les établissements médicaux admettant des blessés de guerre ;

- poursuivi un programme de soins de santé primaires en faveur de quelque 140 000 personnes dans l'est de la Sierra Leone, en soutenant dix structures médicales, en formant du personnel local, en améliorant ou en installant des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées, ainsi qu'en vaccinant les enfants de moins de cinq ans ;



- poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent, selon les cas, sur le développement structurel, la formation des cadres et des volontaires, le soutien aux activités de diffusion du droit humanitaire et/ou sur le renforcement de la capacité des différentes Sociétés nationales à intervenir dans les situations d'urgence ;



- poursuivi ses efforts en vue de faire mieux accepter et comprendre le droit humanitaire et le CICR par les différents publics-cibles de la région, à savoir autorités civiles

et militaires, forces de l'ordre, forces armées, associations diverses, milieu académique, grand public ;

- conseillé les autorités du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo dans l'élaboration de mesures législatives pour régler l'usage de l'emblème et pour réprimer les crimes de guerre, ainsi que dans la création de commissions interministérielles pour la mise en œuvre du droit humanitaire ;

- organisé à Abidjan, avec la Commission interministérielle de Côte d'Ivoire, la première réunion des Commissions nationales interministérielles pour la mise en œuvre du droit international humanitaire en Afrique, à laquelle ont participé des représentants gouvernementaux et des Sociétés nationales de 12 pays (Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Mali, Namibie, Nigéria, Sénégal, Togo et Zimbabwe) ;

- organisé avec la Croix-Rouge béninoise un séminaire à l'intention d'une quarantaine de représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Bénin, pour promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national ;

- organisé en Guinée un séminaire à l'intention de 25 officiers militaires instructeurs ;

- organisé en Sierra Leone des séances de diffusion *ad hoc* pour les porteurs d'armes des différentes parties impliquées dans le conflit.

*première visite de détenus
en Côte d'Ivoire*

Les conséquences de cette crise sur le système de santé sierra-léonien, déjà très affaibli par des années de conflit, ont été catastrophiques et le CICR, ainsi que MSF* — l'une des rares organisations à être restées sur place —, est intervenu beaucoup plus largement dans le domaine médical, à Freetown et en province. Si ces événements n'ont pas provoqué de pénurie alimentaire généralisée dans le pays (grâce, notamment, au succès des programmes agricoles menés l'année précédente par le CICR et d'autres organisations), la délégation a dû en revanche assister certains groupes de personnes particulièrement vulnérables à Freetown.

Le CICR a également poursuivi sa coopération avec la Croix-Rouge de Sierra Leone, en particulier pour renforcer la capacité de la Société nationale à intervenir dans des situations d'urgence — en mettant sur pied des équipes de volontaires à Freetown, Bo et Kenema —, ainsi qu'en matière de promotion du droit humanitaire et dans le domaine des activités de recherches. Après le 25 mai, le CICR a en outre soutenu le programme de santé et de secours d'urgence de la Société nationale. Enfin, en dépit de la crise politique, le CICR a pu mener à bien les activités qu'il avait prévues, commencées en 1996, dans les domaines de l'assistance agricole et du soutien aux structures médicales en faveur des personnes affectées par la situation dans l'est du pays⁸. Toutefois, en raison de l'insécurité, certains programmes ont dû être modifiés ou retardés, voire exceptionnellement suspendus pour une longue période.

En 1997, le CICR a conclu avec les autorités de Côte d'Ivoire un accord lui permettant de visiter les personnes détenues dans le pays. Les premières visites ont eu lieu en octobre, dans deux prisons à Abidjan et à Gagnoa. Une assistance alimentaire ponctuelle a été fournie à plusieurs dizaines de détenus, en convalescence après une épidémie de choléra, à la maison centrale d'arrêt et de correction d'Abidjan.

En Guinée, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues en relation avec une tentative de coup d'État perpétrée en février 1996⁹. À la fin de l'année, il n'avait pas encore reçu les autorisations nécessaires pour visiter ces personnes.

Parallèlement à la gestion de ces priorités, la délégation régionale d'Abidjan a poursuivi ses activités en matière de promotion du droit humanitaire, ainsi que dans le cadre des services consultatifs offerts aux États pour promouvoir la mise en œuvre de ce droit sur le plan national. De même, dans son domaine de compétences, le CICR a continué de soutenir les Sociétés nationales de la région.

⁸ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 43-45.

⁹ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 43.

* MSF : Médecins sans frontières.

DAKAR

Délégation régionale

(Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal)

En 1997, année d'élections législatives et présidentielles, le Mali a connu une grande agitation politique. Plusieurs figures de l'opposition sont restées en dehors du processus électoral qui a vu le président sortant être réélu et son parti obtenir la majorité au parlement. La préparation et la tenue de ces élections ont provoqué des affrontements, principalement à Bamako, et des arrestations ont eu lieu dans les milieux de l'opposition. Le CICR a suivi avec attention les développements survenus en rapport avec l'arrestation et la détention de ces personnes. En même temps, dans le nord du pays, le processus de paix engagé depuis 1995 entre le gouvernement et la rébellion arabe et touareg n'a pas comblé les attentes de la population civile, qui n'a guère vu ses conditions de vie s'améliorer. Le CICR a poursuivi l'action entreprise les années précédentes. Il s'agissait en particulier de soutenir le processus de paix et de restaurer un climat de confiance entre les différentes communautés en maintenant des contacts avec toutes les parties en présence, y compris avec les groupes d'anciens combattants de la rébellion, et en transmettant régulièrement aux autorités les observations faites par les délégués dans le nord du pays. En outre, le CICR s'est attaché à relancer des activités de production auprès des groupes vulnérables, en développant lui-même une large gamme d'activités (programmes agricole, vétérinaire et halieutique, approvisionnement en eau potable) ou en encourageant les services gouvernementaux compétents et les communautés locales à s'y impliquer directement. En outre, afin de soutenir l'extension de la nouvelle politique de santé du gouvernement dans le nord du pays, le CICR s'est engagé dans un vaste programme de trois ans visant notamment à relancer ou, le cas échéant, à créer de toutes pièces des postes de santé équipés et pourvus en personnel qualifié dans les régions de Tombouctou et de Bourem.

Au Niger, l'insécurité a persisté pendant une grande partie de l'année dans le nord et l'est du pays où certains groupes de la rébellion — las d'attendre la réalisation des promesses faites lors de la conclusion de l'accord de paix de 1995 — se sont officiellement désolidarisés du processus de paix. En conséquence, l'armée et la police ont durci leur position. À cela se sont ajoutées une crise politique profonde, à la suite du coup d'État et des élections présidentielles de 1996, ainsi que des tensions d'ordre socioéconomique. Le CICR a effectué plusieurs missions au Niger en 1997 afin, en particulier, d'approfondir le dialogue avec les autorités nigériennes sur les problèmes humanitaires du pays et de leur faire mieux accepter le mandat spécifique de l'institution.

soutien au processus de paix au Mali

missions au Niger

regain de tension en Casamance

Au Sénégal, l'année a été marquée par une forte recrudescence de la tension en Casamance. Dès le mois de mars, le cessez-le-feu intervenu en 1995 entre le gouvernement et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) a été rompu. Les accrochages entre l'armée gouvernementale et les rebelles ont fait des dizaines de victimes, dont des civils, tandis que plusieurs milliers de personnes ont dû quitter leur foyer en raison de l'insécurité. Le CICR a poursuivi ses visites aux personnes arrêtées en relation avec la crise et développé ses programmes de diffusion du droit international humanitaire, en particulier auprès des milieux gouvernementaux, de l'armée (y compris les contingents stationnés en Casamance) et

DAKAR
Délégation régionale



- visité, au Sénégal, 191 personnes détenues en relation avec les événements de Casamance et incarcérées dans trois lieux de détention à Dakar et en Casamance ;
- visité, en Gambie, 15 personnes détenues à la prison Mile 2 en relation avec la tentative de coup d'État de 1994 et ses suites de 1995 ;
- visité, en Guinée-Bissau, deux personnes toujours détenues à Bra à la suite de la tentative de coup d'État de mars 1993 ;
- visité, au Mali, quatre personnes détenues à Niafunké ;
- distribué une assistance variée adaptée aux besoins spécifiques constatés dans les lieux de détention visités en Gambie (en collaboration avec la Société nationale), en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal ;
- lancé un programme de jardin potager à la prison centrale de Dakar afin d'améliorer l'alimentation des détenus ;

- donné à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille ;



- contribué au rétablissement et au maintien du contact entre des personnes de différents groupes de population (notamment des réfugiés venant de la région des Grands Lacs et du Mali) et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré depuis Dakar, en collaboration avec les Sociétés nationales de la région ;



- fourni des vivres à la Croix-Rouge sénégalaise pour son programme d'assistance en faveur des civils victimes des événements en Casamance ;
- renforcé les moyens de production de quelque 12 000 familles dans le nord du Mali, en distribuant des

secours (64 tonnes de semences de sorgho, de riz et de légumes, des outils aratoires, du matériel de pêche et d'artisanat), en soutenant des projets similaires de la Croix-Rouge malienne, en vaccinant 50 000 têtes de bétail et en traitant 5 000 bêtes contre diverses maladies, en subventionnant l'achat de 100 tonnes de nourriture pour animaux afin de permettre aux éleveurs les plus pauvres de nourrir leur troupeau durant la saison maigre, et en constituant (avec le paiement symbolique des prestations fournies) un fonds de solidarité accessible aux associations d'éleveurs ;



- contribué, au Mali, à l'organisation de discussions communautaires afin que les populations locales interviennent directement dans la gestion du système de santé dans le nord du pays ; soutenu huit postes de santé et autres structures médi-

des forces de l'ordre. En outre, le CICR a soutenu l'action entreprise par la Croix-Rouge sénégalaise en Casamance.

Parallèlement à la gestion de ces priorités particulières, la délégation régionale de Dakar a poursuivi tout au long de l'année ses activités visant à faire connaître le droit international humanitaire et à conseiller les États quant à la mise en œuvre de ce droit sur le plan national. De même, dans son domaine de compétences, le CICR a continué à soutenir les Sociétés nationales de la région et à favoriser le dialogue et la coopération entre elles.

cales ; vacciné 25 000 personnes (enfants de moins de six ans et femmes en âge de procréer laissés sans protection immunitaire durant les années de conflit) dans les régions de Tombouctou et de Bourem ; participé à la lutte contre une épidémie de méningite en vaccinant 17 000 personnes (une partie de ces activités a été réalisée dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge de Belgique) ;

- distribué une assistance médicale à l'hôpital de Ziguinchor (Sénégal) et soutenu la remise en état d'un centre de santé communautaire géré par la Société nationale dans cette ville ;
- soutenu l'action de prévention entreprise par la section jeunesse de la Croix-Rouge du Cap-Vert pendant une épidémie de choléra ;



- creusé, installé ou remis en état dix puits et autres systèmes d'approvisionnement en eau desservant les postes de santé et les com-

munautés isolées en milieu rural dans les régions de Bourem et de Tombouctou, au Mali ;



- poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent, selon les cas, sur le développement structurel, la formation des cadres et des volontaires, le soutien aux activités de diffusion du droit international humanitaire et/ou le renforcement de la capacité des Sociétés nationales à intervenir dans les situations d'urgence ;
- organisé à Dakar un séminaire sur les questions d'information et de diffusion à l'intention des responsables de ces Sociétés ; participé à Banjul à la tenue d'un séminaire à l'intention des Sociétés nationales du Cap-Vert, de Gambie, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Mauritanie et du Sénégal sur le thème du développement institutionnel ;



- poursuivi, en fonction des différents contextes, ses efforts en vue de promouvoir une acceptation et une compréhension meilleures du droit humanitaire et du CICR par les différents publics-cibles de la région, à savoir : autorités civiles et militaires, forces armées, forces de l'ordre, associations diverses, presse, milieux académiques, grand public ;
- lancé des études (menées par des consultants-juristes choisis sur place) sur la compatibilité des législations nationales du Mali, du Niger et du Sénégal avec le droit international humanitaire ;
- organisé au Sénégal en coopération avec la Société nationale et l'Institut sénégalais des droits de l'homme et de la paix un séminaire à l'intention d'une trentaine de hauts fonctionnaires de l'État, de parlementaires et de représentants de l'armée et de la police sur le thème de la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national.

LAGOS

Délégation régionale (Nigéria)

En 1997, le *Provisional Ruling Council* a poursuivi la mise en œuvre de son programme de transition de l'autorité militaire à l'autorité civile. En mars, des élections ont été organisées pour les conseils gouvernementaux locaux, suivies en décembre par des élections pour les assemblées des États. Toutefois, la lenteur avec laquelle le processus de transition a été mené, ainsi que l'arrestation et la détention prolongée de membres de l'opposition, ont continué de susciter des critiques aussi bien au Nigéria même que de la part de la communauté internationale. En outre, des flambées de violence dans plusieurs États du pays ont coûté la vie à de nombreux civils. Ces affrontements étaient motivés par diverses raisons, en particulier des rivalités ethniques, des différends entre communautés résidente et migrante, ou encore le déplacement du siège de quelques gouvernements locaux. En début d'année, plusieurs attentats ont également visé des intérêts militaires, principalement dans la région de Lagos, entraînant l'arrestation de suspects parmi les militants de l'opposition.

Dans ce contexte, la délégation a continué de suivre avec attention les développements survenus en rapport avec l'arrestation et la détention d'opposants politiques, notamment par des contacts réguliers avec les milieux nigérians de défense des droits de l'homme et avec la Commission nationale des droits de l'homme, créée en 1996. Parallèlement, le CICR a continué à soutenir la Croix-Rouge du Nigéria, en vue de renforcer sa capacité opérationnelle et de faciliter ainsi son intervention dans les situations d'urgence, notamment lors d'affrontements inter-communautaires. Dans le domaine de la promotion du droit humanitaire, outre la poursuite de programmes en cours à l'intention des forces armées, des autorités et des médias, le CICR a lancé en étroite coopération avec la Société nationale un programme original visant cette fois le grand public, par le biais d'une pièce de théâtre, intitulée Askari mettant en scène les valeurs de paix et de tolérance¹⁰.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses démarches entreprises précédemment¹¹ auprès des autorités nigérianes, afin d'obtenir l'accès à d'éventuels prisonniers de guerre camerounais capturés dans le contexte du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi. Des allégations de détention concernant ces personnes étaient parvenues au CICR. En juin, le vice-président permanent du CICR a rencontré le ministre nigérian des Affaires étrangères au Sommet des chefs d'États et de gouvernement de l'OUA*, à Harare. Le délégué régional a abordé cette question en août avec le conseiller spécial du chef

¹⁰ Voir *Promotion et développement du droit international humanitaire*, p. 304.

¹¹ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 49-50.

* OUA : Organisation de l'Unité africaine.

d'État pour les affaires juridiques. À la fin de l'année toutefois, aucun progrès n'avait été enregistré dans ce dossier¹². De même, les autorités nigérianes n'ont donné aucune réponse après avoir reçu la liste (transmise l'année précédente par le CICR à la demande des autorités camerounaises) de 128 personnes disparues au cours du conflit, et n'ont pas réagi quant au cas de trois civils également portés disparus.

¹² Pour le compte rendu des démarches et des activités effectuées côté camerounais dans le contexte de Bakassi, voir Yaoundé, p. 78.

LAGOS
Délégation régionale



- soutenu l'action entreprise par la Croix-Rouge du Nigéria en matière d'assainissement dans les prisons en proposant sa compétence technique dans ce domaine et en fournissant du matériel ;
- soutenu une clinique mobile gérée par une organisation non gouvernementale locale et desservant les principales prisons de Lagos ;



- poursuivi, en coordination avec la délégation régionale de Yaoundé et avec la coopération de la Croix-Rouge du Nigéria, la transmission de messages Croix-Rouge entre les internés civils et prisonniers de guerre nigérians détenus au Cameroun et leur famille au Nigéria (un millier de messages ont été échangés) ;



- fourni à la Croix-Rouge du Nigéria des pansements, 200 couvertures, du matériel et des ustensiles de cuisine, 650 jerrycans et des bâches de plastique pour ses interventions en faveur des victimes d'affrontements intercommunautaires ;



- poursuivi son soutien à la Croix-Rouge du Nigéria en matière de diffusion du droit humanitaire et aidé à renforcer sa capacité opérationnelle (notamment en mettant sur pied un réseau radio entre les États du pays, en finançant les salaires des cadres au siège et en assurant la maintenance du parc de véhicules) ;



- poursuivi sa collaboration avec la plupart des écoles militaires du pays dans le domaine de l'enseignement du droit humanitaire, en particulier en organisant un séminaire à l'intention d'une soixantaine d'officiers instructeurs, et organisé plusieurs séances de diffusion à l'intention de commandants des forces armées et des forces de l'ordre ;
- lancé, avec la Croix-Rouge du Nigéria, un programme visant un large public par le biais d'une pièce de théâtre — également adaptée pour la télévision et la radio — mettant en scène les valeurs de paix et de tolérance inscrites dans les principales cultures locales (cette pièce, intitulée *Askari*, a été jouée devant des dizaines de milliers de personnes dans une vingtaine d'États du pays) ;
- organisé, à l'intention de hauts fonctionnaires gouvernementaux et de professeurs d'une quinzaine de facultés de droit nigérianes, un séminaire sur l'enseignement du droit humanitaire dans les universités du pays.

EN 1997, LE CICR A :

Afrique centrale

BURUNDI

Toutes les opérations du CICR au Burundi sont restées suspendues en 1997, en raison du retrait de l'ensemble de ses expatriés en juin 1996 après l'assassinat de trois délégués dans la province de Cibitoke¹³. Plusieurs missions à Bujumbura ont été organisées en cours d'année, afin de presser les autorités burundaises de faire avancer l'enquête approfondie demandée par le CICR sur les circonstances de l'attaque au cours de laquelle les trois délégués avaient été tués. Toutefois, ces contacts n'ont apporté aucun résultat concret. Tout en déplorant le fait que de nombreuses victimes burundaises restaient sans protection, le CICR considérait toujours, à la fin de l'année, que les conditions n'étaient pas remplies pour une reprise de son action dans le pays.

Tout au long de l'année, le CICR a néanmoins maintenu sa délégation à Bujumbura, avec le concours de ses collaborateurs burundais. Quinze véhicules ont été exportés dans l'ex-Zaire et affectés à l'action du CICR sur place, tandis qu'une partie de ses stocks médicaux a été remise à trois hôpitaux de Bujumbura.

La situation au Burundi est demeurée extrêmement précaire en 1997. Au début de l'année, des pourparlers ont eu lieu entre le gouvernement burundais et l'un des principaux partis de l'opposition, le CNDD*, sans entraîner de progrès significatif. Sur le plan international, la médiation entreprise par l'ancien président tanzanien, Julius Nyerere, est elle aussi restée en échec. En avril, l'embargo économique imposé l'année précédente¹⁴ au Burundi par plusieurs pays africains a été assoupli. Sur le plan militaire, des accrochages et des combats se sont poursuivis entre l'armée burundaise et les forces rebelles, en particulier dans les provinces du sud et du nord. D'autres tensions, motivées par un différend sur l'opportunité d'ouvrir des négociations avec le gouvernement Buyoya, se sont produites entre le CNDD-FDD* et le *Palipehutu**. Enfin, le ton est également monté entre le Burundi et la Tanzanie et des incidents armés sporadiques se sont produits le long de la frontière entre les deux États.

le dialogue bloqué

¹³ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 51.

¹⁴ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 53.

* CNDD : Conseil National pour la défense de la démocratie.

* FDD : Forces pour la défense de la démocratie.

* *Palipehutu* : Parti pour la libération du peuple hutu.

Outre les victimes directes des combats, les civils ont continué, principalement dans les régions rurales, de ressentir cruellement les effets de la crise burundaise. Dans les régions sensibles, le gouvernement a poursuivi sa politique, instaurée l'année précédente, de regroupement des populations dans des villages placés sous la protection de l'armée. La concentration de nombreuses personnes dans des endroits qui n'étaient pas prévus pour en accueillir autant — en particulier sur les plans médical et sanitaire —, ainsi que l'absence d'accès aux terrains agricoles, ont eu des conséquences humanitaires graves (durant le deuxième semestre, quelques dizaines de milliers de personnes regroupées ont toutefois pu rentrer chez elles). De plus, dans un climat d'antagonisme exacerbé entre les différentes communautés, les valeurs de tolérance et d'humanité sont souvent restées lettre morte, et de multiples exactions contre des civils ont été rapportées.

Dans ce contexte, une trentaine d'organisations humanitaires ont poursuivi, en fonction des restrictions qui leur étaient imposées et des contraintes en matière de sécurité auxquelles elles devaient faire face, leurs activités en faveur des personnes affectées par la situation.



⊕ Délégation CICR

⊕ Bureau CICR

▲ Poste de premiers secours CICR

RÉPUBLIQUE DU CONGO

À l'approche des élections présidentielles prévues pour la fin juillet, la tension politique qui s'était manifestée au Congo depuis le début de l'année n'a cessé de croître entre le président sortant, Pascal Lissouba, et son prédécesseur à la tête de l'État de 1979 à 1992, Denis Sassou Nguesso. Le 5 juin, de violents combats ont éclaté à Brazzaville et dans ses proches environs. Dans le nord du pays, en juillet, les partisans de Sassou Nguesso ont pris le contrôle de plusieurs villes tenues jusque là par les forces loyales à Lissouba. Les différentes médiations entreprises pendant ce temps pour trouver une solution à la crise sont restées vaines et les combats se sont poursuivis, entrecoupés d'accalmies. Finalement, en octobre, les partisans de Sassou Nguesso — avec le soutien des forces armées angolaises¹⁵ — ont pris Pointe-Noire et Brazzaville. Début novembre, le nouveau président autoproclamé, Denis Sassou Nguesso, a annoncé la composition de son

gouvernement. À la fin de l'année, l'insécurité prévalait encore dans la capitale, du fait de la présence de nombreux porteurs d'armes, ainsi que dans certaines régions du pays qui n'étaient pas sous le contrôle total des nouvelles autorités.

Les civils ont été les premières victimes du conflit, qui s'est principalement déroulé à Brazzaville même. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées dans la capitale au cours de combats où des moyens militaires importants ont été engagés, souvent de manière aveugle. Une grande partie des habitants de la capitale ont quitté la ville, fuyant vers le nord ou le sud pour gagner des endroits plus sûrs. Certains ont été accueillis par des parents ou ont regagné leur village d'origine, d'autres se sont regroupés dans des endroits comme des églises, des bâtiments administratifs, des écoles ou sur des îles situées sur le fleuve Congo, entre Brazzaville et Kinshasa, tandis que d'autres encore se sont réfugiés à Kinshasa.

¹⁵ Voir *Angola*, p. 83.

Pendant les combats, le centre de Brazzaville a subi d'importantes destructions, encore aggravées par des pillages généralisés, qui ont touché les infrastructures essentielles telles que les systèmes d'approvisionnement en eau ou les structures médicales. Plus généralement, le conflit a eu des conséquences économiques et sociales désastreuses sur le pays tout entier.

La violence aveugle et l'absence de conditions minimales de sécurité à Brazzaville pendant les premiers jours du conflit ont empêché le CICR de travailler. Son personnel expatrié présent dans la capitale congolaise lors de l'éclatement du conflit a dû se replier sur Kinshasa. Le 12 juin, le CICR s'est publiquement adressé à toutes les parties concernées pour les appeler à respecter et à faire respecter les règles essentielles du droit humanitaire, en particulier celles protégeant les personnes ne participant pas ou plus aux combats, ainsi que le personnel humanitaire. Par la suite, des contacts ont pu être noués avec les représentants des forces en présence et une action a pu être mise sur pied en faveur des victimes du conflit, avec le concours de la Société nationale et en collaboration avec d'autres organisations humanitaires présentes sur place. Toutefois, l'insécurité qui a prévalu jusqu'à la fin de l'année et des contraintes logistiques importantes ont maintes fois entravé le développement de l'action du CICR au cours de l'année.

Pendant le conflit, en fonction des accalmies et des possibilités, le CICR s'est efforcé de soutenir les structures médicales qui fonctionnaient encore de part et d'autre de la ligne de front séparant Brazzaville en deux, de telle sorte que les blessés de guerre puissent être soignés. Les vivres, les médicaments et le matériel médical nécessaires, acheminés par air ou par bateau depuis Kinshasa, ont été distribués dans plusieurs hôpitaux et dans une vingtaine de centres de santé en collaboration avec la Croix-Rouge congolaise et d'autres organisations humanitaires présentes sur place. Au mois d'août, le seul hôpital central existant dans la partie nord de la capitale a dû fermer en raison des combats. Les patients et le personnel de cet établissement ont été transférés par les autorités dans une école située à Kintele, à une vingtaine de kilomètres au nord de Brazzaville. Le CICR a contribué à transformer cette école en poste de premiers secours. En outre, le CICR a mis en place avec la Société nationale une filière pour transférer les blessés de Brazzaville à Kinshasa, où ils étaient accueillis dans un poste de santé établi par la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo. Selon la gravité de leurs blessures, les blessés étaient soignés sur place ou évacués sur l'hôpital général de Kinshasa où une centaine de lits avaient été mis à disposition, avec l'aide du CICR. Cependant, comme cette solution ne pouvait être que temporaire, le CICR a recherché des solutions locales. C'est ainsi qu'il a soutenu, à Gamboma, un hôpital susceptible d'accueillir les blessés de guerre évacués de la partie nord de Brazzaville.

En outre, sur les routes empruntées, tant au nord qu'au sud, par ceux qui fuyaient la capitale, ainsi que sur l'île de Mbamu (sur le fleuve Congo, entre Kinshasa et Brazzaville), le CICR a soutenu des postes de santé temporaires ouverts pour soigner les personnes déplacées. Dans les endroits où celles-ci se

action médicale d'urgence

prévention des maladies dues au manque d'hygiène

remise en état des structures médicales

regroupaient, des latrines, des douches et des réservoirs d'eau potable ont été installés afin de prévenir le développement de maladies liées au manque d'hygiène. Par ailleurs, dans le centre de Brazzaville, les équipes de la Société nationale et du CICR ont entrepris de ramasser les corps laissés sur place et de les inhumer dans un cimetière à l'extérieur de la ville. Cette action a dû être interrompue après quelques jours seulement en raison de problèmes de sécurité et, par la suite, le CICR a fourni aux parties au conflit le matériel nécessaire pour leur permettre d'effectuer elles-mêmes cette tâche. Enfin, une assistance alimentaire et médicale a été apportée, en collaboration avec MSF*, à plus de 5 000 réfugiés rwandais arrivés de République démocratique du Congo au mois de mai et installés depuis lors à Lukolela-Liranga, sur le fleuve, en amont de Brazzaville. En juin, cette action a été reprise par le HCR, toujours en collaboration avec MSF.

Après la prise de contrôle de Brazzaville par les partisans de Denis Sassou Nguesso et l'établissement d'un nouveau régime, le CICR s'est concentré sur les activités de réhabilitation postconflictuelles. Ses priorités ont été, d'une part, la remise en fonction du système de santé largement détruit ou rendu inopérant durant la guerre et, d'autre part, le rétablissement de l'approvisionnement en eau potable à Brazzaville.

Des travaux de restauration ont été entrepris dans une vingtaine de centres de santé de Brazzaville. Des médicaments et du matériel médical leur ont été livrés régulièrement pour leur permettre de fonctionner comme avant la guerre. En outre, le CICR a participé à la remise en état du centre hospitalier universitaire — l'hôpital de référence pour tout le pays —, en particulier en fournissant du carburant pour son générateur et en mettant à disposition le matériel nécessaire pour assurer une capacité de 250 lits. Un chirurgien expatrié a conseillé le personnel médical local pendant un mois et de la nourriture pour 200 patients a été distribuée pendant deux mois. Des secours médicaux ont aussi été apportés à l'hôpital militaire de la Brazzaville (où la majorité des patients étaient des civils), ainsi qu'à plusieurs hôpitaux et structures médicales ailleurs dans le pays.

En matière d'assainissement, le CICR a soutenu le service national des eaux pour remettre en état les deux principales usines de traitement de l'eau potable de Brazzaville, qui avaient été détruites pendant la guerre. Une ligne électrique à haute tension alimentant l'une de ces deux usines a été réparée, tandis que des produits chimiques destinés à la purification de l'eau, et du matériel divers ont été fournis. À la fin novembre, ces deux usines avaient pu être remises en service et les spécialistes du CICR, avec les techniciens du service gouvernemental compétent, se concentraient sur la réparation des nombreuses fuites provoquées par les combats dans le réseau de canalisations de la ville. Dans les quartiers où les systèmes d'approvisionnement en eau n'avaient pu être restaurés, en particulier là où se

* MSF : Médecins sans frontières.



- demandé aux nouvelles autorités de pouvoir visiter les personnes arrêtées et détenues en relation avec le conflit et le changement de régime ;



- transmis, à partir de la mi-décembre, quelque 500 messages Croix-Rouge entre des habitants de Brazzaville et leurs proches à l'étranger ;

- enregistré 125 enfants non accompagnés séparés de leur famille par les combats et organisé 31 regroupements familiaux en République du Congo et en République démocratique du Congo ;



- effectué des démarches *ad hoc* auprès des parties lorsque des actes de violence contre des civils ont été portés à sa connaissance ou lorsque l'action humanitaire n'était pas respectée par les combattants qui relevaient de leur autorité ;
- évacué vers une zone plus sûre, après négociations avec les parties impliquées, 60 orphelins et leurs accompagnants, qui avaient été bloqués dans une zone de combats au nord de Brazzaville ;
- dans le cadre d'une opération menée par les forces armées françaises, évacué de Brazzaville à Kinshasa une cinquantaine de ressortissants étrangers ;

EN 1997, LE CICR A :



- distribué plus de 150 tonnes de nourriture, ainsi que des bâches, des jerrycans, des ustensiles de cuisine, du savon et des médicaments à quelque 12 000 personnes (déplacés, blessés, personnel médical, réfugiés rwandais et groupes vulnérables) ;



- pendant le conflit, soutenu de manière régulière ou ponctuelle deux hôpitaux et une vingtaine de centres de santé à Brazzaville, Pointe-Noire et sur les axes empruntés par les personnes déplacées pour quitter la capitale ;

- organisé l'évacuation de plus de 250 blessés de la République du Congo vers Kinshasa et soutenu l'hôpital général de Kinshasa pour le traitement des cas les plus graves ;

- après le conflit, entrepris de restaurer une vingtaine de centres de santé à Brazzaville et de soutenir la reprise des activités médicales dans ces établissements ; participé à la restauration du centre hospitalier universitaire et de l'hôpital militaire de Brazzaville et fourni une assistance ponctuelle à plusieurs structures médicales ailleurs dans le pays ;



- réalisé des travaux d'assainissement (installation de latrines et de douches, forage de puits ou transport d'eau potable), dans de nombreux endroits où des personnes déplacées étaient regroupées ;

- fourni 80 tonnes de produits chimiques destinés à la purification de l'eau et du matériel divers pour permettre la remise en état de deux usines de traitement de l'eau potable alimentant Brazzaville, et aidé le service des eaux à réparer le système de distribution d'eau de la capitale ;
- ramassé et inhumé plusieurs centaines de corps laissés sur place à Brazzaville ;



- fourni à la Croix-Rouge congolaise des secours divers pour ses projets en faveur des victimes du conflit et associé les volontaires de la Société nationale à la réalisation de ses programmes ;



- sensibilisé, à chaque occasion, les différentes autorités et les groupes de combattants rencontrés au respect dû à l'action humanitaire et aux règles essentielles du droit humanitaire.

faciliter la réinstallation

la Société nationale en action

trouvaient des centres de santé, de l'eau potable a été convoyée par camions-citernes. Enfin, dans plusieurs endroits où des personnes déplacées se trouvaient encore, le CICR a fourni le matériel nécessaire au forage de puits et à la construction de douches et de latrines.

Par ailleurs, alors que les personnes déplacées commençaient à regagner Brazzaville, le CICR a entrepris de distribuer des vivres et une assistance matérielle aux habitants des quartiers les plus touchés par le conflit, afin de faciliter leur réinstallation. Des secours ont également été fournis dans une dizaine d'endroits où plusieurs milliers de personnes déplacées se trouvaient encore.

Dès que le nouveau gouvernement a été mis en place, des contacts ont été établis avec les autorités — y compris au plus haut niveau — pour les informer des activités du CICR, leur demander de garantir la sécurité de l'action humanitaire et solliciter l'autorisation de visiter les personnes arrêtées et détenues en relation avec les événements. Sur ce dernier point, bien que la réponse ait été favorable en principe, elle devait toutefois encore être formalisée par un accord à la fin de l'année. Durant le conflit, le CICR est intervenu de manière *ad hoc* lorsque des cas d'exactions à l'encontre de civils étaient portés à sa connaissance. Toutefois, étant donné le climat de violence généralisée et la multiplication des porteurs d'armes, souvent jeunes et agissant en dehors de structures hiérarchiques établies, les activités de protection du CICR et ses efforts visant à faire connaître le droit humanitaire ont été réduits.

À la mi-décembre, un réseau de collecte de messages Croix-Rouge a commencé à être mis en place, de telle sorte que les habitants de Brazzaville puissent donner de leurs nouvelles à leurs proches à l'étranger. Pendant et après le conflit, le CICR a enregistré plusieurs dizaines d'enfants non accompagnés séparés de leur famille par les combats. Certains ont pu être rapidement réunis à leurs parents et, à la fin de l'année, le CICR poursuivait ses efforts afin de retrouver les proches de ceux qui restaient.

Les volontaires de la Société nationale ont joué un rôle de premier plan dans la réalisation de ces différentes activités, souvent dans des situations dangereuses. Le 22 novembre, l'un d'eux a été tué et deux autres blessés lorsqu'un combattant a ouvert le feu sur le camion dans lequel ils se trouvaient.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Durant les premiers mois de 1997, l'offensive lancée à la fin septembre 1996 par l'AFDL* dans la région d'Uvira¹⁶ s'est rapidement étendue vers l'intérieur du pays. Pratiquement sans combats, hormis sur l'axe Kisangani-Walikale et à Kenge, l'AFDL a pris les grandes villes du pays les unes après les autres, avec le soutien de forces étrangères, s'ouvrant ainsi le chemin de Kinshasa. La capitale est tombée le 17 mai, quelques jours après le départ du président Mobutu, qui allait mourir en exil au Maroc en septembre. Par la suite, l'AFDL a étendu son contrôle sur l'ensemble du pays, dorénavant appelé République démocratique du Congo. Seules exceptions : quelques poches de résistance où des groupes de combattants — soldats des anciennes forces armées zaïroises et rwandaises, miliciens *Interahamwe* et combattants traditionnels — ont poursuivi leurs actions de guérilla contre l'AFDL. À la fin de l'année, la sécurité restait précaire dans plusieurs régions du pays, en particulier dans l'est, du fait de la présence de ces groupes de combattants, de dissensions entre différents contingents constituant l'AFDL et de tensions et de combats sporadiques entre communautés rivales, principalement dans les régions de Fizi et de Baraka, ainsi que dans le Masisi.

Par ailleurs, le conflit qui a éclaté au mois de juin en République du Congo voisine a eu des répercussions en République démocratique du Congo, avant tout dans la capitale où des tirs provenant de l'autre rive du fleuve Congo ont fait des victimes parmi la population civile. Les combats à Brazzaville ont en outre poussé plusieurs milliers de Congolais à se réfugier à Kinshasa¹⁷.



¹⁶ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 63-64.

¹⁷ Voir *République du Congo*, pp. 58-62.

* AFDL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre.

l'AFDL à Kinshasa

Sur le plan politique, à peine installés à Kinshasa, le président autoproclamé Laurent-Désiré Kabila et son gouvernement ont dû faire face à la résurgence de certaines tendances de l'opposition à l'ancien président Mobutu, dont les membres étaient frustrés de ne pas avoir été invités à partager le pouvoir. Des manifestations d'opposants se sont produites, en particulier dans la capitale, réprimées par les contingents de l'AFDL. Des arrestations ont également eu lieu dans les milieux de l'opposition et parmi les membres de l'ancien régime.

Le conflit, ainsi que l'insécurité qui a prévalu tout au long de l'année dans certaines régions, ont entraîné de grave conséquences sur le plan humanitaire dans un pays déjà affaibli par des années de délabrement des services publics et une crise socioéconomique permanente.

De nombreux civils congolais ont souffert de la politique de la terre brûlée appliquée par les différents groupes de combattants en retraite devant l'avance de l'AFDL. Sur les axes empruntés par ces derniers en direction de l'ouest, notamment dans la province d'Équateur, et dans les régions de l'est, les civils ont vu leurs biens pillés sans retenue, tandis que les infrastructures comme les hôpitaux, les postes de santé ou les installations d'approvisionnement en eau potable ont elles aussi été pillées, voire détruites. Du fait de l'insécurité générale, des dizaines de milliers de civils ont abandonné leur foyer pour se déplacer vers des endroits jugés plus sûrs et plusieurs dizaines de milliers d'autres ont traversé le lac Tanganyika pour trouver refuge en Tanzanie, dans la région de Kigoma. Par la suite, en fonction de l'évolution de la situation et du retour progressif au calme, les personnes déplacées ont pu commencer à rentrer chez elles. En septembre, le HCR a commencé à rapatrier les réfugiés installés en Tanzanie, tandis que d'autres retournaient chez eux par leurs propres moyens.

Devant l'avance de l'AFDL, alors qu'une partie des réfugiés rwandais et burundais vivant dans les camps installés entre Uvira et Bukavu sont retournés dans leur pays d'origine¹⁸, d'autres, essentiellement rwandais, se sont dirigés vers les frontières occidentales du pays. Si un certain nombre d'entre eux ont pu gagner l'Angola, la République du Congo, la République centrafricaine ou d'autres pays plus loin encore sur la côte atlantique, plusieurs dizaines de milliers de ces réfugiés en marche vers l'ouest du pays sont restés dans des régions difficiles d'accès de la République démocratique du Congo. Poussés par la maladie, la faim et victimes d'un environnement hostile, ils ont dû abandonner leurs cachettes et se sont regroupés, en particulier au sud de Kisangani et à Mbandaka. Dans le même temps, que ce soit en raison de l'absence de conditions de sécurité minimales, de l'intransigeance des parties impliquées, ou des difficultés logistiques quasi insurmontables et de la situation militaire fluctuante, les organisations humanitaires engagées dans ce contexte, y compris le CICR, ont vu leur accès aux victimes très sérieusement entravé. La communauté internationale ayant exercé de

pillages sans retenue

drame à huis clos

¹⁸ Voir *Rwanda*, pp. 71-77.

considérables pressions sur les nouvelles autorités, les réfugiés se trouvant au sud de Kisangani et à Mbandaka ont finalement été rapatriés au Rwanda par le HCR, en juin et juillet. D'autres groupes de réfugiés de moindre ampleur ont continué d'émerger du maquis jusqu'à la fin de l'année, dans le Kivu principalement, et ont également été rapatriés au Rwanda. Les circonstances dans lesquelles se sont produits ces événements — qui devront encore être clarifiées avec exactitude¹⁹ — ont été dramatiques et les démarches entreprises par les organisations humanitaires (principalement le HCR, mais également le CICR et certaines organisations non gouvernementales) pour protéger les réfugiés sont largement restées vaines.

En cours d'année, le CICR a déployé son personnel en fonction de l'évolution de la situation militaire. Durant les premiers mois, les activités menées par l'institution dans les zones toujours plus vastes contrôlées par l'AFDL ont été gérées depuis une mission installée à Bukavu, en coordination avec la délégation de Kinshasa, qui poursuivait ses activités dans le territoire aux mains du gouvernement. En juin, à la suite de la prise de pouvoir de l'AFDL à Kinshasa, la mission de Bukavu a été démantelée et la délégation de Kinshasa a repris la responsabilité directe de l'ensemble des activités du CICR dans le pays. À la fin de l'année, le dispositif du CICR comprenait, outre la délégation de Kinshasa, des sous-délégations installées à Bukavu, Goma, Kisangani et Uvira, ainsi que des bureaux et des antennes à Buta, Kindu, Lubumbashi et Mbandaka. À plusieurs reprises en 1997, les équipes du CICR déployées sur le terrain en fonction de besoins humanitaires identifiés avec précision ont dû suspendre leurs activités, voire même se retirer entièrement, faute de conditions de sécurité minimales. Pour cette même raison, des régions entières sont restés inaccessibles au CICR pendant des périodes plus ou moins longues, particulièrement dans le Masisi.

En début d'année, le CICR a pu poursuivre ses activités en faveur des détenus, dans les zones encore contrôlées par le gouvernement Mobutu. Outre des visites régulières aux lieux de détention dépendant des autorités militaires et civiles, le CICR a mené des travaux d'assainissement dans les prisons et a poursuivi un programme entamé en 1994 pour subvenir aux besoins essentiels des détenus dans plusieurs des lieux visités²⁰. Avec la prise de pouvoir par l'AFDL à Kinshasa, au mois de mai, ces activités ont été stoppées. Selon les informations dont le CICR disposait, les détenus qu'il avait déjà visités avaient été libérés ou s'étaient évadés lors du changement de régime. Par la suite, le CICR a effectué des démarches répétées auprès des nouvelles autorités pour obtenir l'accès aux éventuels nouveaux détenus. À la fin de l'année, malgré un dialogue avec les autorités sur cette question, il n'était toujours pas en mesure de visiter les personnes détenues par l'AFDL.

¹⁹ En cours d'année, les Nations Unies ont désigné une commission chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits de l'homme commises dans le pays depuis 1993. De retard en retard, cette commission n'avait pas encore pu commencer son travail à la fin de l'année.

²⁰ Voir le *Rapport d'activité 1994* du CICR, p. 64, le *Rapport d'activité 1995*, pp. 66-67 et le *Rapport d'activité 1996*, p. 64.

RÉPUBLIQUE DU CONGO ET RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Dépenses totales en 1997
CHF 54 773 517



rétablissement des liens familiaux

Durant les premiers mois de l'année, de nombreuses familles ont été dispersées de part et d'autre de la ligne de front. En conséquence, en collaboration avec la Croix-Rouge du Zaïre, le CICR a mis en place un réseau d'échange de messages Croix-Rouge. À la fin de 1997, avec le retour chez elles de la majorité des personnes déplacées et la stabilisation de la situation, le volume des messages échangés dans ce contexte s'était fortement réduit. En outre, le CICR a continué pendant toute l'année à transmettre des messages Croix-Rouge entre les réfugiés congolais installés dans la région de Kigoma (Tanzanie) et leurs familles en République démocratique du Congo, de même qu'entre les réfugiés angolais et leurs familles dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée au problème des enfants non accompagnés. Le démantèlement des camps de réfugiés rwandais dans la région du Kivu, en octobre 1996, a rendu impossible le suivi des cas des mineurs qui y avaient été enregistrés les années précédentes. En effet, une partie importante d'entre eux étaient rentrés dans leur pays, lors des retours massifs ou lors des rapatriements effectués par le HCR²¹. Toutefois, des enfants non accompagnés rwandais ont continué d'être localisés tout au long de l'année en République démocratique du Congo et ont été rapatriés par le HCR, *Save the Children Fund* ou par le CICR. À la fin de l'année, il restait, à la connaissance du CICR, 2 000 enfants non accompagnés rwandais en République démocratique du Congo, ainsi que des enfants non accompagnés burundais. Avec la Société nationale, le CICR a également enregistré des enfants non accompagnés congolais séparés de leur famille lors des événements, dans le but ultime de les réunir à leurs parents.

Outre l'assistance d'urgence apportée aux personnes déplacées et aux réfugiés dans la phase aiguë du conflit, la priorité, pour le CICR, a été de faciliter le retour chez eux et la réinstallation des civils congolais qui s'étaient déplacés en raison du conflit. À la mi-avril, une vaste opération a été mise sur pied pour transporter ces personnes par des moyens les plus divers (avions, bateaux, trains, camions) vers leurs lieux d'origine. Commencée à Kisangani, d'où plusieurs milliers de personnes ont été ramenées dans divers endroits au Kivu, cette opération s'est poursuivie par des transferts similaires sur l'ensemble du territoire national et s'est terminée à la fin de l'année. En outre, afin de faciliter la réinstallation des personnes qui retournaient chez elles (y compris des réfugiés revenus de Tanzanie), le CICR a distribué des secours en fonction des besoins (vivres, semences et outils agricoles, couvertures, bâches, jerrycans, ustensiles de cuisine et savon). Diverses institutions s'occupant de groupes vulnérables, comme des hôpitaux, des orphelinats ou des missions, ont également reçu une assistance alimentaire. Enfin, de la nourriture a été distribuée à des ouvriers qui réparaient des routes endommagées dans le Kivu.

²¹ Voir notamment Rwanda, p. 75.

* SCF : *Save the Children Fund*.

Par ailleurs, dans la phase d'urgence et en coordination avec les autres organisations travaillant dans la région, le CICR s'est efforcé d'apporter une assistance médicale et alimentaire d'urgence aux groupes de réfugiés auxquels il a eu accès, que ce soit sur le chemin du retour vers le Rwanda (le long des axes empruntés depuis le Kivu vers l'ouest et le sud), ou en République démocratique du Congo (Lukolela-Liranga) et, dans une moindre mesure, en République centrafricaine (Bangui). Tenu à l'écart du drame qui était en train de se jouer, le CICR s'est publiquement adressé à l'AFDL, début avril, pour lui demander de garantir aux organisations humanitaires le libre accès aux victimes.

Les activités de santé se sont développées dans plusieurs domaines. Tout d'abord, outre l'action d'urgence en faveur des personnes déplacées et des réfugiés, le CICR a soutenu les structures médicales admettant des blessés de guerre évacués depuis les zones de conflit, notamment à Kinshasa, Goma, Bukavu et Uvira. Par la suite, il s'est davantage concentré sur la réhabilitation postconflictuelle dans les régions qui avaient été les plus affectées par les hostilités et où la population civile n'avait pas eu accès aux soins médicaux. Il s'agissait en priorité de permettre au système de santé, que la guerre avait achevé de ruiner, de redevenir opérationnel jusqu'à ce que d'autres organismes (de développement, par exemple) soient à même de reprendre ou de lancer leurs programmes. Selon les besoins, le CICR a remis en état, voire reconstruit les structures médicales pillées ou détruites et leur a fourni, de manière régulière ou ponctuelle, des médicaments, du matériel médical et le soutien nécessaires à leur fonctionnement. En outre, des travaux ont été entrepris dans plusieurs hôpitaux régionaux et une assistance leur a été délivrée, notamment afin de leur permettre d'assurer des prestations chirurgicales adéquates. À l'hôpital d'Uvira, une équipe médico-chirurgicale expatriée a été envoyée pour pallier le manque de personnel local qualifié.

Parallèlement, le programme « eau et assainissement » du CICR a été axé sur la prévention d'épidémies liées à la pénurie d'eau potable menaçant les grandes agglomérations, les systèmes d'approvisionnement en eau ayant été détruits durant le conflit. Une assistance technique et matérielle a été donnée au service gouvernemental compétent, dont les branches provinciales étaient souvent restées coupées de tout soutien de la capitale. Les interventions du CICR sont allées de la simple fourniture de secours divers à des travaux de grande ampleur, comme par exemple la réfection de systèmes entiers d'approvisionnement en eau. Ce programme a débuté dans le Kivu, pour s'étendre ensuite à d'autres provinces du pays, au fur et à mesure de l'avance de l'AFDL. En outre, des travaux d'assainissement ponctuels ont été entrepris au profit de diverses structures médicales.

Le conflit, puis le changement de régime n'ont permis au CICR de réaliser que d'une manière limitée les objectifs qu'il s'était fixés en matière de promotion du droit humanitaire, que ce soit auprès des forces armées, du grand public ou des milieux universitaires. Le conflit étant marqué par des clivages ethniques prononcés, ainsi que par la multiplication et la fragmentation des groupes armés, la portée

remise en état de structures médicales

soutien aux systèmes d'approvisionnement en eau

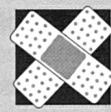


- visité, jusqu'en mai, 96 personnes détenues en relation avec les événements, dans 14 lieux de détention dépendant des autorités militaires et civiles sous le gouvernement Mobutu ;
- poursuivi, jusqu'en mai et en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organisations religieuses locales, un programme d'assistance visant à fournir de l'eau, des vivres et d'autres biens essentiels à quelque 2 600 personnes détenues dans 14 lieux de détention ;
- effectué des démarches auprès de l'AFDL pour obtenir l'accès aux personnes détenues sous sa responsabilité ;



- échangé, en collaboration avec la Société nationale, plus de 133 500 messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées par les événements dans la République démocratique du Congo, entre des réfugiés congolais installés en Tanzanie et leur famille en République démocratique du Congo, et entre des réfugiés angolais et leur famille en Angola ;
- participé au rapatriement par le HCR et par *Save the Children Fund* de plus de 18 500 enfants non accompagnés rwandais ;

EN 1997, LE CICR A :

- enregistré, en collaboration avec la Société nationale, 1 123 enfants non accompagnés congolais séparés de leur famille par les événements et organisé 874 regroupements familiaux ;
-  - effectué des démarches ponctuelles auprès de l'AFDL lorsque des cas d'exactions contre des civils étaient portés à sa connaissance ;
- organisé le retour chez elles de quelque 24 000 personnes déplacées sur l'ensemble du pays en raison du conflit ;
-  - distribué des semences de légumes et des outils à plus de 30 000 familles déplacées congolaises qui se réinstallaient dans la région du Kivu ;
- distribué des couvertures, des bâches, des jerrycans, des ustensiles de cuisine et du savon à plus de 41 000 familles congolaises (personnes déplacées ou réfugiés revenus de Tanzanie) afin de faciliter leur réinstallation, ainsi que des rations alimentaires complémentaires à plus de 75 000 personnes affectées par les événements, principalement dans le Kivu ;
-  - pendant le conflit, fourni des médicaments et du matériel médical aux établissements médicaux qui admettaient les blessés de guerre et les personnes déplacées ;
- remis en état ou reconstruit 58 structures médicales pillées ou détruites lors du conflit, dans le Kivu principalement, et régulièrement approvisionné ces structures ainsi que divers hôpitaux en médicaments et en matériel médical (dans la région de Kisangani, ces activités ont été réalisées, dès septembre, dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge de Belgique) ;
- restauré ou mis en place plusieurs services à l'hôpital d'Uvira (chirurgie, radiologie, laboratoire) et installé dans cet hôpital une équipe médico-chirurgicale afin de pallier le manque de personnel qualifié et de former du personnel local ;



- jusqu'en mai, remis en état et entretenu les systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées dans cinq prisons ;
- remis aux autorités compétentes 250 tonnes de produits chimiques destinés au traitement de l'eau, du matériel hydromécanique ainsi que des fournitures diverses, et réalisé des travaux sur des installations afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans 12 villes (à Lubumbashi et à Buta, ces activités ont été réalisées, respectivement dès les mois de novembre et de décembre, dans le cadre de projets délégués aux Croix-Rouges américaine et néerlandaise) ;
- foré et équipé 35 puits dans différents villages dans la plaine de la Rusizi (cette action a débuté en novembre dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge australienne) ;



- mis à la disposition de la Société nationale des vivres et d'autres secours pour ses actions en faveur des déplacés congolais et des réfugiés dispersés dans le pays ;
- continué à soutenir les divers programmes de la Société nationale (assainissement des lieux publics, patrouilleurs scolaires, groupe théâtral diffusant un message humanitaire, systèmes de préparation du compost dans les quartiers, projets générateurs de revenus) ;
- organisé un séminaire de droit de la guerre à l'intention de 400 officiers des forces armées du gouvernement Mobutu ;
- organisé des séminaires de droit de la guerre destinés à 320 officiers d'état-major de la nouvelle armée nationale congolaise, ainsi qu'à 400 élèves de la police nationale ;
- organisé deux conférences sur le droit de la guerre et le rôle du CICR à l'intention de 720 étudiants de l'Université catholique de Kinshasa et de l'Institut national de l'éducation.

la Société nationale aux avant-postes

d'un message humanitaire basé sur le respect des personnes ne participant pas ou plus aux combats était réduite, voire nulle. Néanmoins, l'engagement ferme des volontaires de la Société nationale au côté des victimes, souvent dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles, a certainement eu valeur d'exemple auprès du grand public. Par la suite, un dialogue sur cette question a été instauré avec les nouvelles autorités, en particulier avec les militaires, et, au cours du second semestre, le CICR a été en mesure d'organiser des séances de diffusion à l'intention d'officiers des nouvelles forces armées et forces de police nationales, qui étaient en train de se constituer.

Le CICR a poursuivi tout au long de l'année sa collaboration avec la Croix-Rouge du Zaïre, rebaptisée Croix-Rouge de la République démocratique du Congo. Pendant la phase la plus aiguë du conflit, une assistance matérielle (vivres, brancards et trousses de premiers secours) a été apportée aux volontaires, qui étaient souvent les premiers à prendre soin des victimes. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la formation et l'équipement de secouristes, sur la formation de volontaires chargés de faire connaître l'action de la Croix-Rouge et sur le soutien à différents programmes de la Société nationale. Ces programmes portaient notamment sur l'assainissement de lieux publics à Kinshasa, l'installation de systèmes de préparation de compost dans les quartiers et la formation de patrouilles scolaires chargées d'assurer la sécurité des écoliers aux grands carrefours de la capitale. Soucieux de contribuer à l'indépendance financière des branches de la Société nationale, le CICR a soutenu la réalisation de divers projets générateurs de revenus dont les profits devaient servir à couvrir certains frais de fonctionnement. Enfin, il a participé aux frais de fonctionnement de la Société nationale et au paiement du salaire de certains cadres supérieurs.

Dans le contexte des actions d'urgence entreprises en faveur des réfugiés dispersés dans le pays, il convient de souligner la détermination et le courage avec lesquels les volontaires de la Société nationale ont agi, avec les moyens limités dont ils disposaient, alors que les organisations humanitaires internationales étaient dans l'impossibilité d'intervenir. Plusieurs de ces volontaires ont payé de leur vie cet engagement, notamment à Kenge, où dix d'entre eux ont été tués lors de tirs croisés.

RWANDA

Les problèmes de toute nature auxquels le Rwanda était confronté depuis le génocide de 1994 ont continué de ronger le pays en 1997. Aucune solution durable ne s'est dessinée pour résoudre la crise caractérisée par une augmentation de la tension entre les groupes d'opposition armés et l'APR*, ainsi que par une bipolarisation croissante de la société rwandaise.

À la suite de l'offensive lancée dans l'ex-Zaïre à la fin septembre 1996 par l'AFDL* (soutenue par l'APR), des centaines de milliers de réfugiés rwandais installés dans des camps au Kivu depuis 1994 ont été contraints de retourner dans leur pays. Des dizaines de milliers d'autres ont reflué vers les frontières occidentales de l'ex-Zaïre, tandis qu'un nombre indéterminé sont morts — dans des circonstances qui restent à élucider — pendant leur errance à travers l'ex-Zaïre²². Les réfugiés rwandais installés dans la région de Ngara en Tanzanie sont, quant à eux, retournés dans leur pays en décembre 1996, les autorités tanzaniennes les ayant pressés de le faire. Par la suite, plusieurs dizaines de milliers d'autres réfugiés rwandais ont été rapatriés par le HCR depuis l'ex-Zaïre, en avril et juin. Le retour massif et soudain au Rwanda de plus d'un million de personnes a causé des problèmes non seulement à court terme, pour loger dans l'urgence ces nouveaux arrivants, mais également à long terme, pour les réintégrer dans la société rwandaise.

Parallèlement, une insécurité croissante s'est installée au Rwanda en 1997, principalement dans les préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri, où les accrochages se sont multipliés entre la guérilla et l'APR. Ces incidents armés ont parfois dégénéré en véritables combats impliquant un grand nombre de combattants de part et d'autre et l'engagement de moyens militaires importants. Outre les victimes dans

une insécurité croissante



CICR / RA 12.97

²² Voir *République démocratique du Congo*, pp. 63-70.

* APR : Armée patriotique rwandaise.

* AFDL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre.

120 000 détenus

situation alimentaire précaire

les rangs des militaires et des rebelles, de nombreux civils ont été tués ou blessés : délibérément pris pour cible (dans un contexte où la méfiance mutuelle croissante entre les communautés à conduit à ignorer de plus en plus le respect dû à la population civile), victimes de représailles pour un soutien allégué ou réel à l'autre partie, ou encore simplement parce qu'ils se sont trouvés pris au milieu de tirs croisés. À plusieurs reprises, la guérilla a dirigé ses attaques contre des cachots communaux. Des centaines de détenus et de civils ont été blessés ou tués lors de ces attaques et des combats avec l'armée qui ont suivi.

Par ailleurs, le nombre des arrestations est resté élevé, en particulier à la suite du retour des réfugiés en début d'année. Les détenus n'étaient pas seulement des personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide de 1994, mais aussi d'autres, arrêtées pour des raisons liées à la sécurité de l'État. Les arrestations ont souvent été effectuées de manière arbitraire, en dehors de tout cadre légal. En dépit des efforts du gouvernement rwandais pour renforcer le système judiciaire (dépassé par l'ampleur du travail à effectuer pour limiter ces arrestations arbitraires, constituer et instruire les dossiers des personnes arrêtées) et compte tenu du nombre restreint de libérations en 1997, le surpeuplement des prisons constaté les années précédentes a perduré, avec le risque omniprésent de conséquences graves sur la santé des détenus. Faute de place disponible dans les prisons, les autorités rwandaises ont eu de plus en plus recours aux cachots communaux pour incarcérer les personnes nouvellement arrêtées. Or, ces lieux de détention n'étaient pas conçus pour accueillir un nombre aussi important d'occupants sur une longue durée. À cela s'ajoutait l'absence de moyens accordés au ministère de l'Intérieur, chargé de la gestion de ces lieux de détention, pour subvenir aux besoins élémentaires des détenus. Au fil des mois, les conditions de détention dans les cachots se sont progressivement détériorées, entraînant la mort de quelque 1 300 détenus enregistrés par le CICR. À la fin de l'année, plus de 73 800 personnes étaient entassées dans les prisons centrales du pays, plus de 46 500 dans des cachots et 3 000 dans les autres lieux de détention visités par le CICR.

En outre, un nombre important de personnes ont continué de vivre dans un grand dénuement, victimes soit du génocide de 1994 (principalement des veuves et des orphelins), soit de l'insécurité générale qui régnait dans certaines régions du pays. Ce climat d'insécurité a également freiné la reprise des activités de production et entravé la mise en place de programmes de reconstruction et de développement à grande échelle. Enfin, la situation sur le plan alimentaire est resté précaire au Rwanda, en particulier en raison de la hausse des prix, de récoltes moyennes, du retour massif de réfugiés et d'une saison des pluies arrivée tardivement dans les régions agricoles du sud. Face à cette situation, le gouvernement rwandais a fait appel à une aide alimentaire internationale importante.

Dans ce contexte, le CICR a poursuivi en 1997 ses efforts entrepris l'année précédente dans tous ses domaines d'activité traditionnels.

En début d'année, plusieurs expatriés et collaborateurs rwandais travaillant pour des organisations non gouvernementales et pour des organismes des Nations Unies ont été tués ou blessés lors d'attaques délibérément dirigées contre eux, dans les préfectures de Cyangugu, Gisenyi et Ruhengeri. Face à cette dégradation des conditions de sécurité, le CICR a été contraint de suspendre ses activités pendant une dizaine de jours, le temps de prendre des mesures de sécurité supplémentaires et de revoir ses effectifs et son *modus operandi* dans le pays. Dès le mois de mars, le CICR a progressivement repris ses activités. La sécurité est restée pour lui un souci constant et les régions accessibles à l'institution ont été régulièrement soumises à des évaluations. À la fin de l'année, la situation était si dangereuse dans une grande partie du Rwanda, principalement dans le nord et l'ouest, que le CICR n'était pas en mesure d'y travailler.

Comme les années précédentes, la situation dramatique qui a persisté dans les prisons centrales en raison du surpeuplement a été une des préoccupations majeures du CICR. Des contacts ont été maintenus avec les autorités rwandaises, à tous les niveaux, afin de leur rappeler leur responsabilité de veiller à ce que les conditions de détention soient acceptables et d'envisager avec elles les moyens d'améliorer la situation dans les prisons. Parallèlement, l'importante action d'assistance lancée en 1994 pour permettre la survie des détenus dans les prisons²³ s'est poursuivie pendant toute l'année. Suite aux difficultés d'approvisionnement de tous ordres auxquelles les autorités ont dû faire face, le CICR a complété les quantités de nourriture fournies dans les prisons. Des comprimés vitaminés ont aussi été distribués et les détenus les plus gravement sous-alimentés ont bénéficié d'un programme de réhabilitation nutritionnelle. Outre le suivi de l'état de santé général des détenus, le CICR a distribué des médicaments et du matériel aux dispensaires des prisons, suivant le principe qu'une assistance n'est délivrée que lorsque les capacités des autorités en charge sont dépassées. En mai, le CICR et le ministère de la Justice ont conclu un accord selon lequel les autorités reprenaient la responsabilité de la maintenance des installations sanitaires dans les prisons, tandis qu'il revenait au CICR d'assurer un soutien technique et financier à l'équipe de techniciens constituée à cette fin par les autorités. De plus, en collaboration avec les autorités concernées, le CICR a terminé les travaux entrepris précédemment pour renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau potable dans plusieurs villes. Ces travaux ont également profité aux prisons situées dans ces villes en réduisant considérablement les risques de coupures d'eau, problème auparavant chronique dans certaines prisons. Néanmoins, dans deux prisons, il a fallu acheminer l'eau par camions-citerne.

Malgré l'engagement des autorités, les programmes d'assistance du CICR et les efforts d'autres organisations humanitaires, aucune solution durable n'a pu être

assistance dans les lieux de détention

RWANDA

Dépenses totales en 1997
CHF 53 052 647



²³ Voir le *Rapport d'activité 1994* du CICR, pp. 60-61, le *Rapport d'activité 1995*, pp. 60-61 et le *Rapport d'activité 1996*, pp. 55-61.

première visite des lieux de détention militaires

trouvée en 1997 aux causes du surpeuplement dans les prisons ni à ses graves conséquences, et l'état de santé des détenus s'est peu à peu dégradé.

Dans les cachots, la très grave aggravation des conditions de détention constatée en début d'année a conduit le CICR à modifier l'approche qu'il avait adoptée jusque-là (intervention ponctuelle seulement, afin de ne pas faire de ces endroits, prévus à l'origine pour une détention provisoire, des lieux servant à une détention de longue durée) et à élargir ses critères d'intervention. Lorsque la situation était la plus grave, des travaux d'assainissement et de remise en état ont été entrepris, en particulier pour améliorer l'aération et augmenter la quantité d'eau potable. Des biscuits protéinés ont été distribués dans certains cas et des démarches ont été faites pour transférer les détenus les plus gravement sous-alimentés dans des prisons où ils pouvaient bénéficier d'un programme de réhabilitation nutritionnelle. Le CICR a également fourni des vivres à deux organisations humanitaires (*Concern et Caritas*) qui géraient des cuisines collectives dans certains cachots. Enfin, il a mis des médicaments et du matériel médical à la disposition des autorités.

Parallèlement, le CICR a maintenu des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les prisons au Rwanda, en particulier le PNUD*, et a poursuivi ses efforts en vue d'attirer l'attention des gouvernements intéressés sur la gravité de la situation prévalant dans les lieux de détention rwandais et sur la nécessité d'apporter des solutions durables aux différents problèmes existants.

Outre ce vaste programme d'assistance — qui constituait la première étape, nécessaire pour protéger les détenus —, le CICR a poursuivi ses visites dans les prisons, dans les cachots, ainsi que dans plusieurs lieux de détention dépendant de la gendarmerie. En juin, il a reçu l'autorisation de visiter deux lieux de détention sous la responsabilité des autorités militaires à Kigali. L'objectif de toutes ces visites était d'enregistrer les personnes nouvellement arrêtées, de suivre les cas plus anciens, de vérifier les conditions de détention et d'offrir à tous les détenus la possibilité d'échanger des nouvelles avec leur famille. Sur la base des constatations faites lors de ces visites, le CICR a régulièrement présenté des rapports écrits et oraux aux autorités afin de leur rappeler leur obligation de traiter les détenus avec humanité.

L'action du CICR en matière de protection de la population civile dans les régions du pays les plus affectées par le conflit a été limitée, essentiellement parce que l'insécurité empêchait l'institution d'y être présente. Il a donc été d'autant plus nécessaire de promouvoir les règles humanitaires, en particulier auprès des porteurs d'armes. À cet égard, les autorités militaires rwandaises ont accepté le programme que le CICR leur a proposé pour inclure systématiquement l'enseignement du droit humanitaire dans l'instruction des soldats. Les premiers éléments de ce plan, notamment la formation d'instructeurs militaires rwandais, ont été mis en œuvre durant l'année. Parallèlement, des séances ont été organisées à l'intention d'unités de l'APR et des autorités civiles pour promouvoir le respect des règles

* PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

humanitaires et du travail des organisations humanitaires. Des émissions ont également été produites avec la radio nationale et diffusées à un large public.

La reprise des services postaux et le retour dans leurs lieux d'origine de la majorité des réfugiés — y compris les enfants non accompagnés qui vivaient dans les camps en Tanzanie et dans l'ex-Zaïre — ont permis à la plupart des personnes sans nouvelles de leurs proches de renouer le contact avec eux. Ainsi, l'important réseau d'échange de messages Croix-Rouge mis en place depuis 1994 a pu être réduit, seuls les messages entre les détenus et leur famille continuant d'être échangés. Par ailleurs, plus de 27 000 enfants non accompagnés ont été enregistrés en 1997, principalement après le retour des réfugiés. En coopération avec d'autres organisations — notamment l'UNICEF, le HCR et *Save the Children Fund/Royaume-Uni* —, la majorité de ces mineurs ont pu être réunis à leurs parents. Pour les autres — à savoir les enfants séparés de leurs parents depuis 1994 et vivant au Rwanda, ainsi que les enfants très jeunes, qui n'étaient pas en mesure de donner des indications précises sur leur identité (soit quelque 8 800 à la fin de l'année) —, les efforts afin de retrouver leurs familles se sont poursuivis dans le cadre du programme coordonné par le CICR depuis 1994.²⁴

En 1997, du fait de l'insécurité, deux programmes, lancés les années précédentes par différentes Sociétés nationales²⁵ pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans les régions rurales, ont dû être repris par le CICR et ont été menés à bien en cours d'année. Un troisième a dû être abandonné en raison du manque de sécurité. Le CICR est également intervenu de manière ponctuelle dans le domaine de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable en faveur de groupes de personnes vulnérables (orphelins, veuves, cas sociaux).

Outre ses activités médicales dans les prisons, le CICR a continué à soutenir l'hôpital de Kibuye, notamment en mettant à disposition du personnel expatrié afin de compenser le manque de personnel rwandais qualifié. En outre, à plusieurs occasions, une assistance médicale *ad hoc* a été fournie à des structures médicales devant faire face à un afflux soudain de blessés. Par ailleurs, le centre d'appareillage orthopédique de Gatagara, remis en état dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge suisse, a été officiellement inauguré début août.

L'action entreprise l'année précédente en faveur de personnes vulnérables, en particulier des rescapés du génocide de 1994, a été élargie en 1997. L'approche du CICR a consisté à soutenir les programmes que lui présentaient différentes associations de rescapés. Ces programmes, qui visaient la réintégration socioéconomique de groupes vulnérables, étaient très divers : selon les cas, le CICR a fourni de la nourriture et des biens de première nécessité, du matériel scolaire, du petit bétail, des volailles ou des essaims d'abeilles, du matériel de construction, des semences et des outils, ou encore du matériel d'artisanat. Par ailleurs, il a

efforts concertés pour réunir les familles dispersées

assistance aux rescapés du génocide

²⁴ Voir le *Rapport d'activité 1994* du CICR, pp. 57-58, le *Rapport d'activité 1995*, p. 61 et le *Rapport d'activité 1996*, p. 60.

²⁵ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 60.

régulièrement fourni des vivres et des biens de première nécessité à des orphelinats et à des institutions sociales.

Enfin, lorsque les réfugiés rwandais sont revenus de l'ex-Zaïre et de Tanzanie, le CICR a pris part à l'action d'urgence entreprise par diverses organisations humanitaires — notamment le HCR, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge rwandaise et des organisations non gouvernementales — pour accueillir les nouveaux arrivants.

RWANDA

EN 1997, LE CICR A :

-  - poursuivi ses visites de personnes détenues dans les prisons, les cachots communaux et les brigades de gendarmerie (à la fin de l'année, quelque 73 800 personnes enregistrées par le CICR étaient détenues dans les prisons, environ 46 500 dans les cachots et quelque 2 100 dans les brigades de gendarmerie) ;
- commencé, en juin, à visiter les personnes détenues sous la responsabilité des autorités militaires dans deux lieux de détention (à la fin de l'année, 983 personnes avaient été enregistrées) ;
- visité les personnes détenues sous la responsabilité du Tribunal international pour le Rwanda, à Arusha (à la fin de l'année, 20 personnes avaient été enregistrées) ;
- fourni 9 568 tonnes de vivres, 116 tonnes de lait enrichi, plus de 15 millions de comprimés de vitamines et 325 tonnes de secours divers dans le cadre de ses programmes d'assistance dans les prisons ;

- couvert 50 % des besoins annuels en médicaments dans les dispensaires des prisons ;
- soutenu l'unité technique mise en place par les autorités pour assurer la maintenance des installations sanitaires dans les prisons ;
- réalisé ou entrepris des travaux de restauration et d'assainissement dans une quarantaine de cachots où les conditions de détention étaient les plus dramatiques ;
- transmis quelque 43 000 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille ;
- suivi l'état de santé des détenus (hygiène, alimentation, vulnérabilité aux épidémies) ;
- fourni du matériel de bureau et une assistance diverse au ministère de la Justice pour l'aider à constituer les dossiers des détenus ;



- transmis quelque 14 000 messages Croix-Rouge entre membres de familles dispersées par les événements, que ce soit à l'intérieur du Rwanda, entre le Rwanda et les pays voisins, ou encore entre le Rwanda et d'autres pays ;



- continué à coordonner un programme d'enregistrement des enfants rwandais non accompagnés pour retrouver leurs parents (24 268 enfants ont été réunis avec leurs familles pendant l'année, soit par le CICR, soit par d'autres organisations humanitaires) ;
- soutenu plus de 80 programmes réalisés par des associations locales en faveur de rescapés du génocide de 1994 en distribuant 3 173 tonnes de nourriture et 180 tonnes de savon, couvertures, bâches, etc. ;
- distribué de l'eau potable, des médicaments et 50 tonnes de biscuits protéinés, dans le cadre de l'action d'urgence mise en place par les organisations humanitaires pour assister les réfugiés revenant de l'ex-Zaïre et de Tanzanie ;

En pleine phase de reconstruction, la Croix-Rouge rwandaise s'est concentrée en 1997 sur la mise en place de structures locales. En concertation avec la Fédération, responsable au premier chef du développement de la Société nationale, le CICR a poursuivi sa coopération avec cette dernière. L'accent a été mis essentiellement sur le rétablissement des liens familiaux, le renforcement de la capacité de la Société nationale à intervenir dans les situations d'urgence et à assister les plus démunis, ainsi que sur les activités visant à faire connaître la Croix-Rouge et ses activités.



- soutenu l'hôpital de Kibuye en mettant à disposition des équipes médicales et chirurgicales et en fournissant des médicaments et du matériel médical (plus de 4 600 patients ont été admis et plus de 30 000 consultations ambulatoires ont été données au cours de l'année) ;
- fourni une assistance ponctuelle aux structures médicales admettant des blessés de guerre ;



- par le biais d'un projet délégué à la Croix-Rouge suisse, remis en état le centre d'appareillage orthopédique de Gatagara, où il a équipé 46 nouveaux amputés de membres artificiels et fabriqué 57 prothèses et 151 orthèses ;



- réparé les systèmes d'approvisionnement en eau potable dans plusieurs centres urbains (Gitarama, Gikongoro, Byumba, Rwampara et Kinyinya) ;

- fourni 100 tonnes de produits chimiques et du matériel technique pour faire fonctionner les stations de traitement de l'eau desservant les grandes agglomérations ;

- poursuivi ses travaux d'assainissement en milieu rural afin d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les préfectures de Gitarama et de Kibungo ;

 - fourni à la Croix-Rouge rwandaise 2 304 tonnes de vivres pour la poursuite d'un programme alimentaire en faveur de 10 000 écoliers de l'enseignement secondaire à Butare, Gisenyi, Gitarama et Ruhengeri ;

- soutenu les sections de la Société nationale dans leurs activités de secourisme, en particulier pour la fabrication de brancards ;

- soutenu l'organisation d'une exposition sur la Croix-Rouge qui a été présentée dans la plupart des grandes villes et visitée par quelque 20 000 personnes (civils, membres des forces armées, fonctionnaires et étudiants) ;



- organisé un séminaire à l'intention de 25 officiers instructeurs de l'APR en vue de rendre systématique l'instruction du droit humanitaire au sein des forces armées ;
- fait en sorte que deux professeurs rwandais puissent être formés à l'Université d'Abidjan en vue d'introduire l'enseignement du droit humanitaire à l'Université nationale du Rwanda et donné des ouvrages de référence à cette dernière ;
- organisé de nombreuses séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention de différents publics (autorités civiles, unités des forces armées et de la gendarmerie) ;
- mené une étude historique sur les valeurs et principes humanitaires traditionnels en vue d'adapter son message humanitaire au contexte culturel rwandais ;
- organisé à Arusha, en collaboration avec le Tribunal international pour le Rwanda, un séminaire de droit humanitaire pour les juges du Tribunal, leurs assistants et des avocats de la défense.

YAOUNDÉ

Délégation régionale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad)

presqu'île de Bakassi

Le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi est resté sans solution en 1997. La Cour internationale de Justice, saisie en 1994 par le Cameroun, ne s'est pas encore prononcée et aucune négociation officielle n'a été engagée entre les deux parties. Sur la ligne de front, quelques escarmouches sporadiques se sont produites. Dans ce contexte le CICR a mené, en collaboration avec la Croix-Rouge camerounaise, une action visant à permettre à des groupes de population déplacés en raison de l'insécurité à recommencer à cultiver la terre. Dans le même temps, de la nourriture a été régulièrement distribuée à ceux qui ne voulaient pas quitter leurs villages et une assistance matérielle ponctuelle a été fournie aux familles des personnes disparues pendant le conflit. En outre, les visites régulières des prisonniers de guerre et des internés civils nigérians détenus au Cameroun en relation avec le différend se sont poursuivies. Ces visites ont été suspendues temporairement entre juillet et novembre par les autorités camerounaises, lassées par l'absence de progrès de ce dossier, côté nigérian²⁶. Pour cette même raison, les autorités camerounaises ont suspendu, dès le mois de juin et jusqu'à la fin de l'année, l'échange de messages Croix-Rouge entre ces prisonniers, protégés par les III^e et IV^e Conventions de Genève et par le Protocole I, et leurs familles au Nigéria.

En Guinée équatoriale, sur la base d'un accord obtenu des autorités en décembre 1995²⁷, le CICR a visité 16 lieux de détention civils et militaires. Aucune personne arrêtée pour des raisons de sécurité n'était détenue lors de ces visites. Des travaux d'assainissement ont été réalisés en collaboration avec la Croix-Rouge de Guinée équatoriale, dans plusieurs des lieux de détention visités.

En République centrafricaine, les tensions provoquées en 1996 par les mutineries de certaines unités de l'armée²⁸ ont continué d'affecter Bangui. En début d'année, sous la médiation du Burkina Faso, du Gabon, du Mali et du Tchad, un accord a été conclu entre les mutins et les autorités, suivi par le déploiement d'une force militaire, la MISAB*, composée de contingents venus de six pays africains²⁹. Après

²⁶ Pour le compte rendu des démarches et des activités effectuées du côté nigérian dans le contexte de Bakassi, voir *Lagos*, pp. 54-55.

²⁷ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 70.

²⁸ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 70-71.

²⁹ Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal, Tchad et Togo.

* MISAB : Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui.

plusieurs incidents armés et compte tenu de l'absence de progrès décisifs dans le processus de réconciliation, de violents combats ont éclaté en juin, lorsque la MISAB a entrepris le désarmement des mutins. Ces combats, qui se sont déroulés dans la capitale même, ont fait de nombreux morts et blessés, y compris des civils, et poussé des dizaines de milliers d'habitants de la ville à se réfugier dans des endroits plus sûrs. Un cessez-le-feu est intervenu entre les parties, début juillet, et un nouvel accord a été conclu. À la fin de l'année, cet accord n'était toutefois que partiellement appliqué.

Pendant l'année, le CICR a soutenu l'action entreprise par la Croix-Rouge centrafricaine, en particulier pour donner les premiers secours aux personnes blessées au cours des combats, les évacuer vers des structures médicales adéquates et distribuer des secours aux personnes déplacées. Toutefois, l'action humanitaire a souffert à quelques reprises du manque de compréhension des parties quant au rôle spécifique de la Croix-Rouge. Le CICR, présent en permanence à Bangui depuis le mois de juin, s'est donc efforcé de sensibiliser les responsables de part et d'autre, ainsi que le grand public, aux principes de neutralité et d'impartialité qui guident l'action de la Croix-Rouge. En outre, les personnes arrêtées en relation avec les événements ont été visitées et ont reçu une assistance alimentaire régulière jusqu'à leur libération.

Au Tchad, le processus de normalisation engagé en 1996 s'est poursuivi en 1997. Des élections législatives ont été organisées en début d'année et une nouvelle assemblée nationale mise en place peu de temps après. Sur le plan militaire, la situation est restée calme, hormis en fin d'année, lorsque des combats meurtriers ont éclaté dans le sud du pays entre les forces armées tchadiennes et des combattants des FARF*. De plus, quelques tensions sporadiques entre communautés rivales ont eu lieu dans l'est et dans le sud. Pendant l'année, le CICR a continué à assister les personnes détenues pour des raisons de sécurité, à faire connaître le droit international humanitaire aux forces armées et à soutenir la Croix-Rouge du Tchad. En janvier 1997, le Tchad a adhéré aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Parallèlement à la gestion de ces priorités particulières, la délégation régionale de Yaoundé a poursuivi tout au long de l'année ses activités en matière de promotion du droit international humanitaire, ainsi que dans le cadre des services consultatifs offerts aux États pour promouvoir la mise en œuvre de ce droit sur le plan national. De même, dans son domaine de compétences, le CICR a continué de soutenir les Sociétés nationales de la région et de promouvoir le développement d'une politique de coopération régionale entre elles.

visites de détenus au Tchad

* FARF : Forces armées pour la République fédérale.



- visité, au Cameroun, les internés civils et les prisonniers de guerre nigérians (respectivement 34 et 87 à la fin de l'année) détenus en relation avec le différend frontalier de Bakassi ;
- visité, en République centrafricaine, 136 personnes détenues dans cinq lieux de détention sous la responsabilité du ministère de la Défense à Bangui, en relation avec les événements de janvier et de juin (toutes ces personnes ont été libérées par la suite), ainsi qu'une personne détenue dans un camp militaire pour des raisons de sécurité ;
- visité, au Tchad, 39 personnes détenues pour des raisons de sécurité, lors d'une série de visites effectuée dans 42 lieux de détention civils et militaires ;
- visité, en Guinée équatoriale, 16 lieux de détention civils et militaires ;
- distribué divers secours, en fonction des besoins spécifiques constatés dans les lieux de détention visités ;
- donné à tous les détenus visités la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille (pour les internés civils et les prisonniers de guerre nigérians détenus au Cameroun, les autorités camerounaises ont suspendu ce service au mois de juin) ;

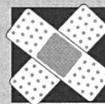


EN 1997, LE CICR A :



- contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux pour différents groupes de population (en particulier des réfugiés congolais, rwandais et tchadiens en République centrafricaine), par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré depuis Yaoundé, en collaboration avec les Sociétés nationales de la région ;
- donné, au Cameroun, à quelque 2 000 personnes déplacées à la suite du conflit de Bakassi la possibilité de recommencer à cultiver la terre en leur fournissant des semences, en collaboration avec la Société nationale ; distribué régulièrement de la nourriture à 150 personnes âgées et handicapées, qui n'avaient pas voulu quitter leurs villages près de la ligne de front ; remis des fournitures scolaires et des vêtements à 120 familles de personnes disparues dans le contexte de ce conflit ;
- distribué, en République centrafricaine, en collaboration avec la Société nationale, des couvertures et des bâches à quelque 2 600 personnes temporairement déplacées à la suite des événements de fin juin à Bangui ;

- distribué, au Tchad, en collaboration avec la Société nationale, 51 tonnes de nourriture à deux groupes de population fuyant la violence entre nomades et agriculteurs, dans l'est et le sud du pays, et fourni à une centaine de réfugiés tchadiens de retour de Libye l'assistance nécessaire pour leur permettre de regagner leurs lieux d'origine ;



- fourni, en collaboration avec la Croix-Rouge centrafricaine, des médicaments et du matériel aux structures médicales de Bangui accueillant des personnes blessées lors des événements de janvier et de fin juin, et soutenu l'action médicale entreprise par la Société nationale dans ce contexte ;
- donné aux autorités médicales camerounaises l'assistance médicale nécessaire pour soigner les personnes blessées lors du conflit de Bakassi ;
- soutenu les actions entreprises par la Croix-Rouge camerounaise et la Croix-Rouge du Tchad pour lutter contre les épidémies de maladies telles que le choléra ;



– réhabilité, au Cameroun, six sources dans deux villages situés près de la ligne de front sur la presqu'île de Bakassi ;

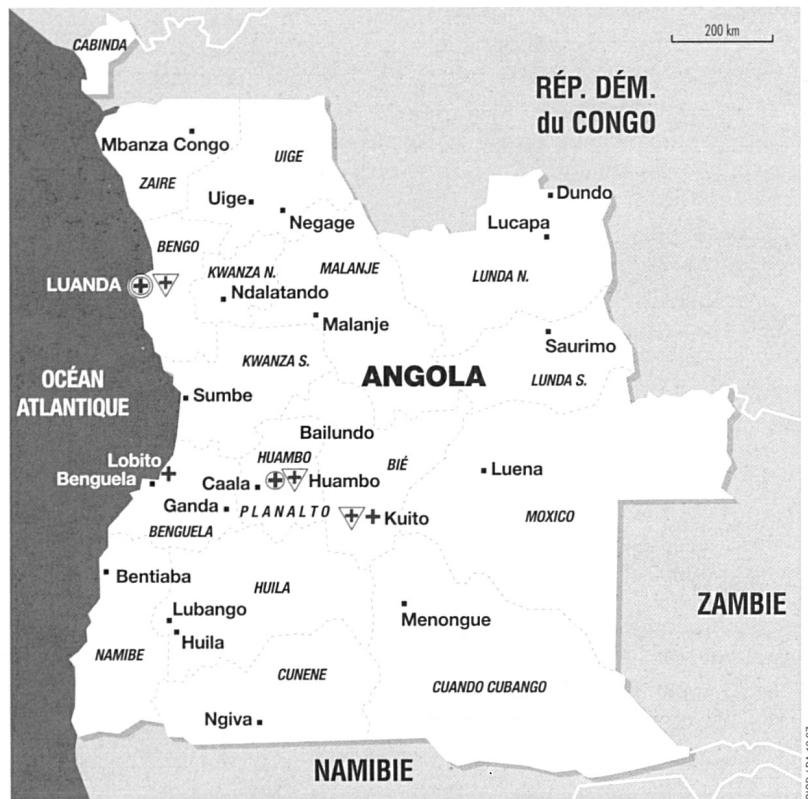


– poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent, selon les cas, sur diverses activités (encouragement au développement structurel, formation des cadres et des volontaires, soutien aux activités de diffusion du droit international humanitaire et/ou renforcement de la capacité à intervenir dans les situations d'urgence) ;



– poursuivi, en fonction des divers contextes, ses efforts en vue de promouvoir une acceptation et une compréhension meilleures du droit humanitaire et du CICR par les différents publics-cibles de la région (autorités civiles et militaires, forces armées, forces de l'ordre, associations diverses, presse, milieux académiques, grand public) ;

– lancé au Cameroun, dans le cadre de ses services consultatifs en droit humanitaire, une étude sur la conformité de la législation nationale avec ce droit.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR △ Centre orthopédique CICR

Afrique australe ANGOLA

En Angola, le début de l'année a été marqué par plusieurs semaines d'atermoiements qui ont fait obstacle à la mise en œuvre des aspects politiques du protocole de paix de Lusaka, signé par le gouvernement angolais et l'UNITA* en novembre 1994. Diverses décisions politiques devaient être prises quant à trois questions essentielles : l'entrée en fonction des 70 députés de l'UNITA élus à l'Assemblée nationale en 1992, la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et la définition du statut constitutionnel du président de l'UNITA. Ce n'est qu'une fois ce dernier point résolu, au début du mois d'avril, que les députés de l'UNITA ont prêté serment et que le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a officiellement été mis en place. Le processus d'extension de l'administration gouvernementale aux zones encore contrôlées par l'UNITA s'est, de son côté, heurté à de

nombreuses difficultés et, en mai, s'est interrompu pour plusieurs mois. Il n'a repris qu'en septembre, lorsque l'UNITA a remis au gouvernement angolais plusieurs villes, dont Negage (province de Uige).

L'incorporation dans les forces armées angolaises de 26 300 hommes sélectionnés dans les rangs de l'UNITA³⁰ n'a pas pu se faire selon les termes du protocole de paix, et seulement 11 000 soldats de ce mouvement ont finalement été intégrés. Par ailleurs, de très nombreux combattants de l'UNITA qui devaient être démobilisés ont déserté les camps de cantonnement avant la fin du processus de démobilisation.

La communauté internationale s'est émue de ces différents blocages et a fait pression sur les parties pour qu'elles respectent le protocole de paix de 1994 en

³⁰ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 74.

* UNITA : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

prorogeant, à trois reprises, le mandat de l'UNAVEM III*, puis en envoyant dans le pays, le 1^{er} juillet, une nouvelle mission des Nations Unies, la MONUA*. Cependant, devant le manque de volonté de l'UNITA de se conformer à la lettre aux dispositions contenues dans le protocole de Lusaka, le Conseil de sécurité a menacé, fin août, de prendre des sanctions à l'encontre du mouvement. Devant les faibles progrès accomplis par l'UNITA, ces sanctions sont finalement entrées en vigueur le 29 octobre.

Les forces armées angolaises ont lancé, à la fin du mois de mai dans le nord-est du pays (province de Lunda Norte), une offensive, dont l'objectif avoué était d'assurer la sécurité des frontières angolaises et d'empêcher toute incursion d'éléments armés en provenance de la République démocratique du Congo³¹. Elles ont occupé plusieurs localités encore sous le contrôle de l'UNITA, ce qui a entraîné une reprise sporadique des combats et des déplacements de civils. Au début du mois de juin, le CICR s'est rendu dans la province de Lunda Norte afin d'y évaluer les éventuels besoins humanitaires résultant des combats. D'autres missions d'évaluation ont, par la suite, été effectuées dans la plupart des autres provinces proches de la frontière avec la République démocratique du Congo (Moxico, Lunda Sul, Malange, Uige), ainsi que dans les régions proches de Huila, de Benguela et de Huambo, où un regain de tension était également perceptible. En fin d'année et en relation avec les événements en République du Congo³², les délégués du CICR se sont aussi rendus plusieurs fois dans l'enclave de Cabinda, théâtre d'affrontements entre les forces armées angolaises et les mouvements séparatistes cabindais. En outre, au vu de la présence en République du Congo d'éléments des forces armées angolaises, le CICR a remis aux autorités concernées une note verbale et un mémorandum leur rappelant la nécessité, dans ce contexte, de respecter et faire respecter les principes et règles du droit humanitaire.

Après la fin du processus de libération de personnes détenues en relation avec le conflit, la délégation n'a pas mené d'activités dans les lieux de détention en Angola pendant les huit premiers mois de l'année. Toutefois, de nouveaux prisonniers relevant du mandat du CICR ont été capturés par le gouvernement à la suite de la reprise des hostilités dans le nord-est du pays.

En 1997, le CICR a remis à la Croix-Rouge angolaise une partie de ses activités visant à rétablir et à maintenir le contact entre les membres de familles dispersées par les événements. La Société nationale est donc devenue responsable de la distribution des messages Croix-Rouge dans les villes de Huambo et de Kuito. La reprise des hostilités dans le nord-est, ainsi que l'impossibilité pour la Société

tensions dans le nord-est

rétablissement des liens familiaux

³¹ Voir *République démocratique du Congo*, p. 64.

³² Voir *République du Congo*, p. 58.

* UNAVEM III : Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

* MONUA : Mission d'observation des Nations Unies en Angola.

remise des projets d'assainissement

fin du soutien aux postes de santé

diffusion du message humanitaire

nationale d'obtenir l'accès aux territoires sous contrôle de l'UNITA, ont néanmoins démontré la nécessité pour le CICR de poursuivre son engagement dans ce domaine. Pour ce faire, la délégation a donc décidé de maintenir ses trois antennes dans les zones encore aux mains de l'UNITA.

En février 1997, les projets du CICR en matière d'assainissement ont été menés à terme en Angola et remis aux autorités provinciales compétentes ou à des organisations non gouvernementales prêtes à en assurer le suivi. Les instructions relatives à la gestion des installations ont été accompagnées de dons importants en équipement et en matériel.

Au début de l'année, la délégation a également achevé tous ses programmes de soutien aux postes de santé — à l'exception de celui de Chipipa (province de Huambo) dont la rénovation s'est terminée en juin — et les a remis au ministère angolais de la Santé ou à d'autres organismes humanitaires. Elle a également fourni un soutien logistique et administratif à la Croix-Rouge allemande, dans le cadre d'un projet bilatéral de six mois, en vue de la remise en état de postes de santé à Bailundo et, partiellement, de l'hôpital de la ville. À la suite de nouvelles tensions survenues dans le nord-est du pays, une mission médicale d'évaluation a été menée dans plusieurs provinces en proie à des problèmes de violence déclarée ou latente. À la suite de cette mission, le CICR a progressivement repris son assistance ponctuelle à certaines structures médicales situées dans des zones de conflit potentielles pour leur permettre de faire face à un éventuel afflux de blessés.

Le CICR a, par ailleurs, continué en 1997 à appareiller des amputés dans ses centres d'appareillage orthopédique de Bomba Alta (Huambo), Kuito et Neves Bendinha (Luanda); il a aussi continué à fabriquer des composants orthopédiques dans son unité de production de Neves Bendinha et, depuis janvier, dans celle de Bomba Alta. Le CICR et les autres membres du groupe de coordination des programmes orthopédiques en Angola³³ ont signé, le 4 juin, une lettre d'accord pour uniformiser la fabrication de prothèses dans l'ensemble du pays et donner ainsi la possibilité à toute personne amputée de s'adresser, pour l'entretien ou la réparation de sa prothèse, au centre d'appareillage orthopédique le plus proche.

En 1997 encore, de nombreux civils ont été victimes d'actes de banditisme qui ont également affecté les organisations internationales présentes en Angola. Le CICR a lui-même été victime, au début de l'année, de trois incidents de sécurité qui se sont soldés par des vols de véhicules à Luanda. En outre, en dehors des villes, la violence politique a non seulement provoqué des déplacements d'importants groupes de population, mais elle a aussi causé l'interruption, voire la suspension des activités de certaines organisations humanitaires. C'est pourquoi, afin de contribuer à empêcher que les civils en zone rurale ne subissent les exactions

³³ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 77.



- visité, dans les provinces d'Uige, de Lunda Norte et de Huambo, 45 détenus arrêtés en relation avec la reprise des combats dans le nord-est du pays ;
- l'UNITA n'ayant pu fournir de nouvelles informations sur ce sujet, clos ses démarches concernant 78 détenus aux mains de ce mouvement et dont il était sans nouvelles depuis 1994 ;
- fait part aux responsables politiques concernés de 158 allégations d'arrestation ou de disparition qui lui avaient été transmises par les familles des personnes concernées ;



- contribué au rétablissement et au maintien du contact entre les membres de familles dispersées, dont certains se trouvaient dans les zones gouvernementales et d'autres dans celles contrôlées par l'UNITA (récolté ainsi 10 806 et distribué 10 960 messages Croix-Rouge) ;
- réuni 44 personnes avec leur famille ;
- enregistré, en vue de leur réunification avec leur famille au Rwanda, une cinquantaine d'enfants rwandais non accompagnés de moins de 16 ans réfugiés en Angola ;
- clos positivement 74 demandes de recherches traitées, en partie, par la Croix-Rouge angolaise, sous la supervision du CICR ;

EN 1997, LE CICR A :



- remis aux autorités provinciales ou à des organisations non gouvernementales compétentes la responsabilité de 13 postes de santé situés sur le Planalto ;
- fourni une assistance *ad hoc* en médicaments et matériel chirurgical aux hôpitaux de Dundo et N'zagi (province de Luanda Norte), de Saurimo (Lunda Sul) et de Malange afin qu'ils puissent soigner, en cas de besoin, quelque 150 blessés de guerre ;



- ouvert un nouveau centre de production de composants orthopédiques à Huambo ;
- produit 1 720 prothèses et 6 146 composants orthopédiques pour d'autres organisations actives dans le domaine de l'appareillage orthopédique en Angola ;
- équipé 1 344 nouveaux amputés et réparé les prothèses d'amputés appareillés de plus longue date ;



- terminé, en collaboration avec la Croix-Rouge néerlandaise et la Croix-Rouge allemande respectivement, la réparation des systèmes d'approvisionnement en eau potable des villes de Caala et de Bailundo, et mené à terme les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement entrepris à Ganda et Kuito ;
- remis l'ensemble de ses projets « eau et assainissement » aux autorités provinciales compétentes ou à des organisations non gouvernementales actives dans ce domaine ;



- organisé des séances de formation pour le personnel de la Croix-Rouge angolaise, dont un séminaire consacré au rétablissement et au maintien des liens familiaux à l'intention des responsables des branches provinciales de la Société nationale ;



- enregistré, dans les langues locales kikongo et umbundu, des programmes de radio diffusant des messages humanitaires prenant pour base les traditions locales ;

- donné des conférences sur le droit humanitaire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le CICR à des représentants des autorités locales et traditionnelles, de la presse, de la Société nationale, de la police et des forces armées angolaises (dont une unité de commando basée à Cabinda), ainsi qu'à 370 membres de l'UNAVEM III et de la MONUA ;



- informé la population de la région de Huambo des dommages et des souffrances causés par l'emploi aveugle des mines, notamment par le biais de 144 représentations données par un groupe de chanteurs et de danseurs traditionnels pour un public total de quelque 12 000 personnes.

sensibilisation aux dangers des mines

d'éléments armés, le CICR a continué à propager son message humanitaire dans le cadre de programmes hebdomadaires diffusés par la radio nationale. Des séances d'information sur les principes de la Croix-Rouge, le mandat du CICR, son travail en Angola et la promotion du droit humanitaire ont également été organisées à l'intention de divers publics, notamment les autorités, les forces armées, les médias et la Croix-Rouge angolaise.

La visite effectuée, en janvier, par la princesse de Galles, Diana, aux deux centres de production de prothèses du CICR en Angola a contribué à faire connaître au grand public, tant dans ce pays qu'à l'étranger, la campagne du CICR pour l'interdiction des mines antipersonnel et l'action de l'institution en faveur des victimes de ces armes. La délégation a, en outre, continué à organiser des séminaires sur ce sujet à l'intention des médias et de représentants du gouvernement. Elle a notamment encouragé, conjointement avec l'UNICEF, un débat au sein de l'Assemblée nationale abordant la question de la participation de l'Angola à la Conférence d'Ottawa, prévue pour décembre. Le grand public a également été sensibilisé aux dangers des mines, notamment par le biais de représentations données par un groupe de chanteurs et de danseurs traditionnels, dans la province de Huambo.³⁴

³⁴ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 79.

HARARE

Délégation régionale

(Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe)

Les pays couverts par la délégation régionale de Harare ont connu, en 1997, une période de relative stabilité politique et sociale, même si des tensions sont apparues à la fin de l'année en Zambie et au Zimbabwe et si les conditions de vie sont restées difficiles pour une grande partie des populations de cette région. Par ailleurs, les effets de l'épidémie de sida ont été très fortement ressentis dans cette partie de l'Afrique australe.

Cette année encore, le CICR a concentré ses activités sur la coopération avec les Sociétés nationales de la région. Par son soutien en espèces et en matériel, des stages de formation et des conseils pratiques, l'institution a aidé la plupart de ces Sociétés à devenir autonomes dans le domaine du rétablissement et du maintien des liens familiaux. En collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR a également organisé, dans la plupart des pays de la région, des cours de premiers secours pour les volontaires ou des séminaires sur la préparation aux situations d'urgence pour les cadres des Sociétés nationales. La délégation régionale a en outre aidé les Sociétés nationales à améliorer leur image dans les médias de leurs pays respectifs et a facilité les contacts entre elles.

La délégation régionale de Harare s'est en outre efforcée de faire mieux connaître et respecter le droit international humanitaire auprès des forces armées, des forces de l'ordre, des autorités, des milieux académiques et du grand public. En matière de diffusion aux forces armées, le CICR a notamment été associé à la conception et à la mise en place de situations dans lesquelles le droit humanitaire était applicable. Celles-ci ont été simulées dans le cadre de divers exercices militaires. La délégation a également organisé, parfois en coopération avec des partenaires externes (la garde civile espagnole, ACCORD*), plusieurs séminaires destinés à des membres des forces armées mozambicaines ou namibiennes. En ce qui concerne les forces de l'ordre, la délégation régionale a plus particulièrement axé ses activités de diffusion sur la Zambie et sur le Mozambique, (lequel allait se doter d'une nouvelle police). Le CICR a, en outre, continué à fournir des services consultatifs aux autorités concernées, en vue de les encourager à mettre sur pied des mécanismes permettant d'incorporer le droit international humanitaire dans leurs législations nationales.

La délégation régionale a eu, en octobre, un premier entretien positif avec le commandant en chef des forces armées du Botswana au sujet du développement d'activités de diffusion dans ce pays.

coopération avec les Sociétés nationales

séminaires pour les forces armées et la police

* ACCORD : African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

mise en œuvre du droit humanitaire au Mozambique

soutien technique à la Croix-Rouge de Namibie

tensions en Zambie

Au Malawi, la crise politique qui avait éclaté l'année précédente³⁵ a pris fin au mois d'avril et le pays a commencé à se préparer aux élections générales prévues pour 1999. Le CICR a fourni une assistance technique et matérielle à la Croix-Rouge de Malawi pour son programme de préparation aux situations d'urgence. Il a également accru son soutien financier aux activités de rétablissement et de maintien des liens familiaux de la Société nationale, en vue de lui permettre de faire face aux besoins découlant de l'arrivée au Malawi de réfugiés venant de la région des Grands Lacs.

Au Mozambique, en mars, le CICR a organisé, avec le concours d'un expert de la garde civile espagnole, un cours à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées mozambicaines. En outre, conjointement avec le ministère de la Justice et avec l'appui de ses propres Services consultatifs, il a mis sur pied un séminaire consacré à la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national qui a réuni des hauts fonctionnaires de l'administration, de l'armée et de la police, ainsi que des représentants des milieux académiques. Il a notamment abouti à la constitution d'un comité interministériel pour la mise en œuvre du droit humanitaire.

Le CICR a donné un cours de formation en Namibie, au mois d'avril, pour permettre au personnel de la Société nationale chargé des activités liées au rétablissement et au maintien des liens familiaux de travailler de manière indépendante, avec le soutien technique et financier du CICR. Parallèlement, un atelier de travail a été organisé pour la communauté angolaise réfugiée en Namibie et des centres de récolte et de distribution de messages Croix-Rouge ont été ouverts dans les endroits où habitaient des groupes d'Angolais. Un service de messages Croix-Rouge pour les ressortissants étrangers détenus en tant qu'immigrants illégaux a également été créé par la Société nationale.

L'année 1997 a vu la poursuite des confrontations entre le gouvernement du président Chiluba et les partis d'opposition zambiens. Les tensions se sont accrues après la tentative de coup d'État militaire du 28 octobre. À la suite de cet événement, l'état d'urgence a été décrété, les garanties judiciaires ont été limitées et quelque 90 personnes (des militaires et des civils) ont été arrêtées. L'ancien président Kaunda, accusé d'avoir fomenté le coup d'État, a été placé en résidence surveillée. Préoccupé par les conséquences de ces arrestations, le CICR a mené plusieurs missions en Zambie et, sur la base de son droit d'initiative statutaire, a présenté, au début décembre, une offre de service au gouvernement, lui demandant d'avoir accès aux personnes détenues en relation avec ces événements.

Au Zimbabwe, des mouvements de protestation contre la politique fiscale et sociale du gouvernement ont parfois dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre. Fin 1997, des tensions intercommunautaires ont eu lieu suite à la décision des autorités d'exproprier une partie des terres appartenant à des fermiers blancs. La délégation régionale a donné plusieurs conférences de droit humanitaire à l'intention de membres des forces armées zimbabwéennes, dont certains appartenant à des contingents affectés à des missions de maintien de la paix, ainsi que d'officiers des forces armées zimbabwéennes et américaines, dans le cadre d'un exercice conjoint.



- renforcé et coordonné le programme de rétablissement et du maintien des liens familiaux mené par les Sociétés nationales de la région (de Zambie et du Malawi surtout), qui ont récolté 7 742 messages Croix-Rouge envoyés par des réfugiés originaires de divers pays africains (principalement de la région des Grands Lacs) et leur en ont distribués 4 466 ;
- supervisé l'enregistrement par la Croix-Rouge de Zambie de 73 enfants non accompagnés originaires de la région des Grands Lacs, qui se trouvaient parmi les réfugiés installés dans les camps de Natende et de Maheba ;
- soutenu financièrement les efforts de la Croix-Rouge du Mozambique pour l'aider à résoudre les 51 derniers cas d'enfants non accompagnés encore en suspens après la fin de la guerre civile ;



- fourni, au Malawi, 124 kilos de polypropylène et autre matériel pour la fabrication de prothèses au centre d'appareillage orthopédique de l'hôpital Queen Elizabeth à Blantyre-Limbe ; au Zimbabwe, remis

EN 1997, LE CICR A :

- aux centres d'appareillage orthopédique de Bulawayo et de Harare respectivement 784 et 1 017 kilos de matériel et d'équipement ;
-  - financé la formation de nouveaux instructeurs en premiers secours au Botswana et au Malawi ;
- fourni à la Croix-Rouge du Zimbabwe des couvertures, des pansements et des jerrycans, pour ses programmes de premiers secours et remis une assistance similaire à la Croix-Rouge de Malawi pour son programme de préparation aux situations d'urgence ;
- remis un véhicule à la Croix-Rouge de Malawi, ainsi qu'à la Croix-Rouge de Namibie, afin de soutenir leurs activités de diffusion auprès de leurs branches locales isolées ;
- organisé, conjointement avec la Fédération, un atelier de préparation aux situations d'urgence pour des membres de la Croix-Rouge de Zambie ;
-  - tenu trois cours régionaux décentralisés sur le droit de la guerre pour 75 officiers des forces armées mozambicaines responsables de l'instruction dans les écoles et les unités militaires ;
- organisé des cours de droit humanitaire pour une vingtaine d'officiers de l'état-major de l'école militaire de Salima (Malawi), ainsi que pour des officiers supérieurs de l'état-major mozambicain ;
- donné des conférences sur le droit de la guerre, les principes de la Croix-Rouge et les activités du CICR à l'intention de représentants des autorités, des forces armées et des forces de police des autres pays couverts par la délégation régionale ;
- participé, en tant que conseiller en droit humanitaire, à plusieurs exercices militaires régionaux, dont l'exercice multinational *Blue Hungwe*, qui regroupait plus de 1 100 militaires appartenant aux armées de huit pays d'Afrique australe ;
- poursuivi ses efforts afin que les législations nationales soient conformes au droit humanitaire, en organisant notamment des missions techniques dans plusieurs pays de la région ;
- favorisé la création, au Mozambique, d'un comité interministériel pour la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national et soutenu les travaux de comités similaires en Namibie et au Zimbabwe.

PRÉTORIA

Délégation régionale (Afrique du Sud, Comores, Lesotho, Madagascar, Maurice, Seychelles, Swaziland)

L'année 1997 a été marquée par une dégradation de la situation aux Comores, par la persistance d'un contexte politique instable au Lesotho et au Swaziland notamment, et par des déclenchements de violence en Afrique du Sud (KwaZulu/Natal). Par ailleurs, plusieurs pays de la région ont été affectés, sur le plan économique, par une vague de sécheresse due au phénomène climatique *El Niño*. Le CICR a suivi de près l'évolution de la situation dans ces pays, et, le cas échéant, a porté assistance aux victimes, quelquefois par le biais des Sociétés nationales concernées. Il a également soutenu le développement et l'action des Sociétés nationales de la région, tant sur le plan de l'organisation qu'en fournissant du matériel ou un appui financier. Selon les cas et à des degrés divers, il a encouragé leur développement structurel, aidé à renforcer leur préparation aux situations d'urgence, apporté son aide dans le cadre de projets liés à la prévention ou aux relations publiques, ou assuré la formation de leurs cadres et de leurs volontaires. Le CICR s'est aussi efforcé de mieux faire connaître et respecter le droit international humanitaire dans cette partie de l'Afrique. En ce sens, il a poursuivi ses efforts de sensibilisation à cette question auprès de diverses sphères de la société. Il a notamment encouragé les États de la région à adopter des mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire et les a vivement engagés à adhérer à la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classique et à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En Afrique du Sud, l'année a été marquée par le retrait de la vie politique du président du Parti national, Frederik De Klerk ; par des démissions de personnalités de haut rang des principales formations politiques sud-africaines (Parti national, ANC*, IFP*) ; par la création, en septembre, d'un nouveau parti, l'UDM*, ainsi que par la nomination du vice-président du pays à la tête de l'ANC.

D'une manière générale, les problèmes liés à la violence, sous toutes ses formes, ont persisté cette année encore en Afrique du Sud. Si la violence d'origine criminelle a continué d'affecter les grandes métropoles du pays, ainsi que, à partir de la fin de l'année, les propriétaires blancs de fermes, la violence politique (bien qu'en

* ANC : *African National Congress* (Congrès national africain).

* IFP : *Inkatha Freedom Party*.

* UDM : *United Democratic Movement* (Mouvement démocratique uni).

nette diminution par rapport à 1996) a particulièrement durement touché le KwaZulu/Natal. En juillet et en août, un regain de tension sporadique a nécessité la mobilisation de la police et l'armée et poussé 3 000 personnes à chercher refuge dans la ville de Richmond. Des émeutes ont également eu lieu en février dans les bidonvilles à l'ouest de Johannesburg, faisant plusieurs morts et blessés. Si la délégation régionale n'a pas mené d'activités spécifiques liées aux détenus de sécurité, elle a néanmoins effectué, au cours de l'année, plusieurs visites de prisons et de postes de police afin de se rendre compte des conditions de détention. Elle a également maintenu, en tant qu'observateur ou expert, ses contacts avec des organisations non gouvernementales engagées dans des activités en milieu pénitentiaire. En collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, le CICR a poursuivi pendant la première moitié de l'année ses activités de secours en faveur des victimes de la violence politique au KwaZulu/Natal. Cette action a cependant été suspendue à la fin du mois de juin, lorsque la violence politique dans cette province est retombée, ce qui a incité le CICR à réduire ses effectifs sur le terrain et à fermer son bureau de Durban. En outre, la délégation régionale a fourni un soutien logistique à la Société nationale pour son action en faveur des victimes d'inondations qui ont affecté la région de Midlands (KwaZulu/Natal) en janvier, et celle de Durban en avril. Le CICR a aussi soutenu la Croix-Rouge sud-africaine dans le développement de ses activités en faveur des populations de bidonvilles et pour renforcer certaines de ses branches situées dans des régions pauvres et vulnérables. Enfin, la délégation régionale a continué son programme de formation en matière de droit humanitaire auprès de l'armée sud-africaine.

Au début de l'année, la capitale des Comores, Moroni, a été secouée par une série de grèves et de manifestations de fonctionnaires qui ont, dans certains cas, dégénéré en affrontements violents avec l'armée et la police, faisant plusieurs blessés parmi les manifestants. Des arrestations ont eu lieu en relation avec ces événements, bien que les personnes incarcérées aient été libérées par la suite. Pendant le premier trimestre de 1997, le CICR a tenté à plusieurs reprises, sans succès, d'obtenir l'accès aux détenus de sécurité à Moroni. L'île d'Anjouan a également été touchée par ce mouvement de protestation. La situation a atteint un point tel que des échauffourées ont éclaté entre les manifestants et l'armée comorienne, envoyée en renfort sur l'île pour aider à rétablir l'ordre public. Ces affrontements se sont soldés par la mort de plusieurs personnes et par de nombreux blessés, que le Croissant-Rouge comorien a assistés avec le soutien du CICR. La seconde moitié de l'année 1997 a été marquée par la proclamation unilatérale d'indépendance, le 14 juillet, de l'île d'Anjouan, suivie peu après par celle de l'île de Moheli. Le 3 septembre, l'armée comorienne a tenté de reprendre le contrôle d'Anjouan, mais s'est heurtée à la vive résistance de la population locale. Les affrontements ont fait de nombreuses victimes (morts, blessés, sans abri) et ont aussi abouti à la capture de 83 soldats. Le 8 septembre, le CICR a envoyé un délégué sur place afin de se rendre compte des besoins sur le plan humanitaire. Par l'entremise du

*mouvement sécessionniste
à Anjouan et à Moheli*



- visité, en juillet et en décembre, 41 détenus de sécurité, dont 35 accusés de sédition, à la prison centrale et à la prison pour femmes de Maseru (Lesotho), et leur a remis du matériel récréatif ;

- visité deux prisons et cinq postes de police en Afrique du Sud ;

- visité, à Madagascar, 44 camps pénaux agricoles et 16 jardins potagers de prisons dans le cadre d'une évaluation de la situation nutritionnelle des détenus ; effectué des visites de suivi dans 14 prisons ; organisé un séminaire de sensibilisation aux problèmes nutritionnels rencontrés dans les prisons du pays à l'intention du directeur national de l'administration pénitentiaire, de 12 directeurs régionaux et de six chefs de service ;

- visité à trois reprises, aux Comores, des soldats gouvernementaux capturés lors des événements de septembre à Anjouan et remis à ces détenus du matériel récréatif et des articles d'hygiène ;

- donné à tous les détenus visités dans les contextes mentionnés ci-dessus la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille ;



- contribué, par le biais des messages Croix-Rouge, au maintien des liens familiaux entre des réfugiés originaires de divers pays africains, se trouvant principalement en Afrique du Sud et au Swaziland, et les membres de leurs familles à l'étranger (287 messages Croix-Rouge ont été émis dans les pays

EN 1997, LE CICR A :

couverts par la délégation régionale de Prétoria et 688 distribués) ;



- distribué dans le KwaZulu/Natal, pendant les six premiers mois de l'année et en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, des vivres et des biens de première nécessité (couvertures, jerrycans, batteries de cuisines et bâches) à des victimes de la violence politique ;

- remis au Croissant-Rouge comorien des médicaments, ainsi que 25 tentes et 50 batteries de cuisine envoyées par la délégation régionale de Nairobi pour être distribués aux personnes affectées par les événements d'Anjouan ;

- mis six tentes d'hôpital à la disposition de la Croix-Rouge malgache ;



- financé plusieurs cours de formation pour des secouristes et des instructeurs de la Croix-Rouge du Lesotho et de la Croix-Rouge sud-africaine ;

- assuré une formation de base ou des cours de recyclage en premier secours pour les volontaires de quatre comités régionaux de la Croix-Rouge malgache ;

- évalué les programmes médicaux menés par 14 comités locaux du Croissant-Rouge comorien et examiné la possibilité de mettre sur pied un projet pilote de secourisme communautaire à Moheli ;

- fait don d'une ambulance à la branche locale de Praslin de la Croix-Rouge des Seychelles ;

- organisé, en coopération avec l'*Institute for the Advancement of Journalism*, à Johannesburg, un cours d'information pour des responsables des Croix-Rouges du Lesotho et du Swaziland, ainsi que des Croix-Rouges malgache et sud-africaine ;



- organisé des conférences de droit humanitaire pour plus de 470 membres des forces armées ou de police d'Afrique du Sud, du Lesotho et du Swaziland et évalué (avec l'aide de deux officiers) l'intégration d'un programme d'enseignement régulier de cette branche du droit dans l'instruction donnée aux forces armées sud-africaines ;

- organisé, au Lesotho et au Swaziland, des réunions de travail avec des hauts fonctionnaires sur la mise en œuvre du droit international humanitaire à l'échelon national ;

- tenu, en collaboration avec le Croissant-Rouge comorien, plusieurs séminaires destinés aux forces armées et de sécurité comoriennes, portant notamment sur le comportement à adopter dans des situations de troubles intérieurs ;

- animé des séances de diffusion, en Afrique du Sud, aux Comores et au Lesotho, pour des représentants des autorités, de la presse et des milieux académiques, auxquelles environ 340 personnes au total ont assisté ;

- imprimé 3 000 exemplaires des *Règles pour le comportement au combat* en langue siswati, qui ont été mis à la disposition de la Croix-Rouge du Swaziland.

Croissant-Rouge comorien, des médicaments et d'autres secours ont été remis aux personnes affectées. Le CICR a également pu visiter, à trois reprises et conformément à ses modalités traditionnelles, les militaires comoriens aux mains des indépendantistes d'Anjouan. Une partie de ces détenus, soit 56 personnes au total, ont été libérés par la suite, mais le CICR a continué de suivre de près le sort des 27 détenus restants.

Au Lesotho, les troubles qui ont agité sporadiquement le pays depuis 1994 se sont poursuivis en 1997 avec, en février, une mutinerie de plusieurs dizaines d'officiers subalternes de la police qui se sont emparés du quartier général de la police à Maseru. Après avoir vainement tenté de négocier, onze jours durant, avec les mutins, le gouvernement du Lesotho a demandé aux forces armées de lancer une attaque contre les locaux. Celle-ci, qui a eu lieu le 26 février, a conduit à l'arrestation de 127 policiers, dont la plupart ont été libérés dans les 48 heures. Les autorités du pays ayant donné leur accord, le CICR a visité à deux reprises les personnes incarcérées à la suite de ces événements.

À Madagascar, le CICR a fourni un appui financier et des tentes d'hôpital à la Croix-Rouge malgache pour ses activités de secours en faveur des victimes du cyclone qui s'est abattu sur l'île au mois de janvier. Le CICR a, par ailleurs, étendu son programme de secourisme communautaire à quatre comités régionaux supplémentaires de l'île. Par ailleurs, en 1997 également³⁶, il a poursuivi son programme d'évaluation et de suivi dans les lieux de détention du pays. Un rapport relatif à la situation nutritionnelle de la population carcérale, toutes catégories confondues, résumant les observations faites par le CICR dans 34 prisons du pays visitées entre juin 1995 et décembre 1996, a été établi et remis aux autorités concernées. Sur la base de ce document, le CICR a organisé, en août, un atelier à l'intention des cadres nationaux et régionaux de l'Administration pénitentiaire pour les sensibiliser aux problèmes nutritionnels dans les lieux de détention. En outre, un agronome du CICR a visité des champs et des jardins potagers rattachés aux prisons centrales dépendant de la responsabilité de 13 directions pénitentiaires, afin de se rendre compte de leur état et des possibilités d'augmenter leur productivité à peu de frais. Enfin, le CICR a procédé à sa tournée annuelle de visites dans sept lieux de détention. À cette occasion, il a constaté que tous les détenus de sécurité avaient été libérés conformément à une amnistie accordée, en mars, par le parlement malgache.

En février, la délégation régionale a effectué une mission à Maurice et aux Seychelles afin de suivre l'évolution des programmes de coopération (préparation aux situations d'urgence, diffusion du droit international humanitaire) menés conjointement par le CICR avec chacune de deux Sociétés nationales concernées.

*mutinerie dans la police
du Lesotho*

*poursuite du programme
d'évaluation dans les prisons
de Madagascar*

³⁶ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 84.

Afrique orientale ÉRYTHRÉE

En 1997, le gouvernement érythréen a poursuivi ses efforts de reconstruction et de développement du pays. En mai, l'assemblée constituante a adopté à l'unanimité une nouvelle constitution, ouvrant la voie au pluralisme politique, tout en limitant la formation de nouveaux partis politiques susceptibles d'être fondés sur des bases ethniques ou religieuses. Sur le plan international, les relations entre l'Érythrée et le Soudan se sont dégradées, les deux États s'étant mutuellement accusés de soutenir des groupes d'opposition actifs de part et d'autre. Cette évolution négative s'est manifestée en particulier par un renforcement des dispositifs militaires le long de la frontière entre les deux pays³⁷. Faute de pouvoir être présent sur place, le CICR n'a pas été en mesure d'évaluer les conséquences de cette montée de la tension sur la situation humanitaire.

Les efforts poursuivis pendant l'année par le CICR pour renouer le dialogue avec les autorités érythréennes et pour les inciter à adhérer aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels sont restés vains.

Par ailleurs, le CICR a continué à soutenir la Société de la Croix-Rouge d'Érythrée en formation. Il a notamment appuyé les efforts de la Société nationale en matière de coopération avec le *Circus Eritrea* — organisation non gouvernementale locale composée d'enfants des rues qui intègre un message humanitaire dans ses représentations — et dans le domaine de la formation de secouristes, notamment dans les zones frontalières de l'ouest et du nord du pays.

³⁷ Voir *Soudan*, p. 108.

ÉTHIOPIE

Le gouvernement éthiopien dirigé par l'EPRDF* a poursuivi en 1997 son programme de réformes politiques et économiques, sans parvenir cependant à rallier l'ensemble des tendances politiques, malgré des discussions en cours d'année avec les plus importants groupes d'opposition armée. Ainsi, les tensions perçues les années précédentes ont persisté, en particulier dans l'*Oromya National Regional State* et la *Somali National Regional State* (régions 4 et 5) où deux des principaux groupes d'opposition armée éthiopiens, l'OLF* et l'ONLF*, sont restés actifs, quoique de manière limitée. En outre, le long de la frontière avec le Soudan, la situation s'est temporairement tendue en début d'année, lorsque l'opposition armée au gouvernement soudanais a ouvert de nouveaux fronts au Soudan³⁸. Le long de la frontière avec la Somalie également, dans la région du Gedo, les tensions enregistrées l'année précédente ont persisté entre les combattants d'Al Ittihad et ceux d'une faction somalienne, le SNF*, soutenue par l'armée éthiopienne³⁹.

Par ailleurs, l'équilibre alimentaire de l'Éthiopie, sans cesse menacé par des conditions climatiques défavorables, est demeuré très fragile en 1997, surtout dans les zones rurales. Certaines régions comme celles du Wello et de Shoa, dans le centre du pays, ont été frappées par la sécheresse, tandis que d'autres, en particulier l'Ogaden, ont connu, à la fin de l'année, des pluies diluviales qui ont causé de très graves inondations, laissant des dizaines de milliers de personnes sans ressources.

³⁸ Voir *Soudan*, pp. 108-109.

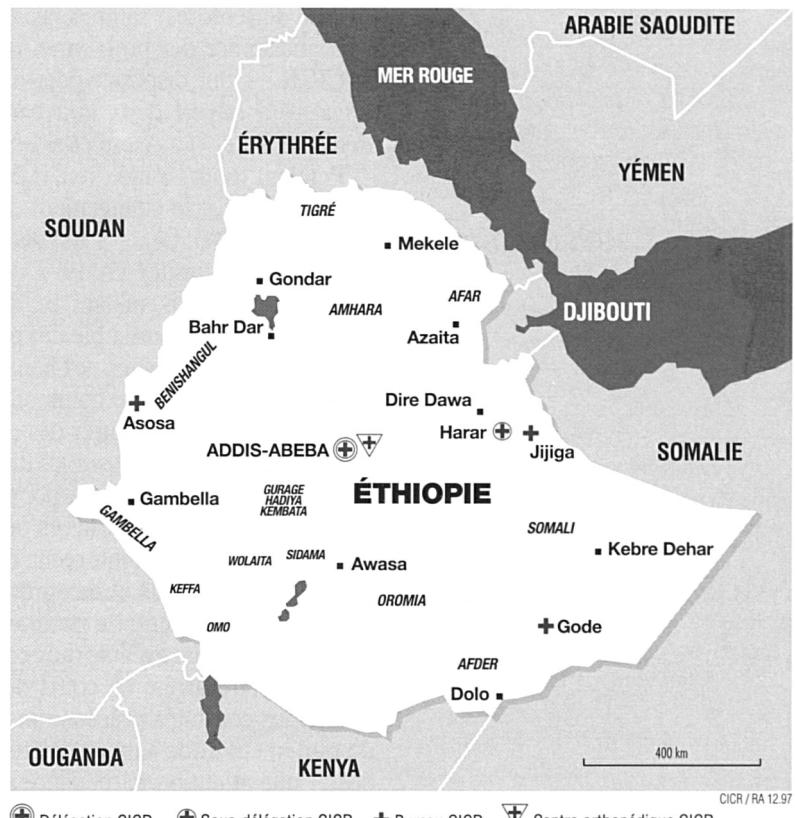
³⁹ Voir *Somalie*, pp. 103-104.

* EPRDF : *Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front* (Front populaire démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien).

* OLF : *Oromo Liberation Front* (Front de libération oromo).

* ONLF : Ogaden National Liberation Front (Front de libération nationale de l'Ogaden).

* SNE : *Somali National Front* (Front national somalien).



accès aux détenus

Afin de renforcer sa présence dans des régions sensibles et d'améliorer à la fois sa connaissance des problèmes humanitaires sur place et sa capacité de réaction, le CICR — qui disposait déjà d'une sous-délégation à Harar et d'un bureau à Jijiga — a ouvert deux nouveaux bureaux en 1997, à Gode (*Somali National Regional State*) et à Asosa (*Benishangul-Gumuz National Regional State*).

Pendant toute l'année, le CICR a poursuivi ses visites de personnes incarcérées en relation avec le changement de régime en 1991 ou pour des raisons liées à la sécurité de l'État. Grâce à son dialogue approfondi avec les autorités éthiopiennes, le CICR a pu visiter en 1997 des lieux de détention civils restés inaccessibles jusque-là. Toutefois, malgré ce développement positif, le CICR n'a pas été en mesure de visiter l'ensemble des personnes détenues dans le pays.

À l'issue de ses visites des lieux de détention, le CICR a régulièrement fait part de ses constatations et recommandations aux autorités, leur rappelant notamment leur responsabilité d'assurer des conditions de vie décentes aux détenus. Il a particulièrement mis l'accent sur les divers moyens de résoudre les problèmes résultant des effets combinés de la surpopulation, d'une hygiène insuffisante et du manque de soins médicaux. À plusieurs occasions, lorsque les besoins constatés étaient les plus aigus, le CICR est intervenu directement, selon les cas en fournissant du matériel, des médicaments et des produits d'hygiène, ou encore en effectuant des travaux d'assainissement. Le programme de lutte contre la tuberculose, entrepris en collaboration avec les autorités concernées en 1994 dans plusieurs lieux de détention, a dû être arrêté en cours d'année, aucune solution n'ayant été trouvée aux problèmes constatés précédemment, tant sur le plan du diagnostic qu'en matière de traitement et de suivi des détenus malades⁴⁰. Le CICR a toutefois continué de porter une attention particulière au problème de la tuberculose en milieu carcéral et à faire part de ses observations aux autorités compétentes. Il a également donné aux personnes incarcérées dans les lieux de détention dépendant des autorités civiles la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille. En outre, il a suivi les audiences de procès de dignitaires de l'ancien régime, afin de veiller au respect des garanties judiciaires prévues par le droit humanitaire.

Dans la zone d'Afder (région 5), qui a été le théâtre d'affrontements armés réguliers, le CICR a lancé une action en faveur des groupes de population vulnérables. Des évaluations ayant été réalisées sur place pour définir les principaux besoins de la population, diverses activités ont été entreprises dans les domaines des soins médicaux et vétérinaires, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Par ailleurs, le CICR est intervenu en faveur de plusieurs milliers de réfugiés somaliens à Dolo, en distribuant des secours et en ouvrant un centre de réhabilitation nutritionnelle pour les enfants les plus gravement sous-alimentés. Par la suite, la situation de ces personnes vulnérables s'est stabilisée. Enfin, lorsque

⁴⁰ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 87-88.



- visité 10 980 personnes détenues en relation avec le changement de régime de 1991 ou pour des raisons liées à la sécurité de l'État dans 126 lieux de détention, et enregistré 5 660 nouveaux détenus ;
- échangé, en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, 2 180 messages Croix-Rouge entre des personnes détenues sous la responsabilité des autorités civiles et leur famille ;
- amélioré les conditions de santé dans les lieux de détention visités, en conseillant le personnel médical, en fournissant des médicaments et du matériel médical ou en réalisant de travaux d'assainissement, selon les cas ;
- distribué une assistance matérielle à quelque 56 000 détenus ;



- favorisé le maintien ou le rétablissement des liens familiaux en faveur de réfugiés éthiopiens à l'extérieur du pays ainsi que de réfugiés des pays voisins installés en Éthiopie, grâce à un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne (4 572 messages échangés) ;



- soutenu l'action de la Croix-Rouge éthiopienne en faveur de 25 000 personnes victimes d'inondations dans l'est du pays, en fournit des bâches, couvertures, casseroles, moustiquaires, jerrycans et médicaments, et en vaccinant du bétail ;

EN 1997, LE CICR A :

- lancé, dans la région d'Afder, un programme de lutte contre la mouche tsé-tsé, et un autre visant à apprendre aux gardiens de troupeaux nomades à reconnaître les maladies les plus courantes pouvant affecter leurs troupeaux et à les traiter avec des médicaments appropriés, en collaboration avec l'*International Centre for Insect Physiology and Ecology* et le *South East Rangelands Project* ;
- distribué une assistance matérielle à quelque 10 000 réfugiés somaliens à Dolo ;
-  - lancé, en collaboration avec les autorités de santé, un programme de soins de santé communautaires en zone rurale dans la région d'Afder, en appuyant les structures médicales existantes, en soutenant les campagnes de vaccination et en formant des agents de santé dans les villages isolés ;
- mis en place, pendant plusieurs mois, un centre de réhabilitation nutritionnelle en faveur des enfants particulièrement sous-alimentés présents parmi les réfugiés somaliens installés à Dolo ;
-  - réparé ou construit cinq points d'eau pour les communautés de gardiens de troupeaux nomades dans la région d'Afder ;
- continué à assister la Croix-Rouge éthiopienne dans les domaines du renforcement de ses branches (notamment en soutenant l'ouverture d'une nouvelle branche à Asosa), de la diffusion du droit humanitaire, du rétablissement des liens familiaux et des premiers secours ;
-  - aidé à la création d'une commission interministérielle pour le développement et la mise en œuvre du droit humanitaire et soutenu ses travaux ;
- conclu avec les autorités compétentes, ou soumis à leur approbation, plusieurs accords en vue de rendre systématique l'enseignement du droit humanitaire aux forces armées, à la police et aux fonctionnaires gouvernementaux ;
- organisé, seul ou en coopération avec la Croix-Rouge éthiopienne, de nombreuses séances d'information relatives au droit humanitaire à l'intention de publics variés, notamment les autorités civiles et militaires et le grand public ;
- poursuivi son soutien à la collaboration entre la Croix-Rouge éthiopienne et le *Circus Ethiopia* — organisation locale qui, à travers ses représentations artistiques, informe le grand public sur divers thèmes humanitaires.

*un enseignement plus
systématique du
droit humanitaire*

mission auprès de l'OUA

l'est du pays a été affecté par des pluies violentes suivies d'inondations, le CICR a activement soutenu l'action de secours menée par la Croix-Rouge éthiopienne dans le cadre d'un effort général entrepris sous l'impulsion du gouvernement.

Les autorités militaires éthiopiennes ont approuvé en cours d'année un plan d'action que leur avait proposé le CICR, visant à intégrer l'enseignement du droit humanitaire dans l'instruction des soldats. À la fin de l'année, la première phase de ce plan — la formation d'instructeurs militaires éthiopiens et l'adaptation du matériel didactique — avait été mise en place. Un accord portant sur l'intégration du droit humanitaire dans les programmes de formation a également été soumis en cours d'année aux forces de police et à une école supérieure d'administration publique, l'*Ethiopian Civil Service College*. Parallèlement à ces efforts visant à rendre systématique l'enseignement du droit humanitaire, le CICR a organisé de nombreuses séances de diffusion à l'intention de publics variés, seul ou en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne. Par ailleurs, dans le cadre des services consultatifs offerts aux États en matière de droit humanitaire, le CICR a soutenu les travaux de la commission interministérielle pour le droit humanitaire mise en place par les autorités en février.

La Croix-Rouge éthiopienne, avec le soutien de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a entamé un processus de changement en 1997 en vue de consolider sa base. Le CICR s'est associé à ce processus et, en juin, a signé un accord de coopération avec la Société nationale portant sur le renforcement de ses branches — en particulier dans les régions sensibles du pays — dans les domaines des premiers secours, de la promotion du droit humanitaire et du rétablissement des liens familiaux. En collaboration avec la Fédération, le CICR a également soutenu la création d'une nouvelle branche de la Croix-Rouge éthiopienne à Asosa.

Enfin, la mission du CICR auprès de l'OUA* à Addis-Abeba a poursuivi tout au long de l'année ses efforts de promotion du droit humanitaire et de sensibilisation des milieux diplomatiques à divers problèmes humanitaires, comme les mines antipersonnel, les enfants-soldats, les personnes déplacées ou encore l'enseignement et la mise en œuvre du droit humanitaire⁴¹.

⁴¹ Voir *Activités opérationnelles*, p. 38.

* OUA : Organisation de l'unité africaine.

UGANDA

En 1997, les tensions qui s'étaient manifestées à nouveau l'année précédente dans plusieurs régions de l'Ouganda ont persisté ou se sont même aggravées. Ainsi, dans le sud-ouest (districts de Bundibugyo, de Karabole et de Kasese), les accrochages qui avaient opposé à la fin 1996 l'armée ougandaise et les rebelles de l'ADF* ont dégénéré en combats plus violents à partir du mois de juin. Dans le nord (districts de Gulu et de Kitgum), la LRA* a poursuivi ses activités militaires durant toute l'année. En revanche, dans le nord-ouest (région du West Nile), le conflit entre l'armée ougandaise et les rebelles du WNBF* a semblé s'apaiser à la fin du premier semestre, hormis dans le comté d'Aringa où les actions de guérilla menées par une faction dissidente du WNBF, l'UNRF II*, ont continué.

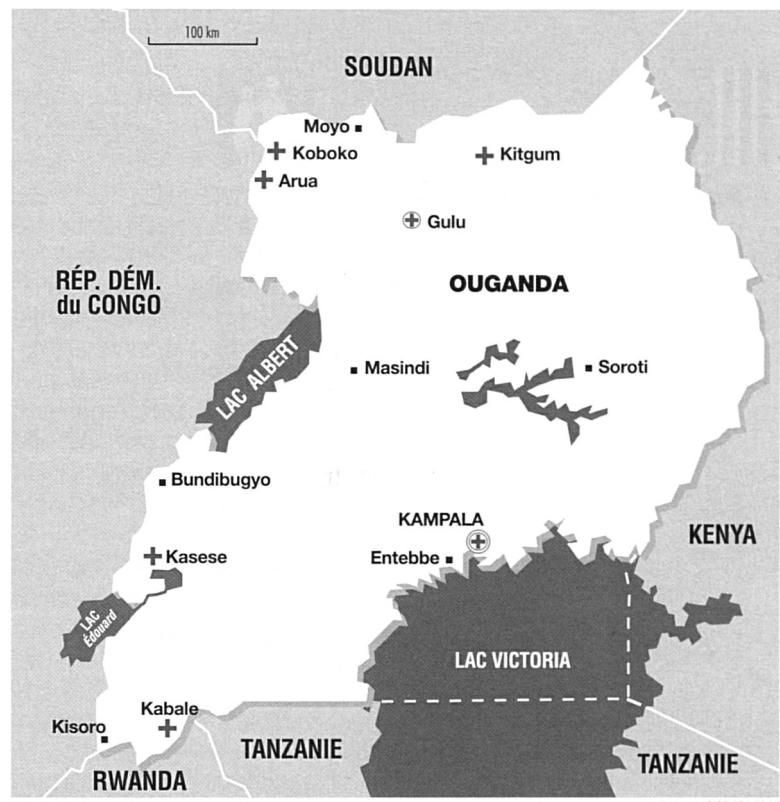
La détérioration des conditions de sécurité dans certaines parties du pays a provoqué une augmentation des besoins humanitaires. Comme l'année précédente, les civils, particulièrement ceux vivant dans les campagnes, terrorisés par les exactions commises à leur encontre, ont été les principales victimes du conflit. Si le rétablissement progressif du calme dans la région de Koboko (West Nile) en 1997 a permis le retour chez elles de la plupart des personnes qui s'étaient déplacées l'année précédente, en revanche, dans les autres régions du pays affectées par le conflit, le nombre de personnes déplacées a augmenté. À ces personnes se sont ajoutées des milliers d'autres qui, par peur de passer la nuit dans des endroits isolés, gagnaient le soir venu des villages ou des centres urbains pour retourner chez elles au matin. Ces déplacements de population, en partie imputables aussi à la politique gouvernementale de regrouper la population des campagnes dans certaines localités et centres d'échanges commerciaux protégés par l'armée, ont eu des conséquences négatives : en particulier, les paysans se sont trouvés pratiquement coupés de leurs champs et, donc, de leurs moyens de

* ADF : *Allied Democratic Forces* (Forces démocratiques alliées).

* LRA : *Lord's Resistance Army* (Armée de résistance du Seigneur).

* WNBF : *West Nile Bank Front* (Front de la rive ouest du Nil).

* UNRF II : *Ugandan National Rescue Front II*.



les civils principales victimes



- visité 1 897 personnes détenues pour des raisons de sécurité ou en relation avec la violence, dans 37 lieux de détention dépendant des autorités civiles, policières ou militaires ;
- visité régulièrement 112 prisonniers de guerre soudanais internés à Kampala ;
- échangé 1 231 messages Croix-Rouge entre des personnes détenues et leur famille, ainsi qu'entre des prisonniers de guerre et leurs parents au Soudan ;
- facilité des visites familiales à des mineurs détenus à Kampala ;
- distribué divers secours, en fonction des besoins constatés et de l'urgence, dans les lieux de détention visités ;
- réalisé des travaux d'assainissement, sur la base de précédentes évaluations, pour améliorer les conditions d'hygiène dans trois prisons, et proposé d'aider les autorités à prévoir des travaux similaires dans d'autres prisons ;



- aidé la Croix-Rouge de l'Ouganda à gérer un réseau d'échange de messages Croix-Rouge émanant de détenus, de membre de familles dispersées par les événements et de réfugiés dans le pays, en formant et en supervisant du personnel qualifié, ainsi qu'en réparant ou en fournissant des motos aux volontaires de la Société nationale chargés de cette activité ;



- effectué des démarches auprès des parties concernées, lorsque des cas d'actes de violence commis contre des civils étaient portés à sa connaissance ;



- distribué plus de 1 500 tonnes de vivres à 50 000 personnes, 46 tonnes de semences et des outils à 130 000 personnes, ainsi que des biens de première nécessité à 240 000 personnes affectées par les combats ;



- fourni régulièrement des médicaments et du matériel médical à six hôpitaux et, en fonction des besoins, à une trentaine d'établissements médicaux accueillant des blessés de guerre et/ou soignant des personnes déplacées en raison de la violence ;
- aidé à rouvrir deux structures médicales soignant des personnes déplacées revenues à Koboko ;



- évalué les besoins en matière de prothèses pour les victimes de la guerre ;



- remis en état 19 sources et sept forages pour améliorer l'accès à l'eau potable à Koboko et dans les environs, et soutenu un programme de la Croix-Rouge de

l'Ouganda visant à enseigner des notions de santé et d'hygiène à la population locale ;



- soutenu la Croix-Rouge de l'Ouganda, en particulier en renforçant la coopération dans les domaines des activités de recherche de personnes et de promotion du droit humanitaire, et en associant toujours davantage le personnel de la Société nationale à la conception et à la réalisation de ses programmes d'assistance ;



- en collaboration avec la Croix-Rouge de l'Ouganda, organisé de nombreuses séances de présentation des activités Croix-Rouge, en particulier à l'intention des autorités locales et traditionnelles, afin de faciliter l'action humanitaire et d'obtenir un meilleur accès aux victimes ;

- organisé des séances et des séminaires visant à faire connaître le droit humanitaire aux forces armées, et examiné avec les autorités militaires les moyens de rendre systématique l'enseignement du droit humanitaire aux soldats.

subsistance, tandis que les lieux où les personnes déplacées se regroupaient n'étaient généralement pas équipés (notamment sur les plans de l'hygiène et de la santé) pour accueillir autant de monde. À la fin de l'année, on comptait plus de 325 000 personnes déplacées en raison du conflit, principalement dans le sud-ouest (districts de Bundibugyo, de Karabole et de Kasese) et dans le nord (districts de Gulu et de Kitgum). A cette population déplacée s'ajoutaient 180 000 réfugiés soudanais dans le nord du pays et 23 000 réfugiés rwandais, congolais, somaliens, éthiopiens et kényens.

En outre, en 1997, le nombre de personnes détenues en relation avec le conflit a également augmenté, notamment à la suite des événements du début de l'année dans le West Nile, lorsque des centaines de combattants du WNBF ont été capturés ou se sont rendus. Des prisonniers de guerre soudanais ont aussi été capturés. Beaucoup de combattants de l'URNF II et de la LRA se sont rendus en cours d'année et, comme un grand nombre de ceux qui appartenaient à la LRA étaient en fait des personnes enlevées par ce mouvement, les autorités ougandaises les ont remis à l'organisation humanitaire *World Vision*, menant un programme visant à faciliter la réinsertion dans la vie civile. D'autres arrestations ont eu lieu dans le cadre de la situation dans le sud-ouest, ainsi qu'à la suite d'attaques perpétrées à Kampala même.

L'augmentation des besoins humanitaires a conduit, le CICR à décider d'ouvrir une délégation à Kampala, à partir du 1^{er} mai ; jusque-là, les activités menées en Ouganda étaient supervisées par la délégation régionale de Nairobi. En outre, en cours d'année, trois bureaux ont été ouverts, à Kasese, Arua et Kitgum, en plus de ceux qui existaient déjà à Gulu et à Koboko. Certaines régions du pays sont parfois restées inaccessibles au CICR en raison de l'insécurité qui y régnait. Le CICR a maintenu un dialogue constant avec les autorités ougandaises sur cette question, mais peu de contacts ont pu être établis avec les différents mouvements rebelles.

En 1997, le CICR a eu largement accès aux lieux de détention, qu'ils soient sous la responsabilité des autorités civiles, militaires ou de la police. Quelque 1 800 personnes détenues en relation avec le conflit ont été visitées. En cours d'année, l'armée ougandaise a transféré dans les prisons civiles la plupart des combattants qu'elle avait capturés ou qui s'étaient rendus. Or, ces établissements étaient mal préparés pour faire face à cet afflux de nouveaux détenus. Le CICR a constamment rappelé aux autorités ougandaises leur responsabilité d'assurer des conditions de vie acceptables aux détenus. Parallèlement, face à certaines urgences, des vivres et une assistance matérielle ont été distribués. L'état de santé général de la population carcérale a également été suivi et, dans certains cas, le CICR a fourni une assistance afin, notamment, d'aider les autorités compétentes à lutter contre la propagation de maladies contagieuses. En outre, le CICR a facilité les contacts entre les autorités ougandaises et des représentants de gouvernements donateurs et d'organisations humanitaires sur les questions liées à l'amélioration des conditions matérielles de détention. Il a également offert d'aider les autorités détentrices à planifier des travaux visant à améliorer les installations sanitaires dans plusieurs prisons civiles.

Les prisonniers de guerre soudanais, protégés par la III^e Convention, ont été régulièrement visités par le CICR. Celui-ci leur a fourni une assistance adaptée à leurs besoins

ouverture d'une délégation

accès aux détenus

visites des prisonniers de guerre soudanais

assistance aux civils

coopération avec la Société nationale

102

et leur a donné la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille au Soudan. À la suite de ces visites, des rapports confidentiels portant sur les conditions générales de détention et contenant les recommandations du CICR ont été transmis au gouvernement ougandais.

La protection de la population civile a constitué un autre sujet majeur de préoccupation du CICR. Des démarches *ad hoc* ont été effectuées auprès des parties concernées chaque fois que des actes de violence contre des civils faisant l'objet d'exactions étaient portés à la connaissance de l'institution. De manière plus générale, en collaboration avec la Croix-Rouge de l'Ouganda, le CICR a poursuivi ses programmes visant à promouvoir les règles du droit humanitaire — et, à ce titre, le respect dû aux civils et aux personnes qui ne participent pas ou plus au combat — auprès de divers publics, en particulier les forces armées. Un projet visant à inclure systématiquement le droit humanitaire dans les programmes d'instruction militaire a été examiné avec les autorités concernées.

Dans les régions affectées par le conflit, les personnes déplacées ont reçu une assistance en fonction de leur situation. Lorsque ces personnes avaient pu, en dépit des circonstances, conserver un accès à des terres agricoles, le CICR leur a fourni des semences et des outils, afin qu'elles puissent produire à nouveau, au moins en partie, leur propre nourriture. Dans le cas contraire, en particulier lorsqu'il s'agissait de personnes nouvellement déplacées qui avaient tout perdu lors de leur fuite, l'assistance distribuée consistait en vivres et en biens de première nécessité. Le CICR a également remis des secours aux personnes déplacées qui ont pu retourner chez elles dans la région de Koboko, afin de faciliter leur réinstallation. Une coordination étroite a été maintenue avec les autres organisations humanitaires présentes sur place — en particulier le PAM, qui fournissait des vivres dans les districts de Gulu, de Kitgum et de Bundibugyo —, afin d'assurer une couverture optimale des besoins humanitaires constatés.

Outre son action médicale dans les prisons, le CICR a fourni, régulièrement ou de manière ponctuelle, du matériel médical et des médicaments aux hôpitaux et aux autres structures médicales qui prenaient en charge des blessés de guerre ou qui soignaient les personnes déplacées. En collaboration avec la Croix-Rouge de l'Ouganda, un programme d'éducation de la population locale en matière d'hygiène et de prévention du paludisme a été lancé dans la région de Koboko. En outre, le CICR a effectué une évaluation des besoins en matière d'appareillage orthopédique. Celle-ci a révélé qu'il fallait envoyer un prothésiste en Ouganda en 1998, afin d'améliorer les services en faveur des amputés de guerre.

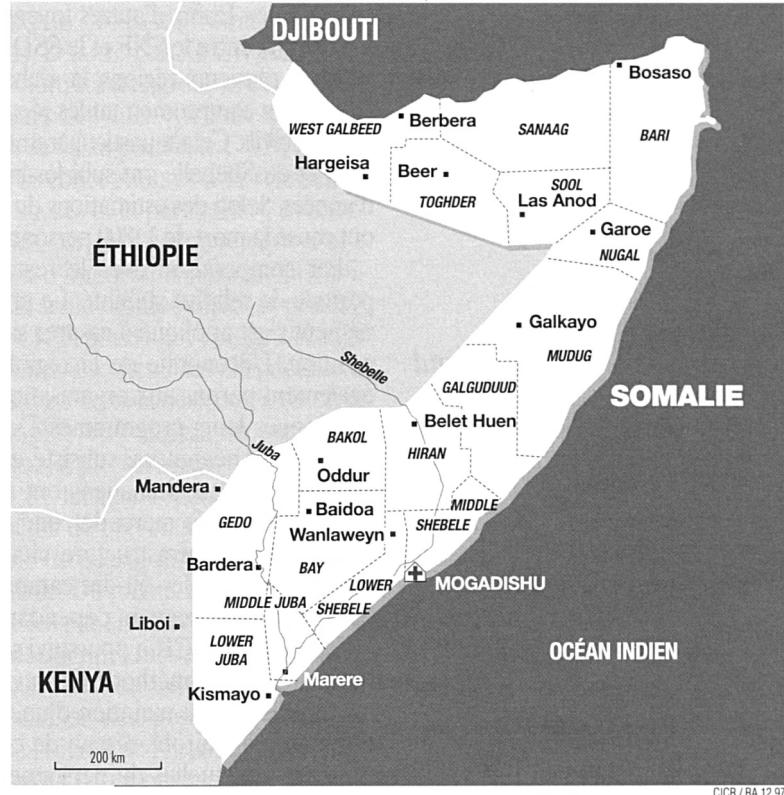
La Croix-Rouge de l'Ouganda et le CICR ont discuté d'un accord de coopération — devant être signé en 1998 et portant spécifiquement sur les activités de rétablissement des liens familiaux et de promotion du droit humanitaire —, deux domaines d'activité dont la Société nationale avait repris la responsabilité en 1993. En outre, le CICR a poursuivi sa collaboration avec la Croix-Rouge de l'Ouganda en vue de renforcer sa capacité à intervenir dans les situations d'urgence. À cet égard, un soin particulier a été pris pour associer toujours davantage le personnel de la Société nationale à la conception et à la réalisation des programmes.

Enfin, la délégation de Kampala a assuré un soutien logistique pour les opérations du CICR au Rwanda et en République démocratique du Congo.

SOMALIE

L'année 1997 a été contrastée en Somalie. D'une part, les responsables des différentes factions du pays se sont rencontrés à de multiples reprises pour tenter de mettre un terme aux années de conflit. Ces discussions se sont notamment tenues dans le cadre du processus dit de Sodere⁴². Engagé à la fin de 1996, ce processus a débouché sur la création, le 3 janvier 1997, d'un Conseil national de salut. Par la suite, après être resté longtemps au point mort, le processus a été relancé en novembre à l'initiative du gouvernement égyptien, qui a invité au Caire les représentants des principales factions, dont Hussein Aïdid et Ali Mahdi. En décembre, une étape importante a été franchie avec l'adoption par les factions, réunies dans la capitale égyptienne, d'une déclaration commune relative à la restauration de l'unité nationale. Toutefois, à la fin de l'année, cette déclaration — qui devait encore être formellement approuvée lors d'une conférence de réconciliation nationale prévue pour le début 1998 — était déjà remise en question par différentes factions signataires. En outre, et indépendamment du processus de Sodere, Hussein Aïdid a conclu en cours d'année deux accords de paix — le premier avec son ancien allié, Osman Ato, et le second avec Ali Mahdi — qui ont contribué à réduire momentanément la tension à Mogadishu.

Parallèlement, des flambées de violence ont continué de se produire en Somalie. Les combats les plus graves ont éclaté dans la région du Gedo, de mars à juin, entre le mouvement Al Ittihad et le SNF*⁴³, ainsi que dans les régions de Bay et de Bakool, à partir du mois de juillet, entre la SNA* de Hussein Aïdid et la RRA*. À Mogadishu, la situation est restée tendue tout au long de l'année, avec des combats



CICR / RA 12.97

(⊕) Délégation CICR à Nairobi)

Hôpital CRS

conflit et catastrophes naturelles

⁴² Du nom d'une localité éthiopienne où les premières discussions ont eu lieu.

⁴³ Voir également le *Rapport d'activité 1996* du CICR, pp. 90-91.

* SNF : *Somali National Front* (Front national somalien).

* SNA : *Somali National Alliance* (Alliance nationale somalienne).

* RRA : *Rahanwein Resistance Army*.

sporadiques. Enfin, d'autres foyers de tension, moins importants, ont été enregistrés à Kismayo, entre le SNF et le SSDF*, et à Galkayo, entre le SSDF et la SNA.

Dans plusieurs régions, la sécheresse ou les inondations ont assombri encore ce tableau, en compromettant les récoltes attendues ou en chassant de chez eux des milliers de civils. Cela a particulièrement été le cas en fin d'année, lorsque les vallées du Juba et du Shebelle ont subi les inondations les plus graves depuis une quarantaine d'années. Selon des estimations du *Somalia Aid Coordination Body*⁴⁴, ces inondations ont causé la mort de 1 800 personnes et le déplacement de 230 000 autres.

Par comparaison avec le reste du pays, le Somaliland a connu en 1997 une période de relative stabilité. Le président Egal a été réélu en février et son gouvernement s'est appliqué à assurer sa position en intégrant certains membres de l'opposition. L'économie de la région a bénéficié de cette situation favorable, qui a également permis aux organisations d'aide ou de développement d'engager ou de développer leurs programmes. Des tensions épisodiques entre clans ou sous-clans opposés ont néanmoins subsisté, en particulier dans l'est du Somaliland.

De nombreux Somaliens ont été les victimes directes ou indirectes des différents conflits, à la merci de conditions climatiques désastreuses, privés de services publics et de l'infrastructure vitale, laissés pour compte d'une économie ruinée. Habitants des villes ou des campagnes, ils sont restés très vulnérables en 1997 et, pour certains, largement dépendants des organismes d'assistance.

En 1997, le CICR a poursuivi ses efforts dans tous ses domaines d'activité traditionnels, selon la méthode de travail qu'il avait décidée en juillet 1994 afin d'éviter les risques liés au maintien d'une infrastructure permanente en Somalie (délégation basée à Nairobi, réseau de collaborateurs locaux implanté dans tout le pays, missions ponctuelles du personnel expatrié pour définir les principales actions et en contrôler la réalisation⁴⁵). À quelques occasions, en raison de conditions de sécurité hasardeuses, des régions sont restées inaccessibles au CICR de manière plus ou moins durable.

Comme les années précédentes, les programmes d'assistance aux personnes affectées par les combats et par les mauvaises conditions météorologiques se sont développés suivant deux axes. D'une part, une assistance d'urgence a été fournie (vivres, médicaments et autres secours, travaux d'assainissement ou soutien aux activités agricoles, selon les cas) aux personnes laissées sans moyens de survie. De telles actions ont en particulier été organisées en faveur des personnes nouvellement déplacées à la suite des hostilités dans les régions du Gedo, de Bay et de Bakool, ainsi que, dans le cadre d'un effort international en faveur des victimes des graves inondations survenues en fin d'année. Cette dernière opération a été ren-

⁴⁴ Organisme composé de pays donateurs, d'États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (voir note de bas de page p. 109), de l'Égypte et du Yémen, d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

⁴⁵ Voir le *Rapport d'activité 1994* du CICR, p. 86, et le *Rapport d'activité 1996*, p. 91.

* SSDF : *Somali Salvation Democratic Front* (Front démocratique du salut somalien).

Somaliland

SOMALIE

Dépenses totales en 1997

CHF 27 925 575



due difficile par d'importantes contraintes logistiques (voies de communication coupées, sinistrés dispersés sur de vastes territoires). D'autre part, le CICR a poursuivi et développé son action préventive pour permettre à des groupes de population menacés de reprendre ou de développer leurs activités vivrières traditionnelles (agriculture, élevage, pêche). Dans cet effort de vaste portée, le CICR a eu le souci constant d'associer de près la population à la conception et à la réalisation des programmes envisagés, en vue d'en assurer le succès et la pérennité. Ces interventions ont visé en particulier les régions rurales, car le développement d'une action similaire dans les grands centres urbains (où d'importants besoins humanitaires existaient également) dépassait largement les seules compétences et possibilités de l'institution. Néanmoins, dans les villes, le CICR a aidé le Croissant-Rouge de Somalie à mettre sur pied de petits projets destinés à soutenir les plus défavorisés, par exemple en ouvrant des crédits limités à des personnes désireuses de créer une affaire, en organisant des cours de dactylographie et d'anglais, ou encore en élevant des chèvres destinées à être ensuite remises aux plus démunis.

L'engagement du CICR dans les activités de santé a lui aussi répondu, d'une part, aux impératifs d'urgence et, d'autre part, aux objectifs de prévention. Les hôpitaux et autres structures médicales admettant des blessés de guerre ont été assistés tout au long de l'année, de manière régulière ou ponctuelle. De même, les besoins médicaux et sanitaires des personnes chassées de chez elles par les combats et/ou par les inondations ont été pris en compte au moment de décider des modalités d'une intervention d'urgence. Parallèlement, les programmes de soins de santé primaires dans les villages isolés autour de Marere, ceux de soutien des postes de santé du Croissant-Rouge de Somalie (principalement dans la région de Hiran) et de prévention de maladies telles que le choléra se sont poursuivis. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la priorité a été donnée aux zones rurales, afin de faciliter l'accès à l'eau pour les gardiens de troupeaux et pour leur bétail.

Par ailleurs, les activités de protection de la population civile et des personnes détenues ont été limitées par les particularités du contexte somalien, notamment le nombre de parties en présence et leur fragmentation, la faiblesse du contrôle hiérarchique sur les combattants (ceux-ci agissant parfois pour leur propre compte) et les mécanismes culturels de résolution des différends entre clans et sous-clans. De ce fait, le CICR a mis l'accent sur une large promotion du droit international humanitaire, en coopération avec le Croissant-Rouge de Somalie. Afin que le message humanitaire transmis puisse atteindre le plus grand nombre de personnes, un soin tout particulier a été pris pour le rattacher aux normes culturelles de la tradition somalienne et pour trouver les meilleurs moyens de le communiquer. En outre, à quelques occasions, le CICR est intervenu directement auprès des responsables de factions, afin de leur rappeler les règles humanitaires de base et le respect dû à l'action humanitaire. Cela a été le cas en juin, à la suite du meurtre d'un médecin de MSF* dans l'enceinte de l'hôpital de Baidoa, et en avril après que des

* MSF : Médecins sans frontières.

aide d'urgence et soutien à la production de vivres

santé : urgence et prévention

promotion du droit humanitaire



- échangé, avec le concours du Croissant-Rouge de Somalie, 75 131 messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées, en Somalie ou à l'étranger ;
- localisé 632 membres de familles dispersées et organisé six regroupements familiaux ;



- distribué plus de 2 400 tonnes de vivres, quelque 1 100 tonnes de semences, ainsi que des outils, bâches, couvertures, moustiquaires et biens de première nécessité, aux personnes affectées par les combats, les conditions météorologiques désastreuses ou les mauvaises récoltes ;
- distribué une assistance alimentaire régulière à plusieurs orphelinats et hôpitaux, ainsi qu'aux personnes incarcérées à la prison centrale de Mogadishu, après que le PAM eut

locaux du Croissant-Rouge de Somalie à Mogadishu eurent été la cible de tirs. Au Somaliland, un dialogue a été entrepris avec les autorités compétentes sur la possibilité d'enseigner le droit humanitaire aux forces armées de la région.

Les activités de recherche de personnes disparues et de rétablissement des liens familiaux se sont poursuivies par le biais d'un vaste réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré par le Croissant-Rouge de Somalie.

EN 1997, LE CICR A :

- cessé ses activités dans ce domaine en 1996⁴⁶ ;
- réparé huit kilomètres de digues effondrées ou mal entretenues sur une portion de 200 kilomètres le long du fleuve Juba, et remis en état des systèmes d'irrigation desservant 1 600 hectares de terres cultivables dans la région de Hiran ;
- poursuivi et développé, dans la vallée du Juba, un programme de lutte contre la mouche tsé-tsé, responsable de maladie chez le bétail et, dans la région de Hiran, lancé un programme de lutte contre un parasite du maïs, avec la collaboration de l'*International Centre for Pest Physiology and Ecology* (Kenya) ;
- distribué du matériel de pêche à plusieurs milliers de pêcheurs le long des fleuves, appris à une centaine de personnes à fabriquer des filets de pêche, restauré le marché aux poissons de Bosaso, et lancé (avec le Croissant-Rouge de Somalie) un programme de formation aux techniques de la pêche en mer et de la conservation du poisson en faveur de quelque 380 personnes vivant sur la côte (en remettant aux participants du matériel de pêche et des embarcations à l'issue du cours) ;
- soutenu plusieurs programmes lancés par la Société nationale en faveur des plus démunis, essentiellement en milieu urbain ;
- soutenu l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie à Mogadishu (Keysaney), ainsi que d'autres hôpitaux admettant des blessés de guerre dans la capitale et à Baidoa, Beer, Belet Weyn, Dusamareb et Galkayo ;
- amélioré les prestations du laboratoire d'analyses de l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie à Mogadishu en envoyant sur place, pendant deux mois, un spécialiste expatrié ;

⁴⁶ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 92.

Enfin, comme les années précédentes, le CICR a continué à soutenir le Croissant-Rouge de Somalie, dont il a cherché à impliquer toujours davantage le personnel dans ses activités, pour lui permettre de les reprendre ; il s'est en outre efforcé de promouvoir et de soutenir les efforts du Croissant-Rouge visant à lancer des programmes en faveur des groupes de population vulnérables.

- distribué des médicaments contre le paludisme et la diarrhée aux personnes affectées par les inondations dans les vallées du Juba et du Shebelle ;
- installé un poste de premiers secours en faveur de 15 000 personnes déplacées par les inondations près de Belet Huen et créé une clinique mobile dans la région de Marere ;
- poursuivi son programme communautaire de soins de santé primaires dans des villages isolés n'ayant accès à aucune structure médicale, en apprenant au personnel local à soigner les maladies les plus fréquentes, en lui fournissant des médicaments de base et en améliorant l'accès à l'eau potable ;
- lutté, en collaboration avec le Croissant-Rouge de Somalie, contre l'extension d'une épidémie de choléra dans la région de Wanla Weyn,

⁴⁷ Voir également *Faire connaître le droit humanitaire*, p. 299.

en fournissant des médicaments, des moyens logistiques et du matériel d'assainissement, ainsi qu'en formant du personnel médical local ;



- équipé, réalisé ou réparé 12 forages, 26 puits et cinq réservoirs d'eau traditionnels en milieu rural (une partie de ces travaux a été effectuée par le biais d'un projet délégué à la Croix-Rouge allemande), et amélioré l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées dans plusieurs postes de santé et autres structures médicales ;
- mis en place un programme d'urgence pour fournir de l'eau potable à quelque 90 000 personnes bloquées par les inondations dans la région de Marere ;



- continué à soutenir la Société du Croissant-Rouge de Somalie, notamment pour renforcer sa capacité opérationnelle.



- achevé une étude historique portant sur les similitudes entre les traditions culturelles somaliennes et le droit humanitaire, distribué cette étude à des décideurs somaliens et sélectionné une dizaine de pièces radiophoniques écrites par des écrivains locaux sur la base de cette étude et destinées à être diffusées par le service somalien de la *British Broadcasting Corporation* ;
- poursuivi ses programmes, entamés en 1996, auprès de la jeunesse et des miliciens, en rattachant le message humanitaire aux traditions somaliennes et en mettant au point des moyens adaptés à la diffusion de ce message (pièce de théâtre, cassettes vidéo, bandes dessinées)⁴⁷.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ☰ Hôpital CICR △ Centre orthopédique CICR

SOUDAN

Le conflit dans le sud du Soudan a gagné en intensité en début d'année. En mars, la SPLA* a lancé, entre la frontière ougandaise et Juba, une importante offensive militaire dirigée contre l'armée gouvernementale et ses alliés, ainsi que contre les rebelles ougandais du WNBF* et de la LRA*. Par la suite, bloquée au sud de Juba, la SPLA a poursuivi son avance pour conquérir de larges territoires dans les provinces de Lakes et de Bahr el-Ghazal. En même temps, la NDA*, opérant à partir des frontières avec l'Érythrée et l'Éthiopie, a ouvert de nouveaux fronts dans les provinces du Nil Bleu et de la Mer Rouge. La situation militaire s'est quelque peu stabilisée au cours de la seconde moitié de l'année, bien que des combats sporadiques se soient poursuivis, en particulier dans la province de Bahr el-Ghazal et autour de Juba.

Sur le plan politique, deux événements marquants ont été enregistrés en 1997. En avril, le gouvernement a conclu un accord de paix avec six factions de l'opposition armée, dont le SSIA/M* de Riek Machar et

la SPLA/Bahr el-Ghazal du commandant Kerubino (dissident de la SPLA). Ces factions avaient déjà signé une charte politique avec Khartoum l'année précédente⁴⁸. Cet accord a conduit à la mise en place, en août, d'un *South Sudan Coordination Council* (Conseil de coordination du sud du Soudan), dirigé par Riek Machar. Ce conseil a notamment reçu comme mandat de préparer, pendant une période transitoire de quatre ans, la tenue d'un référendum sur le statut politique du sud du Soudan. Il s'est vu doter en outre de compétences élargies dans le

⁴⁸ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 95.

* SPLA : *Sudanese People's Liberation Army* (Armée populaire de libération du Soudan).

* WNBF : *West Nile Bank Front* (Front de la rive ouest du Nil).

* LRA : *Lord's Resistance Army* (Armée de résistance du Seigneur).

* NDA : *National Democratic Alliance* (Alliance nationale démocratique).

* SSIA/M : *South Sudan Independence Army/Movement*, anciennement connu sous le nom de SPLA-United.

domaine militaire avec la création d'une force unifiée, la SSDF*. Par ailleurs, en octobre — pour la première fois depuis 1994 —, le gouvernement soudanais et la SPLA se sont retrouvés pour des pourparlers de paix au Kenya, sous l'égide de l'IGAD*. Ces pourparlers n'ont abouti à aucun résultat concret, mais les parties se sont engagées à se retrouver en avril 1998.

Comme les années précédentes, la plupart des habitants du sud du Soudan ont vécu dans une situation extrêmement précaire en raison du conflit, du manque de sécurité généralisé, du délabrement des services et des infrastructures consécutif aux années de guerre et, dans certains cas, de la sécheresse. Les combats au cours du premier semestre ont fait de nombreux blessés, dont certains sont morts faute d'avoir pu être soignés à cause de l'immensité de la région et l'incapacité des structures médicales locales à faire face à la situation. Des milliers de personnes ont en outre dû fuir de chez elles, en particulier dans la province de Bahr el-Ghazal et dans la région de Yei, ou encore, pour celles qui avaient déjà quitté leur foyer les années précédentes, se déplacer à nouveau pour trouver un endroit plus sûr. Dans ce contexte, l'action humanitaire menée dans le cadre de l'*Operation Lifeline Sudan* des Nations Unies s'est poursuivie toute l'année, mais avec des retards ou des restrictions dus aux difficultés financières ou à l'attitude des parties. De surcroît, des régions entières où des besoins humanitaires avaient été signalés sont demeurées inaccessibles.

L'action du CICR est restée marquée tout au long de l'année par la crise survenue en novembre 1996 lorsque le commandant Kerubino et le gouvernement soudanais avaient accusé le CICR d'avoir transporté par avion des armes et des combattants au profit de la SPLA (en fait, le CICR ramenait cinq blessés soudanais à Wunroc (Bahr el-Ghazal) après leur traitement à l'hôpital de Lokichokio, au Kenya)⁴⁹. Constraint de suspendre ses opérations sur le terrain en raison de la méfiance provoquée envers lui par ces déclarations, le CICR s'est exprimé avec la plus grande clarté sur le fait que ces accusations étaient entièrement dénuées de fondement. Il a en outre constamment défendu la position selon laquelle une reprise totale de son action ne pouvait être envisagée avant que deux conditions essentielles ne soient remplies : d'une part, la levée absolue de ces accusations et, d'autre part, l'autorisation de visiter les cinq patients qu'il avait ramenés à Wunroc et dont le sort n'était toujours pas éclairci. A la fin de l'année, le dialogue constant maintenu avec les autorités soudanaises permettait d'être relativement optimiste quant au dénouement de cette crise.

effets indirects du conflit

relations avec les autorités

⁴⁹ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 96.

* SSDF : South Sudan Defence Forces.

* IGAD : *Inter-Governmental Authority on Development* (Autorité intergouvernementale pour le développement), organisation sous-régionale, dont le secrétariat général est à Djibouti et qui regroupe les pays suivants : Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan.

visite de prisonniers de guerre ougandais

accès aux personnes détenues par la SPLA

soins aux blessés

La suspension de l'action du CICR a essentiellement affecté les activités menées par du personnel expatrié dans le sud du Soudan. En fait, en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais ou par le biais de ses collaborateurs soudanais, le CICR a été en mesure de poursuivre certains des programmes mis sur pied dans le sud du Soudan les années précédentes. De plus, d'autres activités menées en 1996 ont pu être remises à des organisations humanitaires actives sur place — ou étaient en passe de l'être à la fin de l'année.

En juin, le CICR a visité à Khartoum deux prisonniers de guerre ougandais capturés lors des combats qui avaient eu lieu en début d'année à la frontière entre l'Ouganda et le Soudan. Ces deux personnes, de même que les prisonniers de guerre soudanais capturés par l'Ouganda dans ces mêmes circonstances, sont protégées par la III^e Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre⁵⁰.

Comme il était impossible pour les expatriés du CICR de se rendre dans le sud du Soudan, les visites de personnes détenues par la SPLA dans plusieurs lieux de détention ont été poursuivies par les collaborateurs soudanais de l'institution. L'objectif principal de ces visites était de permettre aux détenus — déjà visités par le CICR ou récemment capturés — d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille, principalement dans le nord du pays. De plus, devant les graves problèmes humanitaires constatés, le CICR a fourni à plusieurs reprises des vivres, des médicaments et du matériel médical ainsi que d'autres articles à ces détenus. Parallèlement, l'institution a rappelé aux autorités détentrices leur responsabilité d'assurer des conditions de détention acceptables aux personnes incarcérées.

En outre, le CICR a continué de favoriser le maintien ou le rétablissement des contacts entre les membres de familles dispersées dans le sud du Soudan, ainsi qu'entre des réfugiés soudanais dans les pays voisins et leurs parents. Cela a été possible grâce à un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré par le Croissant-Rouge soudanais et par les collaborateurs locaux du CICR, avec la coopération des Sociétés nationales des pays d'accueil et, ponctuellement, avec l'appui logistique de l'*Operation Lifeline Sudan* des Nations Unies.

Les activités de santé menées par le CICR se sont concentrées en premier lieu sur l'hôpital de Lokichokio, au Kenya. Au cours de ses dix ans d'activité, l'établissement avait été agrandi et amélioré à plusieurs reprises (de 40 lits au moment de sa construction, sa capacité a pu être portée à plus de 500 lits en cas de nécessité), et près de 12 000 blessés de guerre et autres patients y ont été admis pendant cette période. En 1997, le CICR ne pouvant effectuer lui-même des évacuations médicales à partir du sud du Soudan, un arrangement a été conclu avec l'*Operation Lifeline Sudan*, afin que des centaines de personnes blessées lors des combats dans cette partie du pays soient évacuées vers cet hôpital, puis ramenées chez elles une

⁵⁰ Pour le compte rendu des démarches et des activités effectuées du côté ougandais, voir *Ouganda*, pp. 99-102.



- visité deux prisonniers de guerre ougandais internés à Khartoum, leur a fourni une assistance de base et leur a donné la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille en Ouganda ;

- visité quelque 1 700 personnes détenues par la SPLA dans quatre lieux de détention, leur a fourni une assistance (vivres, médicaments, matériel médical et autres articles, en fonction des besoins constatés), et transmis 4 839 messages Croix-Rouge entre ces prisonniers et leur famille ;



- en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais et les Sociétés nationales des pays d'accueil, traité 107 291 messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées au Soudan et entre des réfugiés soudanais à l'extérieur du pays et leur famille ;



- fourni du matériel de pêche à l'organisation Action contre la faim, qui avait repris un programme du CICR à Malwakon (Bahr el-Ghazal) ;



- admis 2 215 patients et pratiqué 4 877 interventions chirurgicales à l'hôpital de Lokichokio, où il a continué à former du personnel soignant kényen ;

EN 1997, LE CICR A :

- poursuivi son soutien à l'hôpital du ministère soudanais de la Santé à Juba en lui fournissant des médicaments, du matériel médical et de la nourriture, ainsi qu'en y réalisant des travaux d'assainissement ;

- assisté plusieurs hôpitaux gouvernementaux accueillant des blessés de guerre (Ed Damazin, Kassala et Omdurman), ainsi que des structures chirurgicales dans des régions contrôlées par la SPLA (Yei, Maridi) ;

- évacué par avion, du nord de l'Ouganda sur l'hôpital de Lokichokio, une cinquantaine de blessés de guerre soudanais ;

- fourni des médicaments et du matériel médical aux postes de santé des régions de Bor-Sud et de Waat ;

- organisé à Khartoum un séminaire de chirurgie de guerre à l'intention de chirurgiens soudanais et de hauts fonctionnaires gouvernementaux ;

 - équipé de membres artificiels 180 nouveaux amputés de guerre et fabriqué 476 prothèses et orthèses dans l'atelier d'appareillage orthopédique de Lokichokio ;



- renforcé la capacité opérationnelle du Croissant-Rouge soudanais en fournant une assistance diverse, ainsi qu'un appui logistique et financier pour ses programmes en faveur des personnes affectées par le conflit dans le sud du Soudan, à Khartoum et dans l'est du pays ;



- organisé des séances d'information sur le droit humanitaire à l'intention des forces armées soudanaises à Khartoum et pour des patients de l'hôpital de Lokichokio ;

- aidé la Société nationale à organiser,

à Khartoum, un séminaire à l'intention des médias soudanais sur la question des mines antipersonnel.

fois rétablies. L'atelier d'appareillage orthopédique installé à Lokichokio a, pour sa part, poursuivi ses activités au profit des amputés de guerre soudanais. Certains des programmes de soins de santé primaires lancés les années précédentes dans trois régions du sud du Soudan ont été repris par d'autres organisations humanitaires. Dans d'autres cas, le CICR a continué de fournir, sous la supervision de ses collaborateurs locaux, des médicaments et du matériel médical aux postes de santé et dispensaires qu'il assistait auparavant. En collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais, le CICR a continué de fournir une assistance régulière en secours médicaux et en nourriture à l'hôpital du ministère de la Santé à Juba, où un entrepreneur local a en outre effectué des travaux d'assainissement. Enfin, comme de nouveaux fronts militaires se sont ouverts dans l'est du pays, le CICR a distribué, en collaboration avec la Société nationale, des médicaments et du matériel médical à plusieurs hôpitaux accueillant des blessés, ainsi qu'à des dispensaires installés dans les camps de personnes déplacées.

En matière de promotion du droit humanitaire, outre des séances de diffusion *ad hoc* auprès de divers publics, le CICR a participé à deux événements particuliers. En juin, il a organisé à Omdurman-Khartoum, en collaboration avec les services sanitaires de l'armée, un séminaire de chirurgie de guerre à l'intention de chirurgiens soudanais et de hauts fonctionnaires gouvernementaux. En août, il a aidé le Croissant-Rouge soudanais à organiser, à Khartoum, un séminaire à l'intention des médias soudanais sur le problème des mines antipersonnel.

Le CICR a continué à soutenir le Croissant-Rouge soudanais, en mettant l'accent sur le renforcement de sa capacité opérationnelle, notamment dans le sud du pays où cinq branches étaient actives (Bentiu, Juba, Malakal, Raja et Wau), et à appuyer les activités de promotion du droit international humanitaire de la Société nationale. Des secours divers ont été remis à ces branches pour les aider à mener à bien leurs différents programmes. Un appui logistique et financier a également été accordé à deux branches dans l'est du pays pour leur permettre de faire face aux besoins humanitaires liés à l'ouverture de nouveaux fronts militaires dans cette région.

coopération avec la Société nationale

NAIROBI

Délégation régionale (Djibouti, Kenya, Tanzanie)

En 1997, la délégation régionale de Nairobi a continué de jouer un rôle de soutien pour les opérations du CICR dans la région. Tout au long de l'année, les spécialistes basés à Nairobi ont non seulement administré un atelier technique régional, mais ont apporté aux autres délégations leur assistance dans de multiples domaines : activités agricoles et vétérinaires, nutrition, approvisionnement en eau et assainissement, rétablissement des liens familiaux, logistique/opérations aériennes, transports, administration, aide au personnel, diffusion du droit humanitaire auprès des forces armées et autres porteurs d'armes, relations avec les médias et promotion des activités du CICR.

soutien régional

Parallèlement, la délégation a eu pour préoccupations particulières la situation des réfugiés en Tanzanie, les tensions politiques et la violence au Kenya , ainsi que, dans une moindre mesure, l'évolution de la situation politique à Djibouti. À partir du 1^{er} mai, la responsabilité de l'action du CICR en Ouganda, auparavant assumée par du personnel basé à Nairobi, a été confiée à une nouvelle délégation installée à Kampala.

À Djibouti, l'année a été marquée par des tensions politiques dues aux luttes de pouvoir pour la succession du président en exercice et, à partir de septembre, par la reprise, bien que limitée, des activités militaires d'une faction dissidente du FRUD*. Des arrestations ont été effectuées en cours d'année dans les milieux de l'opposition afar, tandis que d'autres opposants étaient extradés depuis l'Éthiopie. Le CICR a pu visiter ces personnes, détenues à la prison de Gabode.

Au Kenya, la perspective des élections législatives et présidentielles prévues pour la fin de l'année a entraîné, au fil des mois, un accroissement de la tension entre le gouvernement et l'opposition. Cette dernière entendait que des réformes constitutionnelles soient adoptées, notamment afin de permettre la préparation et la tenue d'élections équitables, ainsi qu'un réel partage du pouvoir. A partir de mai, des manifestations de masse ont eu lieu, principalement dans les centres urbains, et ont parfois dégénéré en affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Des dizaines de personnes ont été tuées et des centaines d'autres blessées. Des arrestations ont eu lieu, mais les personnes appréhendées ont le plus souvent été rapidement relâchées. En outre, à la mi-août, la région de Mombasa a été secouée par une vague de violence dont les civils, en particulier ceux venant de l'intérieur du pays, ont été la cible principale. Près d'une centaine de personnes ont été tuées, des dizaines arrêtées, des centaines blessées et des dizaines de

tension à l'approche des élections au Kenya

* FRUD : Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie.

milliers d'autres déplacées. Par la suite, l'opposition et le gouvernement sont parvenus à s'entendre sur la mise en application d'un train de réformes constitutionnelles, et les élections présidentielles et législatives ont été organisées les 29 et 30 décembre. Le président sortant a été réélu et son parti a remporté la majorité au parlement. Aux troubles de nature politique se sont ajoutés des affrontements sporadiques entre communautés rivales, souvent liés à des questions de vol de bétail, notamment dans les régions frontalières avec l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan. Ces affrontements, souvent meurtriers, ont laissé un grand nombre de civils dans une situation très précaire. Enfin, les conditions climatiques désastreuses ont aussi sévèrement frappé les populations vivant dans certaines régions du pays, en particulier le nord et l'est, qui ont été touchées successivement par la sécheresse, puis par de graves inondations vers la fin de l'année.

En 1997, le CICR, en concertation avec la Fédération, a continué à soutenir la Croix-Rouge du Kenya, notamment pour développer sa capacité à promouvoir le droit humanitaire, à intervenir dans les situations d'urgence et à rétablir les liens familiaux. Grâce à ce soutien, la Société nationale a pu intervenir efficacement dans les situations évoquées plus haut pour : donner les premiers soins aux personnes blessées lors des manifestations et évacuer les plus gravement atteintes vers des structures médicales adaptées ; fournir des vivres et d'autres secours aux victimes de violences intercommunautaires ou de conditions climatiques désastreuses ; rétablir le contact entre les membres de familles dispersées par les événements de Mombasa. Parallèlement, le CICR a maintenu un dialogue approfondi avec les autorités, ainsi qu'avec les responsables des principaux partis d'opposition, afin de promouvoir le respect des règles humanitaires et de l'action de la Croix-Rouge. Il a poursuivi ses efforts visant à faire mieux connaître le droit humanitaire auprès de différents publics, en particulier en organisant de nombreuses séances de diffusion pour les forces armées et les forces de sécurité. En outre, une nouvelle approche été convenue entre le CICR et les autorités militaires, afin d'intégrer le droit humanitaire dans les programmes d'instruction des militaires, et les premières mesures dans ce sens ont été prises en cours d'année. Le CICR a également maintenu des contacts avec les autorités en vue de promouvoir l'adhésion du Kenya aux traités humanitaires, en particulier aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Enfin, l'institution a suivi l'évolution de la situation consécutive aux arrestations intervenues en relation avec les tensions politiques et a instauré à ce propos un dialogue avec les autorités concernées.

La situation en Tanzanie est restée calme tout au long de l'année, à l'exception de Zanzibar où, depuis les élections de 1995, des tensions politiques ont persisté en raison du refus de l'opposition de faire partie de différentes instances gouvernementales ; en fin d'année, plusieurs opposants ont été arrêtés. Malgré ce calme relatif, les habitants de nombreuses régions du pays ont été affectés par les effets d'une grave sécheresse et, avec l'aide des organisations internationales spécialisées, le gouvernement est intervenu pour distribuer des vivres aux personnes

mouvements de population en Tanzanie



- visité, en juin et en octobre respectivement, 3 et 16 personnes détenues à Djibouti pour des raisons de sécurité ;
- fourni une assistance technique et des secours divers afin d'améliorer les conditions de vie à la prison centrale de Djibouti ;
- aidé les autorités tanzaniennes à lutter contre la propagation d'une épidémie de choléra dans trois prisons de Dar es-Salaam ;



- soutenu la Croix-Rouge de Tanzanie dans ses activités visant à rétablir le contact entre des réfugiés congolais et leur famille en République démocratique du Congo, ainsi qu'entre des réfugiés burundais dispersés dans les divers camps en Tanzanie et leurs proches ;
- coordonné un programme d'enregistrement des enfants non accompagnés présents parmi les réfugiés burundais, dans le but de les réunir à leur famille (1 357 mineurs non accompagnés ont été enregistrés et 12 regroupements familiaux ont été organisés dans divers camps) ;
- favorisé le rétablissement ou le maintien des contacts entre les groupes de réfugiés à Djibouti et leur famille, par le biais d'un réseau d'échange de messages Croix-Rouge géré en collaboration avec les Sociétés nationales des pays d'accueil ;



- acheté sur place environ 1 600 tonnes de secours divers et envoyé plus de 7 000 tonnes pour ses opérations en République du Congo, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Ouganda, en Somalie et au Soudan ;
- soutenu la Croix-Rouge du Kenya dans ses programmes en faveur de groupes de population vulnérable, en fournissant 300 tonnes de vivres, des couvertures, du matériel de cuisine et des bâches ;
- en collaboration avec la Croix-Rouge du Kenya et la Fédération, remis en état des infrastructures (dispensaires, écoles, bains parasiticides pour le bétail) détruites dans la vallée du Rift (Kenya) lors d'affrontements intercommunautaires ;



- fourni une assistance médicale régulière à l'hôpital régional de Kigoma (Tanzanie) pour le traitement de 158 blessés de guerre burundais ;



- transféré 13 amputés de guerre de Djibouti à l'atelier d'appareillage orthopédique d'Addis-Abeba (sous la responsabilité du Fonds spécial en faveur des handicapés⁵¹) afin de remplacer leurs prothèses reçues en 1994 ;



- réparé un système d'approvisionnement en eau détruit au cours des violences intercommunau-

taires dans la vallée du Rift (Kenya) et équipé trois postes de santé de pompes manuelles ;



- poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région en mettant l'accent (selon les cas et à des degrés divers) sur le développement structurel, le soutien aux activités de rétablissement des liens familiaux et/ou de diffusion du droit humanitaire, ainsi que sur le renforcement de leur préparation aux situations d'urgence ;



- organisé, au Kenya, des séances de diffusion à l'intention des forces de police et appuyé les forces armées dans leurs programmes d'enseignement du droit humanitaire aux militaires, notamment en formant des instructeurs à l'école supérieure de guerre et à l'école d'officiers, ainsi qu'en fournissant du matériel didactique à des académies militaires ;
- organisé plusieurs cours de droit humanitaire à l'intention de professeurs et d'étudiants de trois universités dans la vallée du Rift (Kenya) ;
- organisé, au Kenya, une exposition et une table ronde consacrées aux mines antipersonnel, à l'intention de représentants de diverses organisations humanitaires ;
- organisé une exposition sur les mines antipersonnel en collaboration avec la Croix-Rouge de Tanzanie.

⁵¹ Voir *Fonds spécial en faveur des handicapés*, p. 370.

rétablissement des liens familiaux

vulnérables. Par ailleurs, la Tanzanie a connu des mouvements massifs de réfugiés en raison des événements en cours dans les pays voisins situés à l'ouest. Le rapatriement des quelque 500 000 réfugiés rwandais installés dans la région de Ngara depuis 1994, entamé à la fin de 1996, s'est terminé en janvier. Plus au sud, dans la province de Kigoma, quelque 75 000 personnes fuyant les événements dans l'ex-Zaïre ont cherché refuge en Tanzanie. En septembre, sur la base d'un accord conclu avec les autorités tanzaniennes et les autorités de la nouvelle République démocratique du Congo, le HCR a commencé à rapatrier ces réfugiés.

Parallèlement, plusieurs milliers de réfugiés sont rentrés chez eux par leurs propres moyens. En outre, l'insécurité affectant le Burundi a entraîné une augmentation du nombre des réfugiés burundais dans la province de Kigoma : à la fin de l'année, on en dénombrait plus de 300 000. En septembre également, les autorités tanzaniennes ont lancé une grande opération visant à rassembler dans les camps de réfugiés tous les ressortissants étrangers en situation irrégulière dispersés dans la région de Kigoma. Des milliers de personnes ont ainsi été regroupées dans des camps et plusieurs centaines expulsées. De plus, des blessés de guerre burundais ont traversé la frontière pour recevoir des soins sur sol tanzanien. Dans ce contexte, les relations entre le Burundi et la Tanzanie sont restées tendues tout au long de l'année, en particulier en novembre, lorsque plusieurs incidents armés se sont produits à la frontière entre les deux pays.

Le CICR a adapté son dispositif à l'évolution de la situation : il a fermé son bureau de Ngara après le départ des réfugiés rwandais, ouvert un bureau à Kigoma et établi une représentation permanente à Dar es-Salaam. L'action du CICR en faveur des réfugiés burundais et congolais s'est concentrée sur le soutien aux activités développées par la Croix-Rouge de Tanzanie en matière de recherche de personnes et de rétablissement des liens familiaux. Un accent particulier a été mis, en collaboration avec d'autres organisations humanitaires (notamment le HCR et l'UNICEF), sur l'identification et l'enregistrement d'enfants non accompagnés présents parmi les réfugiés, dans le but ultime de les réunir à leur famille.

Le CICR a également évalué la prise en charge médicale des blessés de guerre burundais arrivés sur sol tanzanien et a fourni une assistance régulière à l'hôpital régional de Kigoma, où la plupart de ces patients étaient admis. La question d'un groupe de soldats des anciennes forces armées zaïroises, qui avaient trouvé refuge à Kigoma avec leurs familles, a en outre fait l'objet d'un dialogue avec les autorités tanzaniennes et le HCR. A ce propos, le CICR a fait état de sa disponibilité à visiter et à assister ce groupe, en fonction des besoins constatés, au cas où les autorités tanzaniennes décideraient d'interner ces soldats (au sens du droit international humanitaire). Une question similaire s'est posée en fin d'année avec la présence à Kigoma d'un groupe de combattants burundais du FDD* arrêtés par les autorités tanzaniennes. Enfin, lorsque des cas de choléra ont été signalés dans plusieurs prisons de Dar es-Salaam, le CICR a envoyé sur place un spécialiste en assainissement et fourni des médicaments et du matériel divers pour aider les autorités compétentes et la Croix-Rouge de Tanzanie à lutter contre la propagation d'une épidémie.

* FDD : Forces pour la défense de la démocratie (branche armée du CNDD – Conseil national pour la défense de la démocratie).